

**LE DEVENIR DES ENFANTS PLACES  
DANS LA NIEVRE**

**ou**

**LE JEU DE LA REPRODUCTION  
FAMILIALE**

*Anne Cadoret*

ASSOCIATION POUR LA PREPARATION AUX CARRIERES SOCIALES

INSTITUT REGIONAL du TRAVAIL SOCIAL de BRETAGNE

BP.1301. 2,avenue du Bois Labbé. 35016 Rennes Cedex

---

**LE DEVENIR DES ENFANTS PLACES**

**DANS LA NIEVRE**

**ou**

**LE JEU DE LA REPRODUCTION  
FAMILIALE**

*Anne Cadoret*

*Chargée de recherche au C.N.R.S.*

**Décembre 1989**

---

**Rapport final de recherche**

**Convention de recherche 87 BO 60 avec le Ministère de la  
Culture-Mission du Patrimoine Ethnologique**

**avec le concours du Conseil Général de la Nièvre**

# SOMMAIRE

Introduction.....	4
Saint Martin du Puy.....	6
Parler famille.....	7
Les informations factuelles.....	8
"Enfant placé" et "enfant de famille".....	10
Notes et annexes .....	12
 Chapitre 1 - Etat des lieux	
1 - L'évolution de la population du Canton de Lormes de 1954 à 1975.....	17
2 - Etat économique de la Nièvre dans les années 70-80.....	20
3 - La caractéristique du métier d'agriculteur.....	23
Notes et tableaux.....	30
 Chapitre 2 - L'activité professionnelle	
1 - Premiers pas : l'école.....	33
2 - L'installation.....	45
Notes et tableaux.....	53
 Chapitre 3 - L'accueil	
1 - L'importance de l'accueil.....	63
2 - Le sens de l'accueil.....	68
3 - Equilibre démographique et structure généalogique.....	72
Notes.....	84
 Chapitre 4 - L'échange social.....	85
1 - La famille Voltaire/Bardo.....	86
2 - La famille Antonin/Artaud.....	91
3 - Leçons de ces deux histoires de famille.....	101
Notes et diagrammes de parenté.....	103
 Conclusion : la parenté fictive, la parenté élective.....	108
1 - Autres liens.....	108
2 - Le jeu de la parenté.....	113
 Bibliographie.....	117

## Introduction

Le hasard de la vie me conduisit dans le Morvan où je fus intriguée par les définitions "quotidiennes" de la parenté que j'y entendais. D'abord la gêne de certains à se situer: "c'est ma grand-mère, mais ce n'est pas tout à fait ma grand mère". "Je suis d'ici, enfin presque, j'y suis arrivé à 3 jours, .. à 4 ans, c'est comme si j'étais né ici". Mais aussi la distinction que les natifs faisaient avec ces "presque" morvandiaux: "ah, René, il est presque de la famille; il a été élevé ici". Lucienne, c'est comme une soeur pour moi. "J'ai voulu donc en tant qu'ethnologue comprendre ce qu'était cette parenté que je qualifie de proximité qui s'établissait entre les "enfants placés" et leur famille nourricière.

Pouvait-on être parents sans qu'il n'y ait ni liens de sang (consanguinité), ni liens d'alliance (affinité) ?

Telle était ma première question. Je faisais l'hypothèse que quelque chose de la parenté se jouait entre "famille nourricière" et enfants accueillis. Mais il me fallait décortiquer ce "quelque chose".

Ce qui m'a conduit à me poser une seconde question. Pourquoi les familles accueillait-elles ?

Le Morvan est connu pour sa tradition d'envoi de nourrices à Paris puis d'accueil d'"enfants de l'Assistance" (I). On y retrouve des traces de placement au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle - l'agence de Chateau-Chinon ouvre en 1819. Au début de ce siècle (1906) 21.851 des 53.232 enfants assistés de Paris étaient envoyés dans les départements du Morvan (Côte d'Or, Saône et Loire, Yonne, Nièvre; la population morvandelle à la veille de la Grande Guerre s'élevait à une centaine de mille). La Nièvre à elle seule en accueillait 12.176. (cf. A. Cadoret, 1987) Cette tradition



d'accueil construit autant la société morvandelle que l'enfant qui y est envoyé forger son enfance et son adolescence, même si - je ne l'oublie pas - les termes n'ont pas le même poids.

Il m'a paru intéressant de traiter la question du devenir des enfants nés au début des années 1950 et placés dans la Nièvre dans l'optique du jeu de la parenté et de la reproduction familiale et d'essayer ainsi de comprendre ce que leur apportait leur situation d'accueil

Il est curieux que jamais, me semble-t-il, "l'enfant placé" ne fût resitué dans son milieu d'accueil, que personne ne pût estimer à quelle population, communauté d'enfants étrangers (à la région, à la famille) appartenait "l'enfant placé". La famille nourricière, prise en tant que famille nucléaire, est connue des services de placement, mais pas réellement la famille d'accueil élargie, ni le village et la région d'accueil. Or ce rôle si important d'identité et d'échange que détient la famille, les lignées patri et matrilineaires, se joue par rapport à d'autres familles, d'autres lignées patri et matrilineaires.

Il se joue aussi par rapport à un réseau de sociabilité inscrit sur un territoire. Ainsi à moi qui depuis quelques années vit la moitié de mon temps dans le Morvan, me demande-t-on souvent, cherchant une explication à mon installation dans le coin: Mais vous avez de la famille dans le coin?, me disant, implicitement, pourquoi autrement seriez-vous ici. Ou encore si vous demandez à une personne du Morvan d'où elle est, elle vous répondra *si elle est "de famille": je suis née à ...*(ou ma mère, mon père est de...) Château-Chinon ou tel autre village; *mais si elle est "l'Assistance": j'ai été élevée à ...*: Château-Chinon ou tel autre village. Questions, formules qui expriment bien l'importance du repère territorial pour la définition d'une identité et d'un réseau d'interconnaissance.

Je suis donc allée "parler famille" avec les habitants d'un petit village morvandiau, St Martin du Puy, voisin de celui où j'habite.

## St Martin du Puy

St Martin du Puy détient bien les qualités typiques des villages morvandiaux des années 1950: territoire - particulièrement étendu: plus de 3000 ha - occupé pour la bonne moitié par des bois, ou encore par des prés et des terres céréalières. Les propriétés sont petites, le plus souvent moins de 10 ha, et si peu d'habitants se déclarent "journaliers" sur les recensements en fait beaucoup doivent compléter les revenus tirés des 4 ou 5 ha et de la vache ou chèvre qu'ils détiennent par d'autres rentrées financières telles celles dues aux activités des... nourrices et de l'accueil d'enfants.

L'habitat se regroupe en hameaux où les maisons se regardent et se connaissent les unes les autres. Certains de ces hameaux représentent une entité politique avec leurs conseillers généraux, économique avec leurs biens sectionaux et scolaires avec leurs écoles, tel celui de Plainefas où habitent certains de mes interlocuteurs.

La population de St Martin du Puy, de manière semblable à celles des autres villages de cette région, diminue et vieillit fortement du début du siècle aux années 80: en 1901, le village abritait 1090 habitants constituant 291 maisons; en 1946 ils étaient 712 pour 271 maisons, en 1975 392 habitants et 143 maisons; enfin en 1982 il y avait 375 habitants pour 147 maisons. Le nombre de maisons diminue moins que le nombre d'habitants: constatation qui recouvre deux phénomènes pas obligatoirement concomitants: d'une part une perte de population; d'autre part l'évolution du cadre de vie du groupe domestique; les pièces d'un habitat sont de plus en plus spécifiques à une fonction (les chambres, la salle bains..) voire à une personne (chambre de l'enfant, chambre des parents).

Quelle part de cette population correspond à des personnes venant de "l'Assistance Publique". On ne peut répondre à cette question que par approximation - déduction: ainsi en 1975, si je me fie à ma connaissance du village et au dire de la rumeur, 12 % (46 personnes) de la population de St Martin du Puy serait des enfants de la DASS ou des anciens de l'Assistance. Mais en 1975 le village est déjà éteint: il me paraît trop vieilli

pour être révélateur du fonctionnement des familles, dont les familles d'accueil. Il faut remonter encore un petit peu dans le temps. Savoir par exemple que *s'il y eut 244 naissances enregistrées à la mairie de St Martin du Puy entre 1916 et 1954, il y eut, à la même époque, 264 enfants placés par Paris. Savoir encore qu' à partir des 222 dossiers exploitables il ressort que 91 enfants sont restés dans ce village plus de 10 ans et 14 de 5 à 10 ans.*

### Parler famille

"L'ethnologue de la société industrielle et médiatique, tout en découvrant que chacun de ses interlocuteurs est à lui seul un monde de relations imaginaires et symboliques, a une chance de parvenir à mettre en évidence des niveaux d'organisation où le sens individuel ne se laisse plus séparer du sens social et où la relation fasse sens par elle-même" (Marc Augé, 1987, p.25).

Les informations que mes interlocuteurs me donnaient ne sont pas des secrets, mais font partie de choses personnelles à la famille que l'on ne divulgue pas dans l'anonymat. Ces informations (2), on me les donnait à moi qui passais des heures auprès d'eux, qui pendant ces quelques moments, vivais avec eux, échangeais des propos anodins sur le temps ou la dépopulation du Morvan, ou des paroles plus sérieuses et plus affectueuses sur le petit-enfant à naître ou l'enfant disparu. Pour moi, certains amis allaient rechercher la "boîte à photographies" et se replongeaient dans le souvenir d'autres temps et d'autres êtres. Ils me précisaient l'identité des personnages captés par le photographe et répondaient à - ou éludaient - mes remarques sur les absents, comme en témoignent les commentaires de la photo de mariage de Clara..

"Voilà Véronique (3) et son mari. Voilà François; sa femme est là, et son fils. Et là, il y a Benjamin, c'est notre dernier; et Romain. Maman est là: ma soeur est là; un cousin, une cousine et ses parents...ah, non, ils ne sont pas sur la photo; parce qu'on avait invité des gens au vin d'honneur

et ce sont eux qui sont allés le préparer... Là c'est la maman de Georges (mari de Clara), là son papa, là c'est un ami; là des tantes, oncles....

- Je ne vois pas Agnès et Geneviève. Ne connaissaient-elles pas Clara ?

- Si elles la connaissaient. Mais...Agnès et Geneviève ne sont pas venues; on les a prévenues....à côté de Benjamin, c'est une copine de Clara qui a été élevée à B., une fille de la Dass. Autrement, il y en a une autre là, M.L., qui a été élevée à M., chez Madame P. Elle est plus jeune qu'elle. Et N., elle est là, elle a été élevée à M. chez Monsieur M." (famille Berto).*(Voir la photo du mariage de Clara)*

Les entretiens et tous les petits faits de la vie quotidienne que j'ai pu observer "sur le terrain" constituent les matériaux de base, la substantifique moëlle de ma réflexion. Mais il me fallait aussi la cadrer, définir la population d'accueil et la population accueillie.

### Les informations factuelles

J'ai donc travaillé sur *les listes nominatives de neuf recensements, retenant l'âge, le sexe, les activités et les liens de parenté des individus recensés*. Comme je voulais que mes principales sources d'informations soient des témoignages directs et observables, j'ai choisi comme *premier recensement celui de 1901*. Puisque je voulais connaître *les effets du placement et de l'accueil*, il me fallait considérer une *population d'adultes*: je me suis arrêtée au *recensement de 1954*. J'ai constitué plus de 700 fiches familiales, notant pour chaque année de recensement (4) la structure du groupe domestique.

Ces listes nominatives me donnaient aussi les noms, âges, sexes des enfants accueillis puisqu'ils faisaient partie de l'unité de ménage recensé. Mais je n'avais que ceux présents à la date du recensement et tous les autres m'échappaient. Sachant que la grande majorité de ces enfants venaient de la Région parisienne, je suis adressée alors aux services de l'agence de Semur en Auxois qui s'occupaient des enfants ce village (5).

Cette collaboration entre travailleurs sociaux de la Ddass et chercheur est compliquée.

Tout d'abord, leur classement ne correspondait pas au mien: les enfants étaient "listés" par année d'arrivée dans l'agence et non par destination familiale. La première liste retrouvée remontée à 1916. Il a fallu commencer par sélectionner les enfants placés dans mon village d'étude. Puis dépouiller leurs dossiers d'agence quand ils étaient retrouvés (il y avait eu deux déménagements d'agence...): certains n'étaient restés que quelques mois, d'autres partis, revenus, d'autres avaient changé de statut administratif, etc... Travail fastidieux et je suis très reconnaissante de la gentillesse et de la patience de la personne qui a fait ce travail pour moi.

Car je n'ai pas pu avoir moi-même accès aux dossiers. J'ai beaucoup regretté cette perte d'information: si j'avais des données "brutes" (*entre 1916 et 1954, il est passé 264 enfants dans cette commune: 135 sous tutelle de l'administration, 129 à la garde; ils avaient tel âge et tel âge à leur arrivée, etc...*), je n'avais pas de noms, je ne pouvais pas recouper ces informations avec les données particulières que je recueillais; je ne pouvais pas savoir, par exemple, que cet enfant qui s'était évadé ou cet autre qui était devenu kinésithérapeute avaient telle histoire de famille d'accueil (pourrais-je dire histoire familiale d'accueil?); je ne pouvais pas lire les lettres que les nourrices envoyaient à l'agence pour réclamer une faveur, un changement d'enfant ou au contraire son maintien chez elle, ou lire ce faire-part de mariage, les parents nourriciers annonçant officiellement le mariage de leur enfant (lettres que j'ai pu lire dans d'anciens dossiers déposés aux archives départementales de Nevers: cf annexe 1). Mais en même temps, plus j'avais dans ma recherche, plus je comprenais ces problèmes de discrétion des travailleurs sociaux: si j'avais à respecter une relation de confiance qui s'était instaurée entre mes "informateurs" et moi-même, eux avaient à tenir compte du caractère confidentiel des dossiers. Ce n'est qu'à la fin de l'enquête, lorsque mes interlocuteurs officiels eurent compris que moi aussi j'avais des secrets à garder, qu'ils me livrèrent plus librement les informations précises que je demandais.

Dans les services Ddass, l'enfant est "géré" par rapport à son histoire de déplacement et de placement. La famille d'accueil fait l'objet d'une



"notice confidentielle" (6), sorte de note d'expert où le mari et la femme sont jugés composer une bonne ou mauvaise famille selon les appréciations aux questions posées: profession, conduite, sobriété, moralité santé, caractère, éducation, salaire mensuel, autres ressources; ont-ils déjà eu des pupilles, subi des condamnations, etc... (cf annexe 2). Cette note est laissée dans le dossier du premier enfant reçu par cette famille; il n'est donc pas toujours facile de la retrouver lorsqu'on ne tombe pas sur le dossier de ce premier enfant. *En fait les services des agences connaissent "leurs" familles d'accueil; mais c'est une connaissance personnelle et non transmissible..* Et si ces services peuvent aider à la compréhension de l'histoire du placement de l'enfant, ils ne peuvent que peu aider à la compréhension de l'histoire de leur accueil.....Peut-on comprendre l'une sans comprendre l'autre ?

### "Enfant placé" et "enfant de famille"

Le devenir d'un "enfant placé" peut s'évaluer en soi: tel enfant a poursuivi des études d'infirmier; il est marié, a 2 enfant; habite un F3 en région parisienne. Telle autre, après ses études primaires, a suivi une formation d'aide ménagère; puis a épousé un agriculteur du coin; ils habitent chez les parents de ce dernier; pas encore d'enfants. Tel autre a été repris par ses parents un an avant sa majorité.; il a vécu en concubinage, a eu un enfant puis s'est séparé de la femme qui a gardé l'enfant; il semble qu'il soit au chômage; sa famille nourricière a reçu une lettre de lui quelques années après son départ. Telle autre s'est installée dans la région et aide son mari à tenir un magasin d'électricité...

Ce devenir prend tout son sens si on le compare à celui d'enfants élevés avec cet "enfant placé": il faut réfléchir aux termes de la différence de devenir entre "enfant placé" et "enfant de famille" élevés dans un milieu social identique.

Mais dès que l'on parle d'enfant dans la société morvandelle, on est obligé d'établir plusieurs catégories d'enfants, en fonction des liens établis entre ses géniteurs et éducateurs, qui s'emboîtent les uns dans les autres à la manière des poupées russes. Le noyau est constitué des enfants élevés par leurs géniteurs. Ensuite viennent les enfants dont les père et mère, originaires du village, sont partis travailler ailleurs: on trouve d'abord ceux élevés par la parenté proche: grands-parents, oncles et tantes; puis ceux gardés par des voisins; et l'on quitte déjà le réseau de la parenté, mais on reste toujours dans le champs de la communauté d'origine où voisinage et parenté s'entremêlent. Tous ces enfants sont désignés par l'expression locale "enfants de famille". La catégorie suivante, formée des enfants placés en nourrice par leurs parents sans que des relations de parenté ou de voisinage justifient ce placement, représente un saut qualitatif dans ce classement d'enfants fondé sur un principe de proximité génétique. Elle constitue une catégorie intermédiaire sans terme spécifique pour la désigner et de fait glisse vers la dernière catégorie: celle des enfants placés par les services de l'Assistance publique ou maintenant des Directions départementales d'aide sociale et sanitaire (Ddass). Ces enfants sont appelés "enfants de l'Assistance " ou "enfants de la Ddass"; On peut les distinguer aussi des "enfants de famille" en disant qu'ils sont "élevés à" tel village, les "enfants de famille" étant "nés à " ou "de" tel village.

Le terme "enfant placé" signifie une intervention de l'Etat sur le principe de l'autorité parentale. Cette intervention va d'une négation complète de l'autorité des parents sur leur enfant à un contrôle, un remplacement temporaire des seules obligations parentales d'entretien de l'enfant. Lorsqu'il y a remise en cause de l'autorité parentale, parce que, tout simplement, il n'y a pas de parents ("enfant trouvé" sur les marches de l'église ou près d'une poubelle, enfant né "sous X") ou qu'il y a eu une procédure de "déchéance parentale", l'enfant - appelé "pupille de l'Etat - est séparé complètement de ses géniteurs et dirigé par les représentants de l'Etat. Mais l'Etat (le juge d'enfant) peut aussi estimer qu'il y a une défaillance des parents dans l'entretien de leur enfant et le leur retirer pour une période donnée sans pour autant que ces mêmes parents soient déchus de leur autorité. L'enfant est "en garde". Enfin, l'enfant peut être



simplement "recueilli provisoire" à la demande des parents qui momentanément ne peuvent plus assumer sa charge; il y a alors placement de l'enfant mais sans intervention judiciaire.

Tous ces enfants sont placés dans une institution ou une famille d'accueil. *Généralement, les catégories administratives d'"enfants placés" importaient peu aux familles d'accueil. Comptait plus la durée de son placement que son statut.* Bien sûr, cette durée était effet du statut de l'enfant, un pupille ayant plus de "chances" de rester longtemps dans sa famille d'accueil qu'un RT (recueillis temporaires); mais combien de RT demeurèrent toute leur enfance dans le Morvan ?

Si après la guerre, le nombre de pupilles était beaucoup plus important que le nombre d'enfants en garde ou recueillis temporaires, ce n'est plus le cas aujourd'hui. La relation parenté d'accueil et enfant placé - telle qu'elle est présentée dans cette étude - devient de plus en plus une relation à trois: parenté d'accueil, enfant placé et parenté d'origine. Mais reste toujours la distinction fondamentale entre "enfants de famille" et "enfants placés".

Je parlerai ici de tradition d'accueil et de type de famille (7) encore vivante dans les années 60; type familial qui pourrait aider à la formulation d'hypothèses de fonctionnement familial applicable aux "nouvelles" familles d'aujourd'hui et de demain (familles monoparentales.... familles officielles et familles officieuses).

## Notes

1 - Comme le rappellent par exemple les travaux du démographe A. Armengaud, des historiens Fanny Faye-Sallois et Marcel Vigreux ou encore la très bonne critique que Martine Burgun fait du rapport du fameux Dr. Charles Monot de Montsauche...

2 - Je demandais à enregistrer les entretiens, après leur avoir expliqué que les expressions qu'ils employaient, tels les termes de parenté, m'aidaient à mieux comprendre les relations famille d'accueil- enfant accueilli. La plupart de mes informateurs acceptaient: le magnétophone était sur la table; et je l'arrêtais en cours d'interview s'ils me le demandaient . D'autres ont refusé. C'était le jeu.

3 - les noms soulignés, seulement la première fois qu'ils apparaissent, correspondent à des germains "nourriciers" : enfants de l'assistance élevés dans la même famille.

4 - soit les années 1901, 1906, 1911, 1921, 1926, 1931, 1936, 1946, 1954.

5 - l'agence de Lormes a fermé ses portes en 1953, une partie de ces effectifs étant pris en charge par l'agence de Château-Chinon, l'autre partie par celle d'Avallon; puis Avallon ferme à son tour en 197 , au profit de celle de Semur en Auxois.

6 - en tous cas dans les années 50.

7 - La plupart de mes interlocuteurs, de mes amis, sont des morvandiaux. Et si j'ai eu aussi des contacts avec d'autres nivernais, je n'ai pas encore assez de "données" sur le contexte socio-culturel de ces familles d'accueil nivernaises pour réellement mesurer le rôle de l'accueil dans le jeu d'identité et de reproduction sociale de ces familles. Mais je peux affirmer qu'il y a un jeu.

## .Annexe 1

- Lettre d'une nourrice d'Ouroux datée de 1914:

Monsieur l'inspecteur,

Je viens vous dire que mon petit nourrisson est très mal. Monsieur le Docteur le désespère Malgré tous mes Bons soins si je pouvais le sauvé je ferais tout se que je pourraie mais Cher Monsieur si vous en avez un plus fort que le mien que votre bonté veuille me le dire au sein ou au biberon sa ne me fait rien si je peux Sauvé celui que j'aie et que vous vouliez me le changé parce que Monsieur le Docteur Dit qu'il aura queque chose parce qu'il est venu avant son terme Malgré tout notre malheur veuillez Donc de me satisfaire car je suis Déjà Dans beaucoup De peine Alors mon Bon monsieur je Conte sur votre bien Dévouée.....

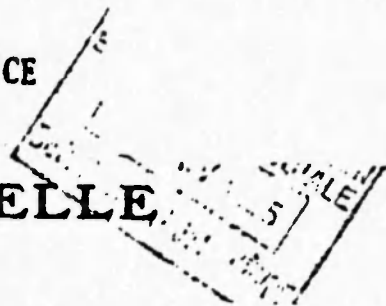
DÉPARTEMENT  
DE LA NIÈVRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE :

SERVICE DE L'ASSISTANCE A L'ENFANCE

NOTICE CONFIDENTIELLE



Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_  
 et sa femme, la nommée (nom et prénoms de fille) : \_\_\_\_\_  
 âgée de 28 ans, domiciliés au hameau de \_\_\_\_\_  
 distant de 2 kilomètre de l'école des \_\_\_\_\_, qui désirent  
 prendre en pension 1 pupille du sexe masculin, âgé de 18 mois, 2 an.

	SUR LE MARI	SUR LA FEMME
Profession ?	Mareau	S.P.
Conduite ?	irréprochable	- id. -
Sobriété ?	Très sobre	-
Moralité ?	excellente	-
Santé ?	bonne	-
Caractère ?	bon	-
Éducation ?	id.	-
Salaires journalier ou mensuel ?	30.000	-
Autres ressources ?	rien	-
Ont-ils déjà eu des pupilles ?	non	-
Ont-ils subi des condamnations ?	non	-
Montant de leurs contributions ?	est propriétaire de sa maison ne connaît pas ses contributions	-
Tiennent-ils un débit de boissons ?	non	-
Montant de leur loyer ?	-	-
Combien la maison compte-t-elle de pièces ?	11	-
de lits ?	11	-
Salubrité ?	bien	-
Propreté ?	très propre	-
Nombre total de personnes vivant au foyer ?	11	-

Monsieur le Maire d \_\_\_\_\_ est prié de renvoyer le certificat, dûment rempli  
 à Monsieur le Directeur de la Population, à Nevers, 24, rue de la Préfecture.

(Voir au verso)

Nombre d'enfants ?	deux
Age ?	6 et 8 ans
Sexe ?	féminin
Santé ?	bonne
Combien d'enfants vivent au foyer ?	2
Conduite ?	
Éducation ?	bonne
Sont-ils bien tenus ?	oui
Ont-ils été vaccinés et fréquentent-ils régulièrement l'école ?	ont été vaccinés
Autres personnes vivant au foyer ?	
Nombre ?	
Sexe ?	
Age ?	
Degré de parenté ?	
Santé ?	
La famille compte-t-elle des personnes atteintes de maladies contagieuses ?	non
Possèdent-ils des vaches ou des chèvres ?	non
Peut-on en toute sécurité leur confier un enfant ?	oui, serait très bien traité

**AVIS PERSONNEL ET CONFIDENTIEL DU MAIRE**

*Avis favorable*

A

le 20 février 1953  
Le Maire,

Monsieur et Madame  
ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur  
fille *M. P.* avec Monsieur *M. P.*

Monsieur et Madame  
ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur  
fils *M. P.* avec Mademoiselle *M. P.*

La Cérémonie aura lieu  
à la mairie de

le 19 1911 à 1 heures

de Valenciennes

*M. P.*

*M. P.*



## Chapitre 1. Etat des lieux

### 1) L'évolution de la population du canton de Lormes entre 1954 et 1975

Si la population nivernaise ne cesse de baisser depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle (cf Tableau I), il semble que le seuil de dépopulation atteint par le canton de Lormes le fasse basculer dans un autre type d'économie, voire un autre type de société qui ne retrouve une activité et une répartition plus équilibrée de la population que pendant les mois de mai à octobre. (cf Tableau II: Nombre d'habitants par tranche d'âge dans la Nièvre, la Bourgogne et la France et dans le canton de Lormes). En effet dans ce canton, la population est passée de 5743 habitants en 1954 à 4661 en 1975, soit une diminution de 1082 - presque 20 % (18,84%). Perte de population qui a été particulièrement forte entre 1968 et 1975: 561 habitants (1).

Or, c'est justement entre 68 et 75 que la génération née en 54 arrive sur le marché du travail...

Pour bien comprendre la situation démographique générale de ce canton, en plus de l'évolution de l'effectif global de population, il faut retenir le changement dans la répartition des âges de cette même population de Lormes:

En 1954, 22,98% de la population avait 65 ans et plus; proportion qui atteint 29,07% en 75. La population de 54 est légèrement plus jeune (27,3% de moins de 20 ans) que celle de 75 (26,02%) et surtout nous trouvons beaucoup plus d'actifs en 54 (49,71% de 20 à 64 ans) qu'en 75

(44,91%). (cf Tableau III: Nombre d'habitants par tranche d'âge dans le canton de Lormes en 1954 et en 1975).

Ce vieillissement de la population devient encore plus alarmant si l'on regarde l'importance de la population non plus âgée de 65 ans et plus mais de 75 ans et plus: 12,05 % en 75 (10,13 % en 54).

Si nous comparons l'activité des populations de 1954 et 1975, nous constatons d'une part une forte diminution du taux global d'activité: de 42,74 % en 54, il passe à 34,38 % en 75 - ce qui corrobore la baisse de l'effectif de la tranche d'âge 20-64 ans. Puis, d'autre part, un changement dans le type d'activité:

*61,87 % de la population active de 54 travaillait dans le secteur agricole (47,69 d'agriculteurs et 14,18 de salariés agricoles), proportion qui tombe à 38,56 en 75 (avec 29,5% d'agriculteurs et 9,1 % de salariés agricoles (2)).*

La catégorie socio-professionnelle désignée sous le nom global de "ouvriers" en 75 (code 6, regroupant les contremaîtres, ouvriers qualifiés, ouvriers spécialisés, apprentis ouvriers et manoeuvres), moins détaillée en 54 (d'une part contremaîtres et ouvriers qualifiés et d'autre part ouvriers spécialisés, manoeuvres et autres) *a beaucoup augmenté dans cette période: de 10,36 %, elle est montée à 24 %..* En chiffre absolu, le nombre de personnes relevant de cette - vaste - catégorie a même augmenté en 75 par rapport à 54: 384 au lieu de 254.

*Enfin les CSP "patrons de l'industrie et du commerce" et "personnels de service" ont fort peu varié (respectivement de 14,2 % et 6,4 % en 75 pour 13,71 et 7,18 % en 54).*

Nous avons donc trois grands phénomènes à prendre en compte dans le devenir des enfants placés pour ce canton:

- Une chute de population avec un fort vieillissement de la population restante.



- Une diminution inquiétante de la population active, ces deux phénomènes étant beaucoup plus accentués pour cette région morvandelle de la Nièvre que pour les autres régions de ce département.

- Mais aussi une recomposition de cette population active, semblable alors à la population active des autres cantons ruraux nivernais: "les campagnes nivernaises sont désormais peuplées, dans leur grande majorité, de "non-agriculteurs: artisans, commerçants, ouvriers (qui travaillent sur place ou en ville)", de "rurbains" à proximité des villes, et aussi des retraités... " écrit Jean Bernard Charrier (1987, t.1, p.61).

La spécificité du Morvan n'est donc pas tant dans la diminution de la population active d'une part et agricole d'autre part que dans sa situation géographique éloignée de centres industriels et urbains et dans l'orientation de ces activités dans le secteur secondaire dont plus particulièrement le bâtiment et les travaux publics. Cette augmentation doit être mise en relation avec le développement des résidences secondaires et l'implantation de retraités venus passer le troisième âge sinon le quatrième dans un environnement paisible. Ces catégories de la population - par définition inactives - sont en fait pourvoyeuses d'emploi dans le bâtiment et le commerce; de plus comme elles paient des impôts locaux (souvent plus élevés que ceux payés par les populations "indigènes" quant aux impôts d'habitation puisque les travaux d'aménagement d'habitat effectués par les "étrangers" sont déclarés et les maisons classées alors dans une catégorie d'imposition plus importante au contraire de la plupart des maisons des "indigènes" dont les travaux ne sont pas déclarés), elles participent activement cette fois-ci au budget des communes et du département et financent indirectement des emplois municipaux et départementaux.

## 2) Etat économique de la Nièvre dans les années 70-80.

En fait, si l'on suit le raisonnement de J. B. Charrier, le grand problème économique de la Nièvre n'est pas tant dans le dépeuplement des campagnes que dans la stagnation, voire le recul industriel et urbain du département.

Recul industriel que nous illustrerons par l'exemple particulièrement marquant du cas de Fourchambault, ville d'industrie lourde (métallurgie) proche de Nevers, créée ex nihilo dans les années 1820.

1907: installation des machines à bois Guillet, d'Auxerre, qui fermeront l'usine nivernaise dès 1934;

1920: arrivée de la Cie Electro-Industrielle, qui intégrée par la suite dans le groupe C.G.E. (Alstom), ferme fin 1986, après avoir employé 600 salariés;

1924: fermeture définitive des Ets Magnard (construction de wagons) qui, en 1903, avaient repris les Ateliers de construction métallique.

1923: implantation des Ets Rémy (tréfileries, cycles) qui emploient un millier d'ouvriers en 1928, mais ferment en 1951;

1930: implantation des Ets Saint-Sauveur (charpentes métalliques), fermés en 1953;

1937: implantation de Vimeux (voitures d'enfants); fermeture en 1974;

1939: installation de la société d'aviation Farman, devenue la S.N.C.A.C. (Société nationale de construction aéronautique du centre) fermée en 1949;

1954: implantation des Engrenages Durand (intégrés dans le groupe Peugeot-Citroen) et qui.... existent toujours.

"Mais - continue J.B. Charrier (p. 66) -de 1950 à 1961, Fourchambault et toute la région subissent une nouvelle épreuve avec la courte aventure de l'usine A.C.M.A., filiale de Piaggio de Gênes, qui finit par fermer après avoir employé jusqu'à 2500 personnes à la fabrication de

scooters "Vespa", puis manqué sa reconversion dans la production de petites voitures automobiles. Après des fermetures temporaires, des changements d'affectation (matériel agricole), l'usine aujourd'hui fabrique des pièces pour camions et des cars pour Fiat-Iveco, mais n'emploie que 500 personnes en 1985, 240 en 1987".

Bien sûr Fourchambault n'est pas toute la Nièvre. D'autres villes, telles Decize ou Cosne-sur-Loire, toutes les deux sur la Loire, se maintiennent: l'une grâce aux usines de caoutchouc de Kléber-Colombes (environ 2000 salariés en 1974, 1500 aujourd'hui, l'autre, Cosne avec plusieurs entreprises moyennes (imprimeries, entreprises de matériel agricole...). D'autres villes aussi peuvent être économiquement attirantes, malheureusement pour des temps limités: ainsi Château-Chinon a bénéficié de 300 emplois dans les années 70, grâce à la firme "Morvan", installée dès 1922, mais qui fait faillite à la fin des années 70; et encore 300 autres emplois avec l'arrivée en 1960 de la firme Bégy (Dim-Rosy). St Honoré des Bains, ville de cure dont l'eau soigne l'asthme, les maladies de la gorge et des voies respiratoires, reçoit en moyenne 6 à 7000 curistes par an; ou encore Corbigny, petite ville d'à peine 2000 habitants, mais véritable centre commercial aux portes du Morvan.

La croissance urbaine est caractérisée par sa faiblesse, surtout si l'on compare le développement des villes de ce département à celui de départements voisins. Ainsi Nevers, dont la population passe de 38900 habitants en 1931 à 59100 en 1982, a un rythme d'augmentation inférieur à celui d'autres villes moyennes telles que Chalon-sur-Saône, Mâcon, Beaune, Auxerre, Sens, alors que c'était le contraire de 1851 à 1931. Quant à Cosne-sur-Loire, 2ème ville du département, elle est la seule autre ville du département à dépasser les 10 000 habitants. (cf Tableau IV: évolution de la population des villes ou agglomérations urbaines)

Il n'est pas question de produire ici une analyse détaillée de la situation économique de la Nièvre, mais seulement d'essayer d'en souligner (même si cela peut paraître caricatural) les grands traits afin de déterminer l'attrait professionnel de cette région.

Cette région se caractériserait par:

- \* Une agriculture qui perd des emplois comme dans toute la France, mais surtout une agriculture qui- bien que connaissant de meilleurs rendements et un accroissement de sa productivité - n'est pas un secteur dynamique ni peut-être essentiel pour le développement de la région. Pourtant, le maintien d'agriculteurs actifs et de plus en plus compétents reste important pour son équilibre démographique et son cadre de vie.

- \* Une industrie qui- contrairement à d'autres régions françaises - n'a pas pu s'adapter à la deuxième révolution industrielle du milieu du siècle. Les quelques industries qui se sont installées dans la Nièvre ne sont généralement pas des industries de pointe, avec un personnel qualifié. (cf tableau V: "Qualification du personnel des entreprises"). Elles sont souvent les sacrifiées des "restructurations" industrielles à répétition de notre époque.

- \* Un secteur tertiaire qui est en partie à l'image de son industrie et de son agriculture, c'est à dire qui existe et se développe d'ailleurs proportionnellement plus que les deux premiers, mais qui reste peu pointu: ainsi -un exemple parmi d'autres possibles: les Nivernais qui continuent leurs études au-delà du baccalauréat sont obligés de s'expatrier; même l'IUT dont on avait envisagé la création dans les années 70 a finalement été implanté au Creusot.

Mais un secteur tertiaire dans lequel l'activité touristique représente un atout. La Nièvre, située entre 180 et 250 km de Paris se dit "Nièvre, vert pays des eaux vives"; elle offre un cadre de vie appréciable à ses résidents; d'où l'importance du nombre de résidences secondaires (cf. tableau VI: "Les résidences secondaires en 1982") . Ces résidences ont bien sûr une localisation spécifique qui correspond en général à des zones plus défavorisées économiquement, zones dans

lesquelles les activités industrielles et les lotissements qu'elles peuvent susciter ne se sont pas implantées: c'est surtout le cas du Morvan. Or ce phénomène d'attrait touristique, de résidants secondaires, et celui qui lui est lié, de retraités - un retraité acquérant et aménageant sa maison du temps de sa période d'activité, y venant en vacances, avant de s'y installer définitivement- peut aider ces régions dont les ressources naturelles rendent improbables un développement agricole ou industriel compétitif, à se maintenir économiquement. Mais encore faut-il alors que les régions adjacentes soient attractives, pourvoyeuses d'emploi stable. Dans l'aménagement du territoire, il faut donc trouver un équilibre entre toutes ces régions, toutes ces activités.

Alors quel avenir professionnel et de cadre de vie le Morvan offre-t-il à "ses" jeunes ? l'agriculture...

### **3) La caractéristique du métier d'agriculteur.**

On a vu à quel point la population active agricole avait diminué. De plus l'accès à l'agriculture demande le plus souvent un apport important de capital initial: capital de terres, capital de cheptel, capital de matériel. Il est toujours difficile à un "jeune" d'investir ainsi au début de sa vie professionnelle. L'acquisition des "outils" de ce métier se fait donc avant tout par héritage : "Devenir agriculteur (.....) nécessite (.....) l'appropriation de terres agricoles qui sont des biens localisés et surtout appropriés ou occupés en totalité.. Une très faible partie seulement des terres libérées par les départs vient alimenter le marché foncier "libre", l'essentiel des transactions restant, sauf précisément en cas de non-reproduction familiale, internes aux familles ou au groupe de voisinage" écrit Patrick Champagne (1986). La profession agricole est de toutes les professions celle où la mobilité professionnelle entre père et fils est la plus faible: 88% des agriculteurs



étaient fils d'agriculteurs en 1970, 89 % en 1977 (selon l'enquête pour la Formation et qualification professionnelle de 1970 et 77, portant sur les hommes actifs, âgés de 40 à 49 ans).

Il peut arriver que certains "enfants placés" deviennent agriculteurs par le biais d'une ferme, comme cet ancien de l'Assistance, Charles Vitel, né en 1933, qui "aimait la culture, les bêtes. alors, après notre mariage (1957) on a loué une maison abandonnée, là-haut, et puis on a commencé l'agriculture comme cela. On a acheté une première vache puis c'est tout. Mon mari allait travailler au bois (débardeur) et il faisait la culture; on louait les terres. Et puis moi, j'élevais des gosses de l'Assistance. Mais on est la bête noire du coin. Parce que mon mari n'ayant rien, il a débuté avec ses deux bras. On est arrivé comme cela. On a toujours été jaloué; parce que nous, on est des parachutés." (femme de Charles)

Mais la succession est chose compliquée. N'oublions pas que *nous sommes dans une région à héritage égalitaire, tous les enfants, filles ou garçons, recevant normalement des parts identiques de terres et de maisons* (3). Pourtant, les propriétés ne pouvant ainsi se diviser à l'infini, au risque que plus aucune d'elles ne reste économiquement viable, la société morvandelle a élaboré toute une série "d'aménagements" de cette tradition -et de cette loi napoléonienne-égalitaire. Ces aménagements vont de stratégies familiales (le mot stratégie ayant le sens de pratiques implicites, voire inconscientes, visant au maintien d'un mode d'être spécifique à une région) de reconstitution de la propriété comme le rachat des terres reçues par l'enfant émigrant à des stratégies de gestion démographique comme le célibat, la limitation des naissances ou ... l'accueil d'enfants non héritiers.

Selon l'histoire familiale sur plusieurs générations, (nombre d'enfants, célibataires, mariés, émigrés...), l'héritier morvandiau des années 50 pourra ainsi ne posséder que quelques hectares ou être à la tête d'une bonne exploitation.

Au début des années 60, alors que 40 à 49 % des propriétés du village de St Martin du Puy comme de la plupart des communes avoisinantes du canton de Lormes, ne dépassaient pas les 10 ha, seulement 15 % de la surface cultivée tombaient dans cette catégorie (chiffres donnés par Jacqueline Bonnamour d'après le cadastre de 1962 et le fichier des Caisses Mutuelles agricoles, 1960). Il s'agit de ces microfundium du Morvan que J. Bonnamour divisent en "microfundium"-retraites et en "microfundium"-exploitations d'appoint. "Microfundium"-retraites pour le vieux morvandiau dont c'est le seul moyen de subsistance ou pour l'émigré qui revient "au pays", retrouvant alors -et bien temporairement- les gestes de ses ancêtres pour cultiver son lopin; mais "un jour ou l'autre le vieil homme meurt, les volets se ferment et pourrissent au vent humide, les orties envahissent l'ouche, le pré est loué à un voisin ou à un cousin, les champs livrés aux genêts si les héritiers ne les plantent en sapins" (J. Bonnamour, p. 102). "Microfundium"-exploitations d'appoint pour le commerçant, l'artisan ou encore l'ouvrier du coin qui gardera la bonne terre, l'ouche, pour son potager et éventuellement deux-trois vaches et le pré nécessaire à leur élevage; "microfundium"-exploitations qui deviendront un jour "microfundium"-retraites.

Toujours pour le même village et pour les mêmes années, 31 à 45 % des propriétés sont supérieures à 50 ha alors que c'est le cas de seulement 16 à 30 % des exploitations; exploitations alors plus modernes, tenues par des hommes (ou plutôt des couples) plus jeunes, plus dynamiques et aussi beaucoup plus souvent fermiers que les autres agriculteurs. ("36 % des exploitations de plus de 50 ha sont en location alors que 15 % seulement de la totalité des fermes morvanelles connaissent ce mode de faire-valoir": cf. J Bonnamour, p. 109).

L'agriculteur, à partir du moment où il possède déjà une dizaine d'hectares, visera à accroître son exploitation de terres louées. A une époque de pression démographique, il trouvera difficilement de



nouvelles terres et devra alors jouer au maximum le regroupement des terres familiales; au contraire d'une époque à faible (oh combien faible de nos jours !) pression démographique où il pourra agrandir son exploitation ....à la mesure de ses capacités économiques de production et de commercialisation.

*En fait l'agriculteur morvandiau des années 60-70 est principalement un "moyen agriculteur". Mais encore faut-il distinguer dans cette catégorie un peu fourre-tout les agriculteurs qui n'exploitent pas plus d'une vingtaine d'hectares (d'après le dénombrement de la S.E.R.E.S. de 1961, ce serait le cas de 28 % des exploitations, qui occuperaient 14 % du sol cultivable) et dont l'exploitation sans doute encore viable dans les années 50-60, est appelée à disparaître dans les années 80, de ceux qui sont proches des 50 hectares et qui resteront agriculteurs (toujours en 1961, les exploitations de 20 à 50 ha auraient représenté 40 % des cas et cultivé 42 % de la surface utile). "L'aspect futur du Morvan dépend de leur survie ou de leur maintien" écrit J. Bonnamour (p. 122). "Il ne semble possible désormais de s'installer que sur des exploitations de dimensions importantes, ce qui marginalise les petites exploitations et oblige à un endettement très important, bien souvent supérieur à celui que doivent par exemple consentir les jeunes qui veulent s'établir pour exercer une profession libérale" écrit P. Champagne, ce spécialiste de la succession paysanne, (Capital culturel, et patrimoine économique, in *Actes de la Recherche*, n°69, 1987).*

Si j'insiste sur l'exploitation agricole, c'est que les enfants placés dans le Morvan, le sont à une écrasante majorité dans des familles nourricières agricoles.

*Ainsi si on prend le corpus des enfants de la Nièvre, nés en 1954 et placés avant leur seizième année dans la région Morvan (principalement dans le canton de Château-Chinon), soit 32,6 % des filles (15 cas) et 37,7 % des garçons (20 cas), on se rend compte que beaucoup sont élevés par des familles d'agriculteurs: 8 des 11 filles et 9 des 12 garçons dont la profession des parents nourriciers est donnée ;*

une autre fille est placée chez un sous-officier à Arleuf; un garçon l'est chez un ouvrier-maçon. On peut supposer aussi que les cas où la profession n'est pas indiquée correspondraient à des retraités (de l'agriculture ?).

Prenons une autre donnée: *le recensement de 1954 pour la commune de St Martin du Puy*. Il révèle non plus les enfants placés dans la Nièvre et nés en 1954, mais tous les individus résidants dans cette commune à cette date et pour lesquels on constate, parce que leur origine est écrite sur les liste nominatives ou est de notoriété publique, que 10,40% (soit 60 personnes) sont de "l'Assistance Publique" (4). Des 31 qui ont plus de 15 ans, 29 travaillent dans l'agriculture ; les 2 autres sont cantonnier et ouvrier de scierie.

Quant aux parents nourriciers des 26 enfants âgés de moins de 20 ans en 54, 20 sont agriculteurs ou anciens agriculteurs (5). Certains n'ont que des "microfundium - exploitations"; d'autres exploitent un peu plus de terres, de 15 à 20 ha, mais font partie de ce lot d'agriculteurs appelés à disparaître dans les années 70-80. D'ailleurs, aucune de ces familles nourricières ne restera dans l'agriculture dans les années 80-90.

"Il n'y a, en effet, que des gens modestes qui puissent trouver des appâts dans la pension que l'Administration verse aux gardiens de ses pupilles. Il est des familles nourricières (*on pourrait dire maintenant: il en était...*) vivant sur elle-mêmes de leurs produits et de leurs bêtes, pour qui cette pension constituait un appoint appréciable d'argent liquide et semblait un profit net: car il ne paraît pas au paysan modeste qu'il dépense quelque chose lorsqu'il donne au pupille un peu du lait de ses vaches, un morceau de la viande de son porc, ses oeufs ou ses légumes" (Dehaussy: 1951) Dans le Morvan (6) des années 50, il en est toujours.....des gens modestes.

Mais l'enfant placé est bien "mal placé" pour "hériter" du métier des parents nourriciers: tout d'abord l'exploitation agricole de ces derniers, dont les maigres revenus étaient complétées par la prime

que la nourrice touchait, si elle a pu faire vivre ou vivoter une famille dans les années passées n'est plus viable aujourd'hui. Ces familles d'accueil ne sont donc pas un bon lieu de transmission de l'état d'agriculteur, que ce soit d'ailleurs pour l'enfant placé ou pour l'enfant de famille.

Puis, l'enfant placé aurait un double handicap à franchir s'il s'entêtait à devenir agriculteur. Le premier handicap est purement économique: ces jeunes ont encore moins que les enfants de familles les possibilités d'emprunter: *ni héritage venu ou à venir*, ni garanties de biens pour rassurer des possibles prêteurs, "On n'avait pas de sous, nous, on n'avait pas de répondant. L'Assistance publique, c'est l'Assistance publique, elle ne répond pas de nous" (femme de Charles Vitel). Le second handicap est plus symbolique: l'attachement au terroir a fait de *la profession agricole*, qui mêle lieu de vie et lieu de travail, une *profession fermée*. Son importante auto-reproduction (7) s'explique aussi de cette manière.

Handicap symbolique pour l'étranger au milieu agricole et à la région qui veut s'installer mais handicap symbolique pour l'héritier de la terre qui souhaiterait partir comme en témoigne cette ancienne discussion entre deux frères nourriciers. L'un, vieil homme placé au début de ce siècle dans une famille de très petits paysans où il n'y avait qu'un seul garçon, avait pu "émigrer" à Paris grâce à ses capacités personnelles et à son service militaire en Syrie où il avait amassé un petit pécule. Il était devenu agent de la RATP. Il s'est acheté une maison dans le Morvan "malheureusement pas dans le village où j'ai été élevé, car il n'y en avait pas à vendre"; maison confortable avec son chauffage central, coquette avec sa petite cour fleurie juste séparée par le chemin des champs laissés en location à des éleveurs voisins. L'autre, enfant de famille, après quelques mois passés à Paris au début de son mariage, avait dû revenir s'occuper de son exploitation. Un jour qu'ils discutaient de leurs parcours professionnels respectifs, l'enfant de famille estima que son frère nourricier avait eu de la chance de ne pas être lié à la terre, de ne pas hériter; il avait ainsi été

plus libre de construire sa vie ailleurs, de se "faire une situation". ... chaînes de l'héritage - héritage de la terre et transmission d'un attachement à patrimoine - mises en regard du vide familial et généalogique de l'enfant de l'Assistance Publique interprété comme liberté !

Ce sont bien ces handicaps économiques et symboliques qu'un directeur d'agence de la région perçoit lorsqu'il pense refuser à un jeune garçon placé chez un éleveur dynamique du coin, la formation agricole qui voudrait suivre d'ici quelques années suivre afin de suivre l'exemple de son père nourricier.

Cette quasi-impossibilité pour un enfant placé de devenir agriculteur pose sans doute encore autrement la question de la transmission d'un état, d'un savoir-être pour cet enfant, car cette quasi-impossibilité n'est pas seulement économique mais aussi culturelle, peut-être ontologique: on touche à l'"inestimable objet de la transmission" (cf. P. Legendre, 1985).

Notes.

1 - Entre 1954 et 1962, la perte de population fut de 293 habitants, avec un solde migratoire de -13. Entre 1962 et 1968: 228 habitants en moins, malgré un solde migratoire positif: + 39. Le solde migratoire des années 68-75 est de -261.

2 - En revanche, la proportion de salariés agricoles par rapport aux agriculteurs n'a pour ainsi dire pas varié entre les 2 dates: elle était de 29,71% en 54 et de 30,72 % en 75.

3 - Alors que dans d'autres régions, comme les Pyrénées étudiées par exemple par G. Augustins ou P. Bourdieu, ou la Lozère étudiée par E. Claverie et P. Lamaison, l'inégalité est de règle coutumière: un seul enfant, déclaré l'aîné, hérite du patrimoine: cf *Etudes Rurales*, n°110, 111,112: "La terre, succession et héritage, plus particulièrement l'article de P. Lamaison: "la diversité des modes de transmission", pp 119-177.

4 - 4 ont moins de 4 ans, 23 entre 5 et 14 ans, 19 entre 15 et 24 ans, 4 entre 25 et 34 ans, 5 entre 35 et 44 ans et 9 de plus de 45 ans.

5 - Profession des 6 autres parents nourriciers: maçon, cantonnier, cordonnier, distillateur, maréchal-ferrant, menuisier.

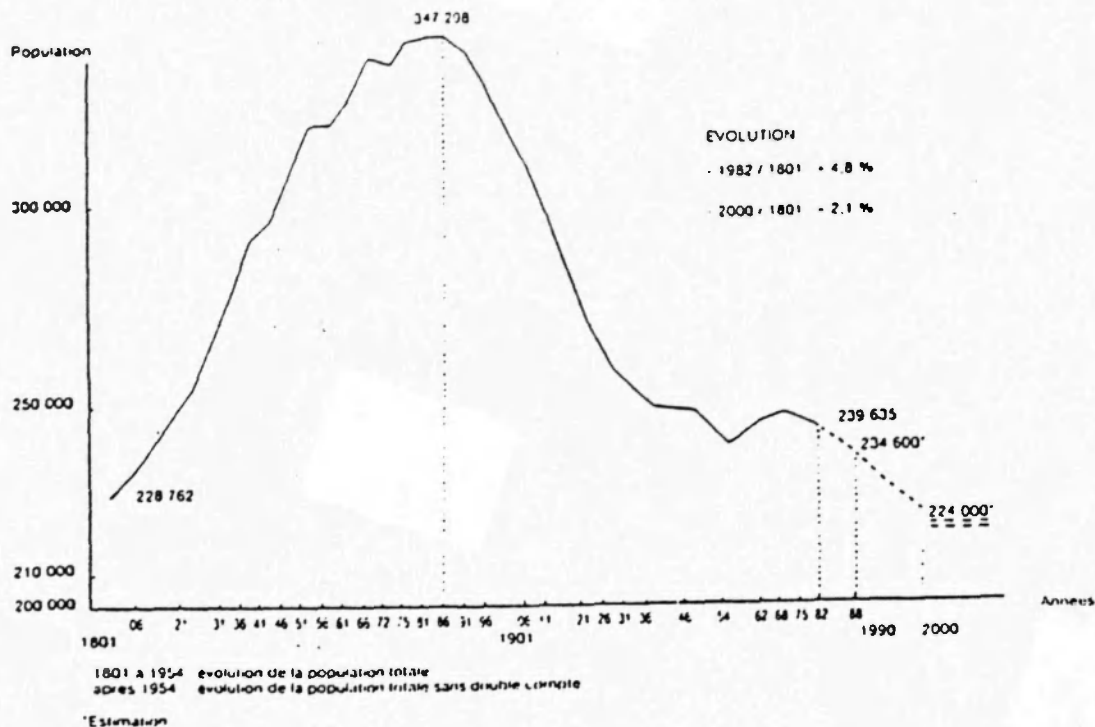
6 - Mais je ne sais pas si l'on peut étendre cette analyse à d' autres micro-régions de la Nièvre.

7 - Il faudrait employer l'imparfait: avec la déprise agricole, l'accès à la terre devient possible à des "étrangers", étrangers à la nation ou étrangers au "petit pays".



Tableau 1

Évolution de la Population de la Nièvre



Estimation pour la Nièvre, la Bourgogne, la France, le canton de Lormes

Tableau II

Tranche d'âge	Nièvre	Bourgogne	France	Lormes
0 à 20 ans	28,5	30,5	32	21,3
20 à 65 ans	51	52,5	54,5	50
65 et plus	20,5	17	13,5	28,6
TOTAL	244.878 (1)	1.570.943	52.600.000	

(1) Le prochain recensement général de la population ne sera effectué qu'au cours de 1982. On estime toutefois la population totale de la Nièvre au 1/1/81 à 238 500

Tableau III

Nombre d'habitants par tranche d'âge  
 Canton de Lormes

Age	1954	1975
0-19	29,26	26
20-64	51,37	44,9
65 et plus	19,37	29,1

Tableau VI

## LES RÉSIDENCES SECONDAIRES EN 1982

CANTONS	Nombre Pour 100 R.P. (a)	CANTONS	Nombre Pour 100 R.P.
Montsauche	1 500	Brion	745
Moulins-Engilbert	1 234 (b)	Tannay	734
Chateau-Chinon	1 229	St Saulge	691
Cosne	1 183 (c)	Prémery	661
Lormes	1 180	Luzy	575
Pouilly	1 046	St Benin d'Azy	553
Corbigny	999	Guérigny	458
Varzy	939	St Pierre-le-Moutier	398
Châtillon	927	Fours	352
Donzy	855	La Machine	302
La Charité	853	Decize	222
Clamecy	833	Dornes	198
Nevers	770 (d)	TOTAL Nièvre :	20 474
Saint-Amand	759	Dont comm. rurales :	17 935

(a) R.P. : résidences principales - (b) Dont 472 à St Honoré-les-Bains - (c) Dont 408 à Cosne-Cours-sur-Loire - (d) Dont 517 sur la commune de Nevers.

TABLEAU 4

## ÉVOLUTION COMPARÉE DE NEVERS ET DES AUTRES VILLES OU AGGLOMÉRATIONS DE BOURGOGNE

	Pop. 1821 (1000 hab.)	Pop. 1851 (1000 hab.)	Pop. 1931 (1000 hab.)	Pop. 1982 (1000 hab.)	Croissance moyenne annuelle théorique (%)	
					1851-1931	1931-1982
DIJON	27,0	37,9	99,1	215,9	2,02	2,36
CHALON S/SAONE	16,9	24,9	42,9	78,1	0,91	1,64
NEVERS	15,0	21,2	38,9	59,1	1,04	1,24
MONTCEAU	6,6	9,8	48,8	51,3	4,96	0,10
MACON	13,2	18,8	21,2	47,3	0,18	2,41
LE CREUSOT	4,4	12,8	38,9	44,4	2,55	0,27
AUXERRE	12,5	14,8	23,4	41,3	0,72	1,49
SENS	9,9	12,0	19,7	35,1	0,80	1,51
AUTUN	10,7	13,1	15,3	20,6	0,20	0,69
BEAUNE	9,4	11,0	11,9	20,9	0,10	1,37

N.B. : Les limites sont celles des agglomérations actuelles.

Tableau V

QUALIFICATIONS DU PERSONNEL DES ENTREPRISES  
SOUMISES A L'ENQUETE ANNUELLE SUR LA STRUCTURE DES EMPLOIS

A. ENSEMBLE DES ACTIVITES (Nièvre 35 924 emplois)	Nièvre	% sur total	% sur France
<b>Personnel de production :</b>	454	1,3	2,1
Ingenieurs et cadres techniques	1 574	4,4	5,2
Techniciens, agents techniques	1 854	5,2	3,8
Personnel d'encadrement	3 882	10,9	11,1
Total encadrement :	11 031	30,7	26,8
Ouvriers qualifiés	8 573	23,9	17,1
Ouvriers non qualifiés	19 604	54,6	43,9
Total ouvriers :	23 486	65,5	55,0
Total personnel de production :			
Personnel des services :			
Cadres	1 495	4,2	7,3
Techniciens, agents techniques	1 238	3,4	4,9
Personnel d'encadrement	876	2,4	3,2
Total encadrement :	3 609	10,0	15,4
Employés qualifiés	6 656	18,5	21,2
Employés non qualifiés	1 969	5,5	7,4
Total employés :	8 625	24,0	28,6
Total services :	12 234	34,0	44,0

8. ACTIVITES INDUSTRIELLES, sans le bâtiment (Nièvre : 20 300 emplois)

	Nièvre	% sur total	% sur France
<b>Personnel de production :</b>	347	1,7	2,7
Ingenieurs et cadres techniques	1 388	6,8	8,0
Techniciens, agents techniques	1 082	5,3	4,7
Personnel d'encadrement	2 817	13,8	15,4
Total encadrement :	7 599	37,4	35,7
Ouvriers qualifiés	7 010	34,5	26,3
Ouvriers non qualifiés	14 609	71,9	62,0
Total ouvriers :	17 426	85,7	77,4
Total personnel de production :			
Personnel des services :			
Cadres	468	2,3	5,0
Techniciens, agents techniques	325	1,6	3,3
Personnel d'encadrement	194	1,0	1,7
Total encadrement :	987	4,9	10,0
Employés qualifiés	1 501	7,4	10,3
Employés non qualifiés	383	1,9	2,2
Total employés :	1 884	9,3	12,5
Total personnel des services :	2 871	14,2	22,5
Divers :	3	—	0,2

Source : enquête annuelle sur la structure des emplois, 1983.



## Chapitre 2. L'activité professionnelle

### 1) Premier pas: l'école.

Que sont-ils alors devenus ? employées de maison, de cantine, de pressing, vendeuse, aide comptable, femme de service dans un hôpital, ouvriers-tourneurs, ou ouvriers dans la boucherie, serrurerie, pâtisserie, cuisine, mécanique, ou encore déménageurs, enfin place sans réelle qualification dans une profession. Mais quelques-uns aussi sont imprimeurs, éducateurs ou enseignants.

*Mais leur "devenir" est-il différent de celui de leur classe d'âge, de leurs germains nourriciers. Tout d'abord au niveau de leur cursus scolaire, note-on des différences significatives avec les enfants des familles d'accueil ("enfants de famille") ?*

Pour répondre à cette question, l'idéal aurait été d'envoyer à chaque femme de St Martin du Puy ayant eu un enfant au début des années 50 un questionnaire sur le cursus scolaire et professionnel de ces enfants. Mais j'ai préféré ne pas procéder de cette manière pour deux raisons: d'abord, ce questionnaire ne m'aurait sans doute pas donné tellement de réponses: certaines personnes n'habitent plus St Martin et n'auraient pas pu être jointes et d'autres auraient jeté ce questionnaire à la poubelle. Ensuite, et c'est la raison principale, on n'aurait pas manqué de faire des recoupements entre ma présence amicale mais curieuse et ce questionnaire; les efforts d'insertion que j'avais pu faire pendant plusieurs mois afin que les portes des maisons me soient ouvertes et qu'une certaine amitié s'établisse entre mes interlocuteurs et moi

risquaient alors d'être annihilés par une impression d'indiscrétion. L'ethnologue n'est pas un juge d'instruction cherchant la contre-expertise (cf. Jean Jamin, 1982, p. 89).

J'utiliserai les deux types de matériaux dont j'ai pu disposer: le registre - matricule des élèves de l'école primaire de St Martin complété par les informations sur les études suivies et la profession obtenue que mes interlocuteurs pouvaient connaître; et quelques listes de parcours (niveau scolaire, formation professionnelle, dernière profession connue, état civil, résidence) de tous les enfants placés ou de famille élevés par une nourrice/mère.

Mais avant d'étudier le déroulement de la scolarité des enfants -de famille ou placés - inscrits à l'école de notre village de référence et nés entre 1950 et 1959 (1), il faut avoir un aperçu des possibilités scolaires de cette région.

### **Le dispositif scolaire de la région de Lormes dans les années 50-70**

Tous les villages jouissaient d'au moins une école primaire située au "bourg"; de plus certains bénéficiaient d'une seconde école dans un de ses hameaux important et éloigné du bourg. Ainsi deux écoles accueillait les enfants de St Martin du Puy: celle du bourg qui fermera en 1987 et celle de son hameau de Plainefas qui fermera en 1966; remarquons d'ailleurs qu'après la fermeture de leur école et pour des raisons de ramassage scolaire, les enfants de Plainefas n'iront pas à l'école de leur commune mais à celle de Lormes, chef lieu de canton.

Le chef lieu de canton est équipé d'un collège d'enseignement général ou secondaire (CEG, CES, appellation variable selon les époques). Les élèves peuvent y suivre une scolarité habituelle ou être orientés vers des classes de transition (6ème, 5ème de transition) dites aussi classes de perfectionnement. Puis s'ils ne peuvent pas reprendre leur cycle d'études secondaires, ils vont en 4ème, puis 3ème Travaux Pratiques ou, autre

nom, au Cours Pré Professionnel de Niveau (CPPN). L'enfant arrive alors dans sa 16ème année.

Il faut ensuite aller dans une ville plus importante, un chef lieu d'arrondissement comme Château-Chinon, Clamecy ou Avallon, où l'adolescent est orienté vers un lycée classique, un lycée d'enseignement professionnel (LEP) (2) ou un lycée agricole (3). Selon sa formation, soit l'adolescent ira jusqu'au baccalauréat classique, soit il se présentera au brevet d'enseignement professionnel (BEP) ou au brevet d'enseignement professionnel agricole (BEPA); ou encore pour ceux dont le niveau est moins élevé à un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou un certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAPA).(cf. tableau I des établissements scolaires proches de Lormes.)

#### A 14 ans.....

Paul Bert, dans son manuel d'Instruction civique édité en 1883, évoque "l'enfant trouvé" devenu chef d'escadron pour démontrer les bienfaits de l'enseignement: "aux enfants très travailleurs et très intelligents, mais qui ne sont pas riches, on donne des bourses (...) c'est ainsi que (..) Ernest Fauche, l'enfant trouvé, est arrivé à l'Ecole polytechnique, et est devenu chef d'escadron d'artillerie." (p. 94)

Il évoque bien le cas toujours possible de la réussite. Mais c'est un cas exceptionnel et le petit quotidien d'un village morvandiau est plus près du parcours habituel des enfants ruraux.

*Des 49 cas d'enfants nés entre 50 et 59 et inscrits à l'école de St Martin du Puy au moins les deux dernières années de leur école primaire, 7 n'ont continué aucune formation, 6 sont allés en apprentissage, 14 en classes de transition et 23 en 6ème dans un des collèges d'enseignement général de Lormes, Clamecy ou Avallon.*

Remarquons que les 7 jeunes qui ont arrêté leurs études à la fin de leur cycle primaire, et les 6 apprentis (soit 13 cas) concernent des enfants nés au début des années 50 et qui terminent leur scolarité vers la fin des

années 60; ils sont les derniers représentants d'une époque où les enfants peuvent dès leur quatorzième année être intégrés au monde du travail. La classe d'âge suivante devra continuer des études, quitte à suivre des classes de transition si on la juge inapte à aborder les formations classiques des collèges d'enseignement général.

Les enfants nés en 54 sont donc sans doute une des premières classes d'âge à bénéficier systématiquement d'une scolarité plus longue. Bénéfices certains pour les uns qui malgré leurs capacités à l'apprentissage scolaire, n'auraient peut-être pas été autorisés par leurs parents ou tuteurs à continuer leurs études et accroître ainsi leur capital scolaire; mais tensions aussi pour d'autres, moins à l'aise à l'école et qui se voient alors obligés d'y rester, à leurs grands regrets et aux regrets de leur entourage.

*De ces 49 enfants, 6 sont des enfants placés, 3 garçons et 3 filles. Des 3 garçons, nés en 50 ou 51, 2 deviennent "garçons de ferme" et le troisième part à l'Ecole Le Nôtre.... Les filles, nées en 55 et 56, réussissent mieux leurs études (4): si l'une va dans une classe de perfectionnement, l'autre ira en classe de transition et la dernière continuera ses études au collège.*

Je ne m'explique pas ces cas de garçons envoyés dès leurs 14 ans dans une ferme. L'un, un peu simplet, est resté dans le coin. Ses parents nourriciers me disent "A 14 ans, le patron (le père nourricier) ne pouvait pas le garder, alors l'Assistance l'a placé dans une ferme. Il a attendu sa majorité. Et puis, après sa majorité, il a quitté; il a été travaillé aux pneus (Pneus Laurent, usine de réchappement de pneus)... 3-4 années plus tard, ces enfants auraient-ils suivi une classe de transition; auraient-ils été mis en apprentissage ? En fait ces enfants ne sont-ils pas un témoignage du changement de la politique de l'Aidé sociale à l'enfance: nés au début des années 50, un peu simplets, ils sont placés chez des familles rurales "traditionnelles" et surtout peu préparées à "éduquer" un enfant : tout se passe "bien" si l'enfant ne pose pas de problèmes particuliers; mais s'il demande un travail supplémentaire, s'il ne plait pas, il est remis au service de l'agence: "oh, celui-là, on a dû le renvoyer parce qu'il était terrible; il faisait toutes les nuits, toutes les nuits...il était tellement dur.

(....) Non, maintenant (1989) ,je n'en voudrais pas; les nôtres sont grands, on a une petite fille... je ne crois pas que j'en voudrais. Ou bien, il faudrait que je trouve quelque chose de très mignon, de très attachant.."  
(Mme Vila)

### **Mais jusqu'à 14 ans**

Le passage à l'école représente un moment crucial dans la socialisation de tout enfant. Mais pour l'enfant placé, il marque la désignation publique, sociale de son état d'enfant de la DASS: difficulté que l'enfant devenu adulte n'oublie pas et qu'il évoque autant avec ses mots qu'avec ses silences: "A la rentrée des classes, on était regroupé, ceux de la DASS; les crayons étaient fournis par l'instituteur; maintenant c'est différent: on achète à l'élève, à l'enfant ses propres affaires. Mais nous, avant, le cahier était donné par l'instituteur.....Et puis le système de venir dans les classes pendant que les autres élèves étaient là. C'était dur pour nous; le directeur arrivait, on partait en récréation, on était appelé un par un, on ressortait, soit on pleurait, soit on.....Alors les autres bien sûr, il y avait une.....ça, c'est moche" (Véronique, née en 57).

Cette douleur ressentie par l'enfant de sa différence d'origine par rapport aux autres enfants du village mais aussi de son identité DASS marquée par cette organisation des rapports école-agence, éducation nationale- DASS se retrouve dans tous les interviews d'enfants placés, quelque soit leurs âges: de Véronique donc, mais aussi de ce monsieur (né en 1927) imprimeur dans la région parisienne; il est resté si attaché à son village d'accueil qu'il a acquis la maison de sa mère nourricière pour y prendre sa retraite; et qui raconte que c'est à l'école qu'il a le plus souffert d'être de l'Assistance: il se souvient du tablier distinctif et des jeudis et dimanches où il jouait avec les autres enfants de l'Assistance mais pas avec les enfants de famille.

L'école en socialisant l'enfant, inscrit crûment dans son quotidien cette différence fondamentale: il n'est pas comme les enfants de famille.



Différence que, pour deux raisons, il peut moins percevoir dans sa maison nourricière: tout d'abord il n'y a pas souvent d'autres enfants de famille de sa génération, et il n'a pas alors de point de comparaison; ensuite la famille d'accueil peut essayer d'effacer ces différences d'origine familiale même s'il lui est impossible d'y parvenir puisqu'elle ne peut pas transmettre à cet étranger aimé la mémoire généalogique; la distinction de naissance n'est pas soulignée aussi crûment qu'à l'école. Prenons le cas - dramatique - du nom: *le jeune enfant n'utilise pas son nom tant qu'il reste dans sa maison nourricière, tant qu'il est "dans les jupes de sa mère"; mais dès qu'il est dans un monde élargi -et qui plus est dans ces cas villageois, un monde d'interconnaissances- il est listé, appelé par son nom de famille, nom bien sûr différent de celui de sa famille nourricière, et souvent aussi différent du stock de noms locaux:* "Patrick (né en 1968) s'appelle Patrick Lévi; mais il ne voulait pas s'appeler Lévi; il s'appelait Berto (nom de sa famille nourricière). Tant qu'il n'est pas allé à l'école, c'était Patrick Berto. Du jour où il est allé à l'école, les autres lui ont dit "non, non, non, tu n'es pas un Berto" . Un jour, il revient bouleversé et me dit "tu n'es pas ma maman". "Si je suis ta maman"... Et puis cela a été fini; il n'en a plus parlé "(Mme Berto).

Cet enfant, Patrick, fut placé très tôt chez une première nourrice, puis à l'âge de deux ans, remis à Mme Berto qui élevait déjà sa soeur aînée "Patrick était chez une nourrice en Bretagne qui devait sûrement être pour de la naissance à 2 ans. Et puis, bon, quand le moment est venu de le retirer de chez cette nourrice, par le numéro de matricule, on s'est aperçu à la Dass que Patrick avait quelque part dans le Morvan un soeur. C'était Clara. Et un jour, le jour de la foire, je rencontre dans la rue l'Assistante sociale, qui me dit " Madame Berto, j'ai quelque chose à vous demander" "Ah bon. Vous ne me reprenez pas Clara? Parce que Clara, il ne faut pas me la reprendre." "Non, non, je ne vous reprends pas Clara. Mais elle a un frère; il faudrait que vous repreniez le frère." Je dis, sur le coup je ne savais pas.." (Mme Berto) ce Patrick est sûrement un enfant difficile; Mme Berto est sûrement une nourrice "ancien régime",

bien maternelle (5) ce qui peut accentuer ce problèmes d'identité lors de l'arrivée à l'école.

Ce sentiment non pas d'exclusion mais de différence (négative) par rapport aux autres enfants est sans doute très intériorisé, et n'est pas toujours perçu par l'entourage, comme le révèle l'étonnement de l'institutrice de Plainefas devant l'attitude de ses élèves; cette institutrice est arrivée dans son école au début des années 60: "Je devais distribuer les imprimés pour l'assurance, et les enfants de l'Assistance sont assurés directement par l'administration. Et chez nous, dans la Loire, il y avait très peu d'enfants de l'Assistance. J'étais ennuyée; je me disais, ils doivent faire un complexe etc... comment je vais dire; j'ai beaucoup d'enfants de l'Assistance, comment je vais faire devant tout le monde pour dire "je te donne un papier à toi et pas à toi". J'ai attendu l'extrême limite du délai; je trouvais que ce n'était pas possible de donner un papier seulement à certains. Les autres me demanderont pourquoi, je vais être obligée de dire "parce que tu es de l'Assistance"; cela m'a gâché ma première semaine. Mais j'y étais obligée. Et j'ai été très surprise: "ah, ben moi, je suis de l'Assistance, moi aussi, moi, moi, moi; " et puis finalement, ils étaient la majorité. J'ai compté: 10 sur 16. Cela ne faisait aucun problème". (Mme Pop).

Comme le souligne Véronique, cette désignation publique de l'enfant comme "enfant placé" a disparu: ce sont maintenant les assistantes maternelles qui gèrent le budget scolaire de l'enfant.

Quant au problème du nom, il peut aussi être moins douloureux de nos jours: 1/3 des familles divorcent, le nom de l'enfant qui est alors de moins en moins porté par les mères perd de sa référence généalogique.

Reste, malgré tout, posée la question des relations de la responsabilité de la scolarité de l'enfant. Les parents d'accueil ne semblent toujours pas responsables auprès de l'instituteur de la scolarité de l'enfant accueilli, alors que - faut-il souligner encore cette différence - ce sont eux, et uniquement eux qui traitent des problèmes scolaires de leurs enfants ... de famille. Remarquons seulement que les inspecteurs ou directeurs d'agence essaient de ne pas intervenir à l'école lors des cours, de rendre

discrète leur institution vis à vis de l'environnement social des enfants qu'ils gèrent.

### La responsabilité

Que dire de l'attitude des parents d'accueil par rapport à la scolarité des enfants qu'ils élèvent?

Bien sûr l'ambiance d'accueil a changé, s'est améliorée. "L'enfant trouvé" (qui n'est presque plus "trouvé") doit être respecté, doit être apparemment traité comme tout enfant. La réflexion d'un père de famille qui, dans les années 1910, venait se plaindre à l'instituteur que le premier de la classe soit un enfant trouvé et qui a si profondément blessé cet ex-enfant trouvé, maintenant vieux monsieur de plus de 80 ans, paraît obsolète.

Mais les parents d'accueil n'ont pas toujours le souci d'une transmission socio-culturelle. Ils peuvent avoir une position de retrait, voire de désintérêt. Ils n'ont pas à établir l'enfant des autres. Ils peuvent être fiers de lui lorsqu'il réussit, et plus indifférent à son échec dont ils n'auront pas à "payer" les conséquences puisque cet enfant ne sera jamais à leur charge: ainsi de deux frères, Alain et Georges, placés chez la même nourrice: dans les années 1960, l'un part pour l'école Le Nôtre, puis l'autre pour l'école d'Alembert. Les parents nourriciers "admettaient plus facilement qu'Alain parte à l'école Le Nôtre parce qu'ils estimaient qu'il n'avait pas de possibilités d'études alors que Georges parte, c'était intolérable. Pour eux qu'il puisse partir ailleurs et qu'il puisse faire autre chose qu'instituteur, ils ne supportaient pas cette idée là." (Brigitte Bardo, nièce "nourricière" de Georges). Ou encore: "-vous vous faites du souci pour leur avenir ? - Oui, quand même; parce que cela nous embête... on aimerait autant les voir bien tourner que les voir mal faire. Surtout qu'ils ne sont pas déplaisants.... Ce serait encore des gamins pour lesquels ils n'y aurait rien à faire..." (Mme Tour).

Le savoir-faire scolaire, tel étudier ses devoirs le soir à la maison, et l'acquisition des bonnes manières, tel envoyer une carte postale à la maîtresse, sont bien l'affaire des parents nourriciers: "j'ai vu des enfants presque handicapés mais qui étaient scolarisés. Eh bien, ces gens (les parents nourriciers) s'en sont occupés comme si c'était leur enfant, la faisant lire, me demandant ce qu'il fallait faire. Je suis partie pendant les vacances, ils m'ont envoyée une carte. J'ai bien vu que c'était la mère qui l'avait rédigée, elle l'avait recopiée et tout" (Mme Pop).

*Le parent nourricier est bien celui qui voit l'enfant tous les jours, qui peut savoir comment cet enfant est considéré par l'instituteur, qui peut quelquefois lui réclamer plus d'écoute, voire un meilleur traitement, qui reçoit (est-ce nouveau?) les bulletins scolaires: "tu as reçu mon bulletin ce mois-ci" "non" "ben, il n'est pas beau" "c'est gai" (dialogue entre Mme Tour et sa fille d'accueil); il est bien le parent qui gère, protège la vie quotidienne des enfants, de tous les enfants de sa maisonnée. Mais il n'est pas celui qui oriente les enfants placés, cette charge revenant au directeur de l'agence . Lorsque l'enfant est brillant, il suit les filières habituelles des cycles secondaires et des études supérieures, au contentement des parents nourriciers. Mais lorsque l'enfant a une scolarité très moyenne et que la question des redoublements, puis du choix du formation/apprentissage se pose, des divergences d'opinion ou même des conflits surgissent alors entre le personnel de la dass et la famille d'accueil. Le personnel de la dass, fort du soutien psychologique qu'il offre (impose) à l'enfant, l'oriente en fonction des résultats des entretiens et tests d'une part et des places disponibles dans les centres de formation d'autre part.*

*Les parents, eux, restent souvent plus traditionnels: ils souhaitent que l'enfant ne parte pas trop loin, préféreraient un placement d'apprentissage dans le voisinage.... comme autrefois. En fait, à partir du moment où ils s'investissent dans l'enfant accueilli, ils voudraient une reproduction d'un mode de vie fondé sur l'agriculture et l'artisanat tel qu'ils l'ont connu. "François (né en 1953), il voulait apprendre la menuiserie. Ils ont décidé qu'il n'était pas capable d'apprendre la*

menuiserie. Et on lui aurait fait apprendre chez Mr X qui était ébéniste ici. Pourtant Mr ...(le directeur de l'agence) connaissait bien Mr X parce qu'il faisait des meubles pour la Ddass. Ils n'ont jamais voulu, ils ont prétexté que François n'était pas capable de faire menuiserie. Ils nous l'ont laissé en tant qu'employé de ferme, alors que...; Et moi, j'estime qu'il aurait été très capable d'apprendre la menuiserie puisqu'il a été capable de faire (par la suite) un centre accéléré de plomberie. Il aurait appris son métier chez un patron. Je ne dis pas qu'il était poussé pour faire des études. Ce n'était pas un... mais en faisant son apprentissage chez un patron, il aurait pu...Patrick, c'est pareil. Nous, on n'a pas de chance de ce côté là; ils n'ont jamais écouté ce qu'on leur demandait" (Corinne Berto). Faut-il préciser que les "ils" signifient le personnel de l'agence et "on" la famille d'accueil.

Puis François est devenu plombier et s'est installé dans la région parisienne.

Cette position des parents d'accueil par rapport à la préparation du devenir de leurs enfants est particulièrement floue, et peut-être encore plus floue dans les années 1950-60 qu'auparavant puisque ces enfants ne sont plus "destinés" à rester dans un milieu agricole comme commis.

La position professionnelle (et sociale) de l'enfant passe toujours par le milieu d'origine. Même l'éducation scolaire et la réussite scolaire reflètent ce milieu (cf. tableau II: le "diplôme le plus élevé du fils selon la catégorie sociale et le diplôme le plus élevé de son père: Thélot, p. 232). Or les "enfants placés" ont un milieu d'origine pas toujours facile à établir: est-ce celui de leur famille d'origine ? celui de leur famille d'accueil ? ou encore, il ne faut pas l'exclure, celui de la Ddass ? cette question de la définition du milieu (des milieux) me paraît essentielle. Un enfant est inséré dans une société parce qu'il en vient, parce qu'il en est, parce qu'il constitue un chaînon dans la transmission des valeurs, des manières d'être, de l'identité de cette société ou de ce groupe sociale. Lorsque Claude Thélot nous dit que "l'influence du milieu d'origine se pérennise durant toute la vie active des descendants, indépendamment



de leurs études et de leur position initiale" (1982, p. 149), il souligne l'effet diachronique de l'origine.

C'est bien sur cette question de la responsabilité de la transmission que s'affrontent les familles d'accueil soucieuses de leurs enfants (ce n'est pas le cas de toutes) et les services de l'Aide sociale à l'enfance. C'est sans doute aussi parce que ces services sont attentifs à donner le "plus de chance dans la vie" aux enfants placés, qu'ils interviennent autant dans la surveillance de leur scolarité, mais en ne tenant pas toujours compte de la complexité de l'acquisition d'un savoir qui passe par la transmission d'un savoir-faire, savoir-être.

Même en ne prenant en compte que la *scolarisation* de l'enfant - et non pas toute sa socialisation - *il faut combiner quatre éléments*: les possibilités de l'enfant, l'instituteur, les parents nourriciers et le personnel de l'agence.

- *l'enfant*: selon ses capacités intellectuelles, physiques, selon aussi son équilibre psychologique, il sera plus ou moins apte, réceptif à l'apprentissage scolaire.

- *l'instituteur*: il est peut-être, jusqu'à la fin des années 50, un des premiers personnages institutionnels du placement nourricier en milieu rural qui puisse changer le cours du "destin" façonné par l'entourage immédiat - la parenté d'origine et la parenté nourricière - destin de reproduction-répétition de l'état des parents. Il peut donner à l'enfant (de famille ou placé) une clef pour ouvrir l'accès à un monde différent de son univers quotidien.

"l'instituteur, c'est lui qui m'a le plus aidée. Parce que le matin quand on montait en car, on était les premiers, on était chez une dame qui nous gardait le matin jusqu'à ce que l'école ouvre; et le matin au lieu d'attendre chez la dame, il nous prenait pour nous apprendre à faire les opérations qu'on ne savait pas" (Liliane Benoit).. ce qui n'empêche pas

l'instituteur d'être agréablement étonné lorsque, quelques années plus tard, il apprendra que Liliane travaille dans une compagnie d'assurances. L'Assistance publique était bien consciente du rôle que tenait l'instituteur puisqu'elle lui offrait une prime lorsqu'un de ses élèves pupilles obtenait le certificat d'études. (6) Mais l'instituteur peut aussi rejeter l'enfant de l'Assistance en le "laissant dans son coin" ou en lui faisant faire ses travaux ménagers "Nous, les "enfants de l'Assistance, on devait entretenir le jardin du directeur de l'école" (Mr C.)

- *les parents nourriciers*: indifférents, dévoués, maladroits, brutaux, en tous cas parents pour lesquels l'enfant (placé) s'insère dans une continuité familiale et sociale. (cf. chapitres suivants)

- *le personnel de l'agence*: si certaines agences semblent très "présentes" à la famille nourricière et à l'enfant qui leur est confié, telle celle d'Avallon-Semur, d'autres, telle celle de Château-Chinon, paraissent laisser plus de liberté aux familles (les délaisser ?). Ainsi comment interpréter les dires de cette nourrice de Brassay: "En 52, j'en ai pris une qui avait 3 ans. Je l'ai gardée jusqu'à 21-22 ans parce qu'elle était un peu handicapée. Je ne le savais pas; je ne m'en étais même pas aperçu. Il a vraiment fallu qu'elle grandisse pour voir qu'il y avait quelque chose. A 14 ans Je l'ai mise à une école spécialisée de Semur. Ils l'ont gardée 1 an, après ils l'ont renvoyée. Alors, elle est restée avec moi; j'ai essayé quand même de la mettre dans son droit chemin, de la faire travailler un petit peu, le ménage, une petite vaisselle (...) De là, elle est partie aux "Economiques Troyens" de B.; ils ne me l'ont pas gardée; je l'ai remise au garage D. à C.; ils ne me l'ont pas gardée non plus. Je l'ai remise chez les soeurs, à C. elles ne me l'ont pas gardée. Là; elle est retournée à Bl. dans un petit café avec une personne de plus de 80 ans, trop âgée pour elle; alors là, je l'ai dit au directeur: "vous savez, c'est une plante sans tuteur. - oh, ne vous en faites pas. La dame a la tête solide sur les épaules"... Oui mais, sourde, sourde, vraiment totale. Alors, ma gamine, qu'est-ce qu'elle a fait, je n'en sais rien. Un beau jour, elle vient

me trouver avec une dame qui l'avait amenée en voiture. Cela m'a sauté aux yeux "mais dis donc, tu n'es pas toute seule, tu attends quelqu'un ?" - Non. - Je ne sais pas, il me semble que tu as grossi. - Ah, non, non". (Mme Ternas)

Et commencera une autre histoire d'abandon d'enfant.

Madame Ternas joue son propre réseau de relations pour "placer" cette jeune fille. Mais en vain; et la seule intervention citée du directeur de l'agence entraînera un échec encore plus grand puisqu'elle partira, fuira, enceinte et sans ressources.

## 2) L'installation.

Reprenons notre registre de l'école de St Martin et réfléchissons à ce que nous pouvons savoir de ces mêmes enfants à partir des informations données par mes interlocuteurs.

Mon premier étonnement est de réaliser l'imprécision dans la première définition de la situation de l'enfant (génération +1); de plus, cette imprécision est semblable qu'ils parlent de leur enfant ou d'un enfant voisin, bien qu'ils connaissent le parcours de leurs enfants beaucoup mieux que celui des enfants voisins. Les phrases telles "ma fille ne travaille pas; et mon gendre travaille à la ville d'Avallon" (M. Campus) ou "ma fille, elle est dans les assurances" (Mme Léon) et "G.G., il fait des ménages dans la Région parisienne", ou "B.R., elle travaille avec son mari; ils ont un commerce en Savoie" ont le même contenu informatif. Mais pour les uns, les enfants de la maison, il est possible de prolonger la conversation, "qu'est-ce qu'elle fait dans les assurances ?" "Cela fait longtemps qu'elle travaille là?" . Alors que pour les autres jeunes, la demande d'information supplémentaire tourne vite court, faute de réponse.

Là encore les "enfants placés" sont dans une position intermédiaire entre les enfants de la famille et les enfants étrangers à la famille: *pour*

*certains des enfants placés, il est possible d'obtenir une description du parcours et de la situation d'adulte (métier, résidence, état civil...) "Pierre (né dans les années 1940) est ingénieur. A 14 ans, il est parti à Nevers, au collège, ce qu'on appelle le lycée technique Jean Jaurès. Et il y est resté jusqu'à 21 ans; il est sorti avec le bac technique, le brevet de dessin industriel, le CAP d'ajusteur; et là, il a travaillé à la Secma un petit peu avant de partir à l'armée (...) il a fait la guerre d'Algérie. Il est rentré; il a travaillé à ? qu'il a quitté pour trouver des maisons plus adéquates avec ce qu'il avait fait; et il a travaillé le soir pour devenir ingénieur." Puis "Pierre a épousé une charentaise; elle est secrétaire bilingue; ils habitent à L. dans la région parisienne. Il l'a connue au travail." (Mme Ternas, nourrice de Pierre).*

En fait ce de quoi l'interlocutrice parle, ce n'est pas tant de Pierre que d'un enfant "qui a réussi": il a un métier reconnu, est marié avec une personne honorable et a des enfants... mais rien ne sera dit des enfants.

*Pour d'autres enfants, les relations entre parents nourriciers et enfants se sont distendues après le départ de l'enfant jusqu'à peu à peu s'effacer: "Germaine, elle est mariée elle, du côté de... ah, je ne me rappelle plus du nom. Cela devait être dans la région de Saône et Loire, je crois. Et puis, on les voyait de temps en temps; et puis ma foi, ils sont partis là-bas, du côté du Havre. Cela fait que depuis qu'ils sont là, on ne les a jamais revus. (Mr. Campus).*

En fait c'est le devenir exceptionnel d'un enfant qui est retenu digne de commentaires. Autrement, l'écho du parcours de l'enfant voisin devenu adulte est assourdi par l'ensemble des parcours habituels aux habitants morvandiaux et ne prête pas à bavardages.

Ma seconde remarque générale porte sur l'importance de l'inscription territoriale. Les enfants de famille dont le "village" connaît le devenir ont des parents sédentarisés dans ce village: agriculteurs auxquels il faut ajouter un débitant de boissons, un maçon, un électricien (de famille agricole) ou ouvriers de la scierie, seule entreprise du village. Les autres enfants, disparus de la mémoire locale sont issus de parents de passage:

principalement des bûcherons mais aussi deux aviculteurs, un chiffonnier et le cas étonnant d'un boulanger.

A cette distinction s'en ajoute une autre: les "gens des bois" sont pour la plupart des espagnols. Ils sont donc doublement étrangers à la communauté agricole (cf F. Zonabend, 1973): ainsi des 27 garçons de famille, les 4 pour lesquels j'ignore ce qu'ils sont devenus sont issus de parents étrangers, bûcherons ou aviculteurs (7).

### **Différences de parcours entre "enfants de famille" et "enfants placés".**

*Parmi tous ces enfants nés entre 1950 et 1959, rares sont ceux qui font des "études", rares ceux qui obtiennent le baccalauréat.*

Quand on se penche sur le parcours de ces enfants, on constate d'abord qu'on ne peut pas réellement remplir les cases d'un tableau où seraient notés pour chaque enfant ses études, ses professions, son statut civil et sa résidence. Les cases vides, déjà assez nombreuses, ne sont pas toujours les mêmes: pour certains, on ignore leur statut matrimonial ou leur résidence; pour d'autres, on sait leur profession actuelle, mais non celle qu'ils ont exercée à la sortie de l'école ou de leur formation professionnelles (cf. tableau IV: parcours des enfants de l'école de St Martin). Mais on s'aperçoit aussi de deux différences marquantes entre tous ces enfants:

*une différence sexuelle: les filles, qu'elles soient de famille ou de la Dass font plutôt moins d'études que les garçons, mais celles qui en font obtiennent des diplômes plus élevés et deviennent secrétaires d'avocats ou de notaire, receveur dans les Postes ou enseignant (sans titre) de français en Allemagne.*

*une différence entre "enfants de famille" et "enfants de la Dass" chez les garçons: les "enfants de famille" terminent presque tous les études primaires (8), et suivent ensuite des classes de transition ou des classes techniques. Alors que les garçons de la Dass arrivent à la fin de leur études primaires "par défaut": tel achève sa scolarité à 15 ans, en CM1, au bénéfice de l'âge, tel autre ne sait toujours pas lire à cet âge là....*



Ce qui me paraît encore plus important à remarquer, c'est que les "garçons de famille" ont une enfance stable, une scolarité quelquefois faible, mais complète et continuent leur chemin comme agriculteur, ouvrier-boulangier, technicien-électronique ou ouvrier de la scierie locale....Alors que les garçons de la Dass ont un passage à vide.

Il leur faut sans doute une coupure entre l'enfance nourricière et l'âge adulte pour ne pas continuer une répétition d'échecs (affectif, scolaire..) Ainsi les événements qui peuvent leur arriver au moment de leur service national, cassure à la manière d'un rite de passage, les liens d'amitié qu'ils peuvent créer à cette période là, représentent des tremplins essentiels pour s'établir par la suite: ainsi de ce jeune garçon, plusieurs fois placé dans son enfance, qui, à 14 ans, trouve une certaine complicité chez sa nouvelle nourrice, et arrive à suivre un apprentissage de pâtissier. Il part faire son service national à Tahiti. A son retour, il épouse une jeune femme guadeloupéenne (une forme d'étrangeté..) et s'installe dans la Région parisienne pour exercer sa profession.

Ou encore ce jeune homme, apprenti couvreur dans la région de Nevers, qui mal dans sa peau, ne sachant pas s'il allait pouvoir tenir longtemps à ce travail, et surtout à cette vie, devance l'appel. Au retour du service militaire, il se trouve travail, femme, maison ....Mais que c'est vite dit !

C'est peut-être en revenant sur le thème de la reproduction familiale, de la transmission d'une ambiance, d'un caractère culturel et de la place qui y est attribuée à l'enfant accueilli, qu'on arrivera à comprendre cette différence de parcours entre "enfants de famille" et "enfants de la Dass".

A réfléchir aux histoires de famille que je constatais ou aux récits que l'on m'en faisait, j'ai l'impression d'avoir affaire à différentes figures d'insertion culturelle.

La première figure m'est donnée par la famille Vila, famille traditionnelle d'artisan-agriculteur. Le chef de famille - que j'appellerai Jules - est né en 1921 dans la maison paternelle et grand-paternelle, voisine de celle qu'il habite aujourd'hui avec sa femme et son fils aîné.

Son père et son grand-père, comme lui, étaient menuisiers. Il a donc repris la profession et les biens familiaux. Ces biens, maisons et quelques terres, n'ont pas eu à être divisés puisque notre interlocuteur est enfant unique et que son père avait un seul germain, un frère resté célibataire. Puis à partir des années 70, le métier de menuisier demande un autre type de travail et de gestion auquel notre Jules ne peut pas s'adapter; il s'oriente alors plus vers l'agriculture, cultivant une exploitation d'une vingtaine d'hectares.

En 1960, il épouse une "parisienne" placée dans le Morvan non pas par l'Assistance, mais par son père "Je suis arrivée ici à l'âge de 6 ans; parce que j'ai perdu Maman très jeune; elle était malade. Et mon père était tout seul. Alors, il m'avait mise à l'Assistance par l'intermédiaire de je ne sais qui. Mais je n'étais pas de l'Assistance, j'étais en dépôt. Et je suis arrivée ici par l'intermédiaire d'une jeune fille qui s'occupait de moi lorsque j'étais en dépôt: elle me conduisait à la salle de visite, parce que mon père venait me voir le dimanche; moi je ne savais pas que c'était le dimanche, mais enfin, il venait me voir tous les dimanches. Il avait dû parler à cette personne là qui lui avait dit: écoutez, je connais quelqu'un qui pourrait l'emmener à la campagne, qui la prendrait bien."

Comme il se doit, la mère de Jules avait élevé des enfants de l'Assistance: B., "arrivé en 1937. il avait 18 mois. Il est parti en... il a fait des études au collège de Corbigny; après, il est monté à Paris, à l'école de.. des fleuristes (l'Ecole Le Nôtre), après il est parti à l'armée; après il a fait autre chose et puis ma foi... maintenant il est installé dans la Région parisienne. Il revient tous les ans, un petit passage.. mais il a une grosse affaire, alors il n'a pas le temps. Quand il est arrivé, j'avais 16 ans. C'est le premier à venir. Après, il y en a eu d'autres".

Jules et sa femme auront aussi des enfants "de famille" ou accueillis; d'abord leurs trois enfants "à eux": 2 garçons et une fille: l'aîné, célibataire, qui "naturellement a son BEPC" et un BEPA, travaille dans l'entreprise locale tout en s'occupant de la "propriété" (l'exploitation); la seconde après avoir aussi obtenu son BEPC et suivi pendant un an un apprentissage commercial, a épousé l'un des responsables de l'entreprise où travaille son frère. Enfin, le dernier a émigré: il est "monté "à Paris où

il travaille dans un centre de tri postal, emploi qu'il a trouvé après avoir "naturellement eu son BEPC", suivi l'école jusqu'au baccalauréat, mais y avoir échoué. Il avait alors à peine 18 ans, n'a pas essayé de se présenter de nouveau au baccalauréat, mais a passé immédiatement un concours pour entrer dans le service postal. Ses parents ne pouvaient pas lui payer plus longtemps des études; mais aussi n'y pensaient pas. Ces enfants restent parfaitement dans la tradition morvandelle où les destinées des enfants combinent célibat-mariage-émigration.

Puis les enfants accueillis: Ceux que l'on reçoit pour bénéficier de la sécurité sociale, ceux qu'on ne peut pas garder parce qu'ils sont trop difficiles. Ou encore ceux qui sont déjà dans la maison lorsqu'on arrive comme nouvelle épousee, et dont on s'occupe lorsque la belle-mère ne peut plus le faire: "il y a eu J. qui a été élevé du temps de la mère... il est de 45. Il avait peut-être 3-4 ans quand il venu ici; il est resté longtemps . La majorité à l'époque était à 21 ans; il était toujours là. Et puis, il est parti de la maison. Il ne s'est pas marié; il a rencontré une femme qui a laissé un mari et deux grands enfants pour se mettre avec lui. Ils ont eu un enfant ensemble ; puis elle est repartie avec l'enfant. Et puis, lui, il habite tout seul, dans les environs. Il ne fait rien parce qu'il est malade.

L'autre, C. il est de 51. A ce moment là, le patron (le beau-père) ne pouvait pas le garder, alors l'Assistance les plaçait dans les fermes. Il a attendu sa majorité et après, il est parti travailler aux Pneus Laurent (grande entreprise de rechappement de Pneus, située à Avallon). Et puis après, c'est pareil, c'est comme l'autre, un jour il a rencontré une espèce de femme, c'est une fille qui est complètement débile; ils se sont mariés et ont une petite. Mais comme la femme est débile, ils lui ont enlevée. Lui, il habite dans un bourg à côté. "

Enfants placés que la famille d'accueil continue à voir de temps en temps, tout en les maintenant à leur place de pauvres gosses.

"C., à un moment, il demeurait chez nous; et puis ma foi... on les a dépannés quelque temps, bon, bien après... Lui, on le voit tous le jours, il travaille à la scierie, il vient manger le midi, c'est une affaire entendue. Mais on ne l'invite pas aux fêtes de famille. S'il vient en cours d'années, qu'il se trouve un dimanche avec nous, il mange avec nous, c'est tout."

Alors que l'enfant qui a réussi, B., a eu une place de parrain - il est le parrain de la fille- et ainsi a reçu un statut familial.

La famille Vila reproduit au plus près les manières d'être morvandelles sans que les changements économiques et culturels des années 60 et 70 l'aient touchée dans son essence. Elle reproduit aussi le sort laissé aux enfants placés d'avant la guerre: enfants paumés pour l'avenir desquels la famille nourricière ne se préoccupera pas; enfants paumés qu'elle continuera à recevoir, mais en faisant attention de ne pas les mêler à ceux de la famille.

Si les enfants de famille peuvent, comme c'est le cas ici, se trouver un état dans cette tradition, les enfants placés ne le peuvent plus.

Notre famille Berto, que je cite déjà longuement plus haut, reste aussi attachée à son Morvan. Mais de même qu'elle s'est souciée de maintenir l'exploitation agricole qu'elle possède, elle se soucie d'encadrer les nombreux enfants qu'elle a accueillis, rencontrant le directeur de l'agence pour discuter de leur avenir, conduisant ces enfants jusqu'à Nevers (100 kms) lorsque c'est nécessaire "Je suis allée le faire inscrire à l'emploi; je n'ai pas pu lui faire comprendre qu'on n'était pas obligé d'aller à Nevers pour cela, qu'il pouvait s'inscrire à la mairie d'ici et que le dossier suivait. Il n'y a rien eu à faire. On est allé à Nevers. " (Corinne Berto)

Si tous les enfants accueillis n'ont pas obtenu un diplôme à la fin de leur scolarité, à la différence des deux "filles de famille", presque tous se sont trouvés une inscription professionnelle, matrimoniale et résidentielle dans la société (cf. tableau IV). Les trois qui semblent avoir plus de difficultés à se trouver une place (changement fréquent d'activité professionnelle pour Edouard et Romain, pas d'amis pour Romain, troubles psychologiques pour Patrick qui passent la semaine dans une institution spécialisée de Côte d'Or) sont très souvent évoqués dans la conversation, cette famille cherchant ce qu'elle peut faire pour eux.

La famille Berto est, comme la famille Vila, intégrée dans la culture morvandelle; les filles continuent d'occuper la place tenue par les parents; mais cette famille essaie de donner une situation aux "enfants



placés" - peut être d'ailleurs plus pour ses enfants accueillis que pour ses enfants de famille (9).

La troisième figure m'est donnée par une famille du Bazois, la famille Ambre. Monsieur Ambre, maintenant à la retraite, travaillait avec ses parents sur leur exploitation agricole située dans l'Yonne. 2 de leurs 3 enfants tombant malades, ils ont dû se rapprocher de Nevers pour bénéficier des services d'une grande ville. Madame Ambre a voulu alors exercer le métier de "nourrice" (10) pour gagner sa vie tout en gardant ses enfants au près d'elle, Monsieur Ambre l'aidant dans ses tâches nourricières.

Monsieur et Madame Ambre ont accueilli 53 enfants, qu'ils soient de la Dass ou mis en pension par leurs parents; certains ne restaient que quelques mois. La vie de ces parents nourriciers est complètement scandée par les rythmes des enfants: "ah, aujourd'hui, je ne peux pas vous voir, c'est mercredi, nous sortons à Nevers" ou "je préfère que vous ne veniez pas pendant les vacances scolaires de Paris, parce que je reçois toujours à cette période d'autres petits enfants". Et lorsque j'arrive, encore de bon matin, un jour de mai, je vois une table de 5 enfants de tous âges en train de petit-déjeuner.

Madame Ambre peut me faire un tableau retraçant le parcours des enfants restés un certain temps chez elle ou venus fréquemment (cf Tableaux V et V).

Cette famille ne raisonne pas en terme de transmission mais de profession. En fait Madame Ambre ne peut pas s'appuyer sur un héritage culturel, son enfance ayant été celle d'une enfant martyre, placée par sa mère qui payait quand elle pouvait, venait de temps en temps la voir. Monsieur Ambre n'a pas continué son activité agricole (11) et a adopté la profession de sa femme. Il semble que les "enfants de famille" dont la seule différence par rapport aux enfants accueillis étaient dans l'usage des termes d'adresse, "ils m'appelaient Maman; les autres m'appelaient Tata; d'ailleurs, ils avaient presque tous une maman; mes deux petits-enfants m'appellent aussi Tata", n'ont pas envie de poursuivre cette profession d'accueil.



La convention sur les droits de l'enfant souligne dans plusieurs de ces articles l'importance d'une famille pour l'enfant, comme dans les articles 18 et 19; art. 18: "la responsabilité d'élever l'enfant incombe au premier chef aux parents ou aux tuteurs, et l'Etat a l'obligation de les aider à accomplir ce devoir."; art. 19: "l'Etat a l'obligation d'assurer une protection sociale à l'enfant privé de son milieu familial et de veiller à ce qu'il bénéficie d'une protection familiale de remplacement ou d'un placement dans un établissement approprié."; L'article 8 précise aussi les règles d'identité: "l'Etat a obligation de protéger et le cas échéant de rétablir les aspects fondamentaux de l'identité d'un enfant (nationalité, nom, filiation, relations familiales).

Or ces histoire d'enfants accueillis nous rappellent que la "protection familiale de remplacement" insère l'enfant dans d'autres familles où il sera confronté à d'autres identités familiales, celles de ses germains nourriciers (de famille), qu'il pourra s'y enraciner, mais pas n'importe comment.

## Notes

1 - Se limiter aux enfants nés en 1954 aurait donner un nombre de cas insuffisant pour mesurer l'état de la scolarité de cette classe d'âge.

2 - Chaque LEP a ses spécialités: ainsi celui de Château-Chinon, créé au début des années 50, propose des formations de cuisine-restaurant et pâtisserie, équipement technique énergie, bois et matériaux associés, communication, administration et secrétariat, administration, commerce et comptabilité. Celui d'Avallon, créé en 1972, offre des formations dans les domaines suivants: électro-technique, maintenance des systèmes mécaniques de production, communication, administration et secrétariat, administration, commerce et comptabilité ainsi que des formations complémentaires pour les adolescents de niveau BEP ou CAP en entretien et dépannage d'appareils électroménagers et mécanique agricole et de plaisance.

3 - Ce dernier peut être commencé dès la classe de 4ème. Retenons aussi que le lycée agricole de Château-Chinon a eu jusqu'au début des années 80 une antenne à Lormes.

4 - J.P. Assailly, M. Corbillon et M Duyme (1988) notent que les filles ont une meilleure assise dans la vie que les garçons: cela tant au point de vue de leur santé (et dès la naissance), que de leur comportements d'adolescents ou stabilité matrimoniale, ou encore de leurs réussites scolaires et professionnelles.

5 - A la différence des assistantes maternelles à qui est demandé de ne pas confondre leur place avec celle de la mère d'origine, de la "maman": sur l'évolution de la politique de l'Assistance publique par rapport au rôle de la nourrice et aux rapports famille d'origine et famille d'accueil, cf. le livre de Michel Bonetti, Jean Fraisse et Vincent de Gaulejac (1980).

6 - Prime légèrement moins importante que celle de la nourrice, mais plus importante que celle donnée à l'enfant. A quel moment cette prime a-t-elle disparu ?

7 - Retenons aussi que les "gens de passage" n'accueillent pas d'enfants de l'Assistance.

8 - Les 4 garçons pour lesquels je n'ai aucun renseignement sur les études sont pour 3 d'entre eux des enfants avec une histoire paternelle difficile.

9 - L'aînée des filles vient de se marier, à un âge assez avancé. De précédentes amours avec un non agriculteur n'avaient pas abouti, le père s'opposant au mariage; la seconde est toujours célibataire.

10 - Le mot "assistance maternelle" n'existait pas encore.

11 - Je crois me souvenir que ses parents n'étaient pas propriétaires mais fermiers.

Tableau I : Etablissements scolaires (pour la région de Lormes)

Etablis- sements	Ecole Primaire	CES / CEG	Lycées Agric. Prof.	Lycée classique
St Martin	X			
Lormes	X	X	X	
Château- Chéreau	X	X	X X	
Asnières (Yonne)	X	X		X
Corbigny	X	X		
Clamecy	X	X		X
Neuilly	X	X		X

Tableau II

( source : Thélot. *Tel père, tel fils*. page 232)

DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DU FILS SELON LA CATÉGORIE SOCIALE ET LE DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE SON PÈRE  
(Fils : hommes actifs occupés de 35 à 52 ans)

Catégorie sociale et diplôme du père	Diplôme du fils	Aucun diplôme	Certificat d'études (CEP)	BEPC	CAP ou équivalent sans BEPC	Bac	Diplôme d'études supérieures	Ensemble
<b>Agriculteurs exploitants</b>		52	39	2	4		3	100
dont : aucun diplôme		60	33	1	4		2	100
CEP		35	55	3	4		3	100
<b>Salariés agricoles</b>		65	29	1	4		1	100
dont : aucun diplôme		70	27		3			100
CEP		29	47	7	13		4	100
<b>Patrons de l'industrie et du commerce</b>		25	42	7	10	10	6	100
dont : aucun diplôme		37	39	4	11	6	3	100
CEP		12	51	10	11	11	5	100
BEPC, bac ou plus		14	19	11	5	31	20	100
<b>Professions libérales et cadres supérieurs</b>			27		10	25	38	100
dont : aucun diplôme ou CEP			29		17	32	22	100
BEPC ou bac			28		12	25	35	100
diplôme d'études supérieures			24		3	19	54	100
<b>Cadres moyens</b>		10	29	10	12	20	19	100
dont : aucun diplôme		21	31	8	9	19	12	100
CEP		4	32	13	21	15	15	100
BEPC, bac ou plus		8	25	7	6	24	30	100
<b>Employés</b>		20	39	8	19		14	100
dont : aucun diplôme		30	38	5	19		8	100
CEP		14	41	10	20		15	100
BEPC, bac ou plus		4	32	10	16		38	100
<b>Ouvriers</b>		37	37	4	16		6	100
dont : aucun diplôme		45	34	2	15		4	100
CEP		20	43	9	19		9	100
<b>Autres actifs<sup>(1)</sup></b>		24	36	14	11		15	100
dont : aucun diplôme		37	30	17	12		4	100
CEP		17	43	13	12		15	100

Source : Enquête FQP de 1970.

(1) Pour l'essentiel, armée et police.

Commentaire : Le rôle de la position sociale et du diplôme du père est évident. Selon que leur père a ou non le certificat d'études, les fils de paysans n'ont pas le même diplôme. De même, les fils de cadres supérieurs : plus de la moitié d'entre eux (54 %) ont fait des études supérieures lorsque leur père en a lui-même fait.

a	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	Bücherer (Espagnol)	Fermière	Agricult	Bücherer (AP)	Mère (AP)	Ouvrière (Espagnol)	Agricult	Agricult (AP)	Ouvrière	Agricult	Bücherer (Mère AP)	Ouvrière Suédois
II	-	Bac clamey	SEG Clamey	-	-	-	CET Avallon	CEG Avallon	classe Pédagogie	CEG Lormes	C.E.G Lormes	C.E.G Lormes
III	-	Receveur Postes	Receveur Indicelle	dernière	-	dernière	-	Employé Nutaw	?	Employé Aurozat	Ouvrière USMO	Employé Aurozat
IV	?	Idem	Idem	vendeuse graines surfaces	-	Fleuve	-	idem	?	idem	change	idem
V	célibat	travaille dans les seminaires	travaille dans la distribution	?	travaille Pommes	travaille	travaille	travaille Routier	travaille Régional	cefs	travaille emballage	travaille
VI	Avallon	Vendeuse	Homme	Avallon	Morvan	Chagny	Montbard	St Martin	Semois	Avallon	Niveux	Avallon

a = Individus

b = Caractéristiques

I - Origine des parents

II - Etude

III - 1<sup>er</sup> Profession

IV - 2<sup>e</sup> "

V - Etat civil

VI - Résidence

a	13	14	15
I	AP	AP	AP
II	Bac-STS procteur	-	-
III	?	Aide Soignant dépense	agricult.
IV	-	-	agricult
V	travaille mécanicien	embouteillage	travaille agricult
VI	Allemagne	Pyjama Poussemie	St Martin

Tableau IIIa : Parcours des enfants scolarisés à St Martin ( filles)



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	Femme	Agricult	Agricult	Agricult	Agricult	Agricult	Electrics (Nou AP)	Industrie (Nou AP)	Peinture (Bata)	Agricult	Bûcherons (10 papier)	Agricult (FP)
II	Etudes agri	Etudes agri	Industrie	CAP (technique)	ET (cinéma)	Technique	BEP	BEP	Bac	CET	CET	CET (Boulanger)
III	Femme	agricult	agricult	agric	Cuisiner	Electrics	Informa. (Nou AP)	Electr. (Nou AP)	Ingenieur	Demioire	Apprenti (Nou AP)	Ouvrier (Nou AP)
IV	idem	idem	idem	agricult.	idem	idem	idem	idem	idem	idem	Demioires	idem
V	citibad	Navé	citibad	Navé (Cubain)	Navé	Navé	Navé	Navé	Navé	Navé	?	Navé
VI	St Martin	Norman	St Martin	St Martin	Nidi	Norman	Reg. Paris	Reg. Paris	Reg. Paris	Reg. Paris	Arvelon	Arvelon

	13	14	15	16	17	18	19	20	21
I	Remorqueur	Contremaitre AP	?	Nuitant (Boulangers)	Ouvrier (Agri)	Ouvrier (Agri)	Bûcherons (Nou AP)	Demioires	Plasma
II	Transitim (Ouvrier)	?	—	Ouvr ?	?	?	Transitim (Ouvrier)	—	?
III	armes	Apprenti (Charcuterie)	Charcutier	Chef de (Boulangers)	Menuage	Menuage	Agriculteur (Boulangers)	Ouvrier (Boulangers)	Norm
IV	Ouvrier (Boulangers)	idem	idem	idem	?	?	idem	idem	?
V	?	?	Navé	Navé	citibad	citibad	citibad	citibad	Navé
VI	clamecy	Auxerre	Citibad	Arvelon	Reg. Paris (Paris)	Reg. Paris	Reg. Paris & Nantes	St Martin	Reg. Paris

Tableau IIIb : Parcours des enfants scolarisés à St Martin (garçons de familles)



a b	22	23	24	25	26	27
I	AP	AP	AP	AP	AP	AP
II	-	-	-	-	-	-
III	Apprech Pegm	Apprech Pé Nvira	gagj gagji	gogj gogji	Ouvira	Soudou
IV	Bogajis	Potirita	ded.	Prim	Ouvira Socis	Soudou
V	?	Pavé	/	?	Pavé	?
VI	Pip. Paris	Ref. Paris	/	?	lomas	Peg. Paris

Tableau IIIc : Parcours des enfants scolarisés à St Martin  
(garçons A. P.)

	Age. AA	Sex	Etudes	Profession	Etat civil	Residence
1	1945	F	Primaires + Ecole Néogels	Aide - Sigmant	marie 1 enfant	Reg. Parisiens
2	1947	M	Primaires	ouvrier Saveri	conjointe	Norman
3	1951	F	Primaires + Ecole Néogels	Cambriac	marie 2 enf.	Paris
4	1953	M	Primaires	Plombier	marie 2 enf.	Reg. Paris
5	1957	F	Primaires + emplacement	Cambriac	marie 2 enf.	Reg. Paris
6	1960	M	Primaires Perfection niveau et Anticulture	agriculture	célibat	Norman
7	1966	F	Primaires Ecole Néogels	Txe. Hôpital	marie	côte d'Or
8	1969	M	Primaires CPPM	Ardoisier Adulte	Célibat	côte d'Or
9	1972	M	B.° Ecole Perfectionnement	Apprenti Ecole Spéciale		
10	1950	F	C.E.P. CAPA	agriculteur	célibat	Norman
11	1952	F	C.E.P. CAPA	agriculteur	célibat	Norman

Tableau IV : Parcours des enfants Bertho  
Les numéros 10 et 11 sont les "enfants de famille"

Tableau Va : parcours des enfants Ambre

N°	Sexe	Année de naissance	Statut	Place ST	DASS Durée	DASS Voc	For. Durée	For. Voc	Étude 10	Prof 11
1	M	1949	M			x			Rue	Travail à l'étranger
2	M	1949	M	RT	8				Bac	Nurserie Capricieux
3	F	1949	C	RT	12				Rien	dan di capricieux
4	F	1950	M	RT	7				?	Aid social à P
5	M	1950	C				9		Bac	sergeant syndical Nervus
6	F	1951	M	P	6				Bac	Assurances Paris
7	F	1951	C	RT	5				?	Caisserie Paris
8	M	1952	C				10		Bac Complet	Travail BNP
9	M	1953	M				7		CAP	Prothésiste dent.
10	F	1953	M	RT	7				?	commerce artisanal
11	M	1955	M	RT	12				CAP	Plombier à Paris
12	M	1956	C	RT	12				rien	chômage
13	M	1959	C	P	10				CAP	réception à Paris
14	F	1959	M					?	CAP	Flémiste
15	M	1959	M				3		CAP	Cuisinier à Paris
16	F	1961	D	RT	10				Rue	Caisserie G.S.C
17	F	1961	C				4	Voc	Bac	Prof. Paris

Tableau Vb : parcours des enfants Ambre (suite)

N°	Etat civil			Place dans			Parents		Etats	Prof.
	Sexe	Age	SM	Pl.	Dans	Ucc	Dans	Ucc		
18	F	1963	C	RT	5				Bac	Institutrice
19	M	1963	C	G	13				CAP	Ajusteur à Paris
20	F	1963	C	G	8				Pres	Vendeuse à Paris
20 bis	F	1965	C	G	7	Ucc			Ucc	N. C. G. P.
21	M	1966	C				9		CAP	Dentiste à Neuvers
22	F	1967	C	?	4	Ucc			CAP	caffeuse / bouffeur
23	M	1967	M	RT	6				Ucc	Chomage
24	F	1967	C	G	13				Ucc / Ucc	Pro Paris sur SIUP
25	F	1967	M	G	6				Pres	raie de Paris
26	M	1970	C	G	10				?	vent. des avocat
27	M	1971	C	G	10				?	vent. des docteur
28	F	1971	C	G	8				CAP	collectivité
29	F	1972	C				2	Ucc	?	Etudiante
30	F	1973	C	G	6				Pres	
31	M	1975	-	RT	5				-	
32	M	1977	-				4		-	
33	F	1978	-				4	Ucc		
34	F	1979					8			
35	M	1980					4			
36	M	1982		?	2					enfant seul / muet
37	M	1981					2			

No	Age	Sex	Etudes	Profession	Etat civil	Résidence
1	1949	F	Bac + BTS	Traucelle des Rescueur: 12	Du noie	Nit vce
2	1950	F	Bac + BTS	comptable	marie. 2 enfants	Rij. Paris
3	1951	M	e A P	Prothésiste dentaire	marie	Paris

Tableau Vc : parcours des enfants Ambre (enfants de famille)



## Chapitre 3. L'Accueil.

La connaissance du sens qu'une famille et la société dont elle fait partie, donne à l'accueil d'un enfant placé apporte un élément essentiel à la compréhension d'un placement d'enfant et de ses effets

Cette question le sens de l'accueil me parait déterminante quant au devenir de l'enfant placé. Non pas bien sûr en tant que devenir strictement professionnel mais en tant que construction d'une identité culturelle et sociale. L'enfant placé, devenu adulte, sera marquée par son enfance morvandelle, aura possiblement créé des liens avec ses nourriciers; reviendra peut-être passer des vacances ou sa retraite, redonner vie pendant quelques semaines ou quelques années au Morvan.

Il s'agit de s'interroger sur la place qui est laissée à cet enfant des autres, sur les relations qui se sont construites entre les individus de la société d'accueil et les "enfants placés", sans oublier que l'accueil d'enfants et la place qui leur est faite ou refusée lorsqu'ils grandissent construisent la société d'accueil.

### 1) L'importance de l'accueil.

Accueillir un enfant dans le Morvan ne représente pas un fait isolé et par là remarquable mais une fait de société tellement courant qu'il en est banal.

Ainsi si 244 enfants sont nés à St Martin entre 1916 et 1954, 264 enfants de l'Assistance publique de Paris, y sont venus... Au moment de leur accueil, 164 (soit 62 %) avaient moins de 6 ans (13 enfants avaient moins de 6 mois, 28 de 7 mois à 2 ans, 123 de 2 à 6 ans.); 90 enfants avaient de 7 à 13 ans (24%) et 10 plus de 13 ans, la plupart étant alors arrivés à St Martin comme "gagés".

*Le poids du nombre:*

"Moi, j'ai découvert cette histoire de l'Assistance, à ce point-là, à Plainefas. Un jour j'ai appris qu'une dame en avait élevé 50. Oh je dis à Mme. , vous vous rendez compte ce que je viens d'apprendre, Mme untel, elle a eu 50 , 56 je crois. - Oh, ben , moi je ne les ai jamais comptés, j'en ai bien eus ... et elle me dit au moins autant- ce n'est pas possible - Si parce que il y en a que j'ai élevé complètement; d'autres qui étaient simplement en dépôt..." (Institutrice de Plainefas).

*La ronde des enfants:*

"Il y avait toujours des enfants ici; ici et chez ma grand-mère (maternelle).

Nous habitions en bas; mais lorsque nous allions à l'école, nous restions déjeuner chez ma grand-mère; et même nous y restions quelquefois dormir. Il y avait alors Geneviève (née en 1942), Edouard (1947) et Agnès (1951). Edouard et Agnès étaient frères et soeurs; je me rappelle de leur arrivée; j'étais en bas et maman m'a dit "remonte chez la grand-mère; elle est partie chercher une petite fille et un petit garçon à Avallon". Je les vois arriver. Ils étaient tristes, ils baissaient la tête. Ils étaient chez une personne à Avallon dont le mari est tombé malade et qui n'a pas pu alors les garder. Ils avaient 7 et 4 ans.

Quant aux enfants accueillis par ma mère, il y a les "déposés", juste pour quelques mois. Voyons, il y a eu Simone et Sarah, les deux Bruné, une autre Sarah, Geneviève et Josiane, Léon et Patrik, Véronique. Mais celle-là, c'était un cas; on a été obligé de la redonner à l'Agence.. Quelques-uns avaient mon âge; d'autres étaient plus jeunes. Mais les

petits qui repartent, cela fait de la peine; par exemple, le petit Bruné est parti, on s'était déjà occupé de lui, il fallait le langer et tout; Cela nous a fait mal au coeur qu'il reparte. Les grands, quand ils viennent à onze-douze ans, ce n'est pas pareil. Ils ont leur famille déjà; on n'a pas le temps de lier des liens. Ce n'est pas comme avec les enfants qui viennent plus jeunes et qu'on élève jusqu'à la fin, comme avec François (1953), sa soeur, Véronique (1957), Romain (1960), Clara (1966) et Patrick (1968), Benjamin (1972), on les voit toujours. Véronique, elle a repris la maison de la grand-mère" (Corinne Berto).

Cette énumération d'enfants accueillis, enfants qu'on évoque, un visage, des rires et des larmes dont on se souvient, enfants inscrits dans l'histoire familiale dont on parle longuement comme cette Clara, (bien sûr, ce n'est qu'un cas...) qui, présente dans la maison nourricière le jour de votre appel téléphonique, vous répond: "non ce n'est pas Madame Berto, je suis sa fille", donne vie aux chiffres suivants:

33,79 % sont restés moins d'un an dans leur famille d'accueil (1); 7, 76 % (17 cas) de un à deux ans; 11, 26 % (25 cas) de deux à cinq ans; 6,30 % (14 cas) de 5 à 10 ans mais 40, 99 % (91 cas) plus de 10 ans. Puis n'oublions pas, qu'une fois sortis de l'école (14ème année), ils pouvaient ne plus habiter chez leur famille nourricière, tout en restant dans la région pour continuer des études (fait rare avant les années 50, plus fréquent à partir des années 60), entreprendre une formation artisanale ou surtout travailler dans les fermes ou "les maisons bourgeoises".

Enfants qui, alors que le Morvan se vidaient de plus en plus de ses forces vives, ont maintenu des lieux structurants pour la vie villageoise telle l'école; ainsi l'école de Plainefas, hameau important de St Martin, accueillait encore seize enfants au début des années 60 dont dix étaient de l'Assistance Publique.

Plainefas, distant de 7 km de sa commune, 7 Km de bois, de routes difficiles pendant l'hiver, n'est pas le coin le plus perdu de ce Morvan; et pourtant... Ecoutons l'institutrice:

"lorsque je suis arrivée à Plainefas, c'était mon premier poste à l'année; et j'étais comme toute cette génération d'instituteurs du début des années 60, sans voiture, sans rien, qui arrivaient avec des valises.... Je suis d'abord arrivée à Nevers; avec deux valises, encore le manteau bleu-marine, le manteau d'internat; j'avais 20 ans. J'avais été pensionnaire dans des collèges et des lycées extrêmement durs au niveau discipline, alors Plainefas, c'était la liberté..

Je demande à la gare routière pour aller à Plainefas. Alors on m'a dit: "Plainefas, ça, on ne connaît pas". Puis, ils se sont renseignés auprès des gens qui passaient; moi, j'avais le calendrier des postes (de l'Education Nationale) et j'ai montré que Plainefas existait, était dans la Nièvre. Alors, on m'a dit "vous prenez le car pour aller à Corbigny et puis après, on ne peut pas vous dire." A Corbigny, on change de véhicules parce que c'était un plus petit car, par mesure d'économie, qui faisait après Montsauche, les Settons etc.. On a empilé tout le monde là dedans; je me rappelle, cela sentait le café, et puis on m'a dit : "pour Plainefas, vous vous arrêtez à Lormes; après, vous verrez, il n'y a plus rien". Alors je me suis arrêtée à Lormes avec mes deux valises qui étaient lourdes; J'ai demandé à un hôtel de catégorie moyenne une chambre et puis le lendemain, je prends un taxi . Et voilà, en route pour Plainefas.

Je me souviens, dans les bois, j'ai ri, parce que tout d'un coup, je viens d'une région de plaine, et alors je trouvais que c'était joli , dans les bois, au mois de septembre, il y avait du soleil, et puis tout d'un coup, on signale les virages; alors j'ai éclaté de rire parce que, je me suis dit, si on commence seulement à signaler les virages maintenant, qu'est-ce qui m'attend, depuis 5 ou 6 Km on tournait"..

Poésie pour cette institutrice pleine d'allant venue prendre son poste, mais affolement pour ce garçonnet de la région parisienne placé dans une famille "C'était en septembre 61; le taxi nous avait déposé devant la cour; je me rappelle qu'il y avait la batteuse dans la cour. Je venais avec mes deux frères de Denfert Rochereau; on y était restés trois ou quatre mois; et puis un jour on nous a emmenés; on ne savait pas où on partait.

On était tous les trois dans une voiture; et puis d'un seul coup, on s'est arrêtés vers une maison, là-haut. Ils ont déposé mon frère. Après on a redescendu le village et quand on nous a déposés ici, j'ai pensé qu'on avait déposé mon frère à des centaines de kilomètres. Le premier truc que j'ai fait d'ailleurs, je reprenais la route en courant pour remonter, retrouver mon frère; Mais quand j'ai vu que mon deuxième frère restait avec moi, cela a compensé quand même.

Quand on est arrivés là, on était complètement perdus; on ne mangeait pas, rien; je n'osais même pas manger. On nous présentait à tout le monde, on nous emmenait à l'école"....(Georges, né en 1954)

Accueil sans doute un peu rude, mais où les mots nets, la voix forte, les manières brusques cachent un réel intérêt à l'autre:

"J'arrive à l'école, les voisins préviennent, l'institutrice arrive.

Bon, alors, j'avais des idées sur l'école; une petite cour devant, je l'appelle la cour d'honneur, parce qu'au collège il y avait la cour d'honneur, eh bien la cour d'honneur, elle est un petit peu en décrépitude, alors j'ai commencé à déménager le tas d'ordures. A ce moment là, une vieille dame arrive; elle avait à peu près 80 ans, habillée toute en noire, austère, elle faisait presque un peu peur; elle parlait de loin. Elle me disait "Vous êtes la nouvelle institutrice ?" "bien oui". "J'habite la maison en face de l'école, mon fils est instituteur dans un autre coin et je sais ce que c'est qu'être institutrice et de voyager comme ça; si vous avez besoin de quelque chose, vous me le demanderez, je ferai pour vous ce que j'aurais aimé qu'on fasse pour mes enfants". Elle m'a lancé cela à la figure et elle est partie. Pas un mot inutile."

Ou encore: "un jour, ils allaient chercher la batteuse à St Martin, ils commençaient leur journées très tôt, peut-être à 5 ou 6 h. le matin; ils sont passés devant l'école, ils ont vu de la lumière; ils se sont dit: elle est malade: une institutrice qui se lève à 5 h. du matin, elle est malade. Mais les hommes qui amenaient la batteuse, ils n'ont pas osé s'arrêter pour savoir si j'étais malade, ils ont prévenu une autre dame, "il y a de la lumière, c'est quand même pas normal; elle est certainement malade, vous ferez attention quand les élèves vont monter, si elle ne le fait pas



rentrer tout de suite, c'est qu'il y a un problème, il faudra aller voir". Alors, ma foi, tout le monde a écouté. "

L'institutrice, comme le petit parisien, devra s'habituer à cette ambiance des hameaux morvandiaux. Ainsi " Au début, les gamins me disaient: la Fernande, la Denise, la.. - tu ne dois pas dire comme cela. Qu'elle est son nom ? Alors on se creusait, on se creusait et puis ah, c'est Madame Vaillant; Alors tu dois dire Mme Vaillant. Oui, mais il y a la Fernande, c'est aussi une Mme Vaillant. Alors, je me rappelle, j'étais ridicule, je ne savais pas comment m'en sortir, alors j'avais dit - c'était le comble du ridicule - tu devrais dire: Mme Vaillant Denise; tu imagines, des petits gamins haut comme ça dire "j'ai vu Mme Vaillant Denise." Au bout de quatre ans, je faisais pareil; et c'était un progrès. Il fallait le faire; J'étais de Plaineffas, il fallait dire la Denise, la Fernande. "

Manières morvandelles que cette institutrice a su comprendre et défendre: au conseiller pédagogique qui venait la voir et la plaignait de son poste "je ne comprends pas pourquoi on vous a mise dans un poste pareil , vous savez, avec la clientèle que vous avez ici"..elle rétorqua, vexée "mais les enfants de Plaineffas sont comme les autres..." Elle défend sa "clientèle" un peu comme une habitante de Plaineffas défend son identité: comme "La Fernande" qui alors que le pharmacien de Lormes se croyait permis de l'appeler familièrement par son prénom -"ça va, La Fernande"- lui répondit superbement "Oui, Paul, ça va".

## **2) Le sens de l'accueil.**

Pourquoi accueille-t-on ?

Dire que le seul intérêt que les familles avait à l'accueil consistait à recevoir les indemnités mensuelles ou trimestrielles en dédommagement de son travail (2) me semble faux. Bien sûr, ces indemnités constituaient un appoint économique important, nécessaire

à la survie des ménages d'ouvriers agricoles ou de petits propriétaires. Mais pourquoi ne pas croire une interlocutrice (cultivatrice d'ailleurs aisée, mère de 2 enfants) qui me déclarait: "quand ma belle-mère est décédée (en 1976) je me suis retrouvée toute seule; alors pourquoi je ne prendrais pas un enfant, comme la maison est grande....".

Bien sûr, il n'y a pas qu'une seule réponse, qu'une seule raison à l'accueil: se mêlent raisons économiques, raisons psychologiques, raisons sociales et culturelles et c'est par leur ensemble, par leur combinaison que s'éclaire le sens de l'accueil. S'il est difficile de distinguer ces raisons les unes des autres, il faut quand même essayer de les repérer afin de mieux comprendre tous les enjeux de l'accueil.

#### *Des raisons économiques*

Ce terme global de "raisons économiques" recouvre des éléments divers, tels la prime touchée par la nourrice, le faible coût de l'enfant, le manque d'autres perspectives d'emploi, l'inscription dans le monde du travail.

L'enfant apporte quelques liquidités à des familles pas bien riches - la nourrice recevait 129F. de pension mensuelle pour un enfant de moins de 14 ans en 1960 - et surtout peu monétarisées. Ces familles gardaient un niveau d'auto-consommation élevé; J. Bonnamour (1966) intitule l'un de ses sous-chapitres "le besoin perpétuel d'argent" (p.175).

De plus, l'entretien de l'enfant est d'autant moins coûteux qu'il s'inscrit dans ces pratiques d'auto-consommation:

"Dans le Morvan ce sont les femmes qui jardinent; il n'y avait pas de marché pour écouler leurs produits, le trop plein de légumes; donc il fallait les consommer. On prenait des enfants de l'Assistance qui consommaient les légumes, le cochon etc... et cela faisait un apport d'argent liquide." (Institutrice de Plainefas).

Mais aussi le milieu rural n'offre pas aux femmes beaucoup d'autres possibilités d'emploi "En milieu rural les emplois salariés et les possibilités de garder des enfants à la journée sont quasi-inexistants, le

placement familial est une des rares opportunités qui s'offrent aux femmes désireuses de travailler" (Bonetti, Fraisse, Gaulejac, 1980, p. 54). Elles pouvaient même quelquefois combiner le "coup de main" aux champs que la femme d'agriculteur doit fournir à certaines périodes de l'année, et la garde d'enfants : " Au mois de décembre (1960), l'assistante sociale m'en a ramené un. Il avait 22 mois; il ne marchait pas, il ne causait pas, il n'entendait pas. Il était petit, il était rachitique, ce gosse-là. Mon mari me dit "Tu as voulu prendre ce gosse-là; qu'est-ce que tu vas faire au printemps, quand il va falloir travailler dans les champs, tu ne peux pas l'emmener. " " Ecoute donc, à ce moment-là, j'en demanderai d'autres à l'assistante sociale, et puis c'est tout." Mais pensez-vous, au printemps, quand il y a eu les grains, au bout de 15 jours, il a commencé à marcher, puis à nous écouter" (Mme Pilat).

Accueillir un enfant est aussi un moyen pour une mère de famille de trouver un travail tout en continuant à tenir son rôle de mère et de maîtresse de maison: "toutes les femmes et particulièrement celles qui ont des enfants en bas-âge, sont confrontées au rapport antinomique entre les statuts de femme au foyer et de femme salariée" (Bonetti, Fraisse, Gaulejac, 1980, p. 55), antinomie résolue (avant même d'être posée) par ce "travail" à la maison : "j'en ai quatre. Alors il faut faire avec. La dame, quand elle est... on est déjà à l'intérieur pour les hommes, pour tout. Alors, cela ne nous coûtait pas plus d'élever un gosse en plus et puis d'avoir même un petit mois." (Mme Ternas).

L'enfant accueilli représente aussi un mode d'inscription dans les systèmes d'assurances sociales, permettant à la femme d'agriculture de bénéficier d'une sécurité sociale personnelle: "Des enfants de l'Assistance, on en a eu, mais pas longtemps; on en a eu un ou deux. On a eu la petite B. Je l'ai eue au début. (c'est à dire au début de sa vie d'épouse, années 60). C'était pour continuer ma sécurité sociale; à ce moment là, nous n'avions pas d'assurances agricoles obligatoires". (Mme Vila). ou encore "quand je me suis mariée, j'ai eu un gosse de l'Assistance tout de suite. On peut aussi être assurée par la Mutualité agricole. D'ailleurs depuis que je n'ai plus les gosses, je me suis reportée

à la Mutualité avec mon mari. Mais c'était aussi bien autrement. Cela nous faisait sûrement une meilleure retraite que là". (Mme Vitel)

### *Des raisons psychologiques*

"Nous faisons l'hypothèse dans l'analyse des motivations que les familles d'accueil ont un rapport problématique tant à leurs parents, aux relations conjugales qu'à l'enfance et aux enfants" (Bonetti, Fraisse, Gaulejac, p.15) . Mais quel individu n'aurait pas de rapport problématique avec ses parents, conjoints, enfance et enfants...(ce que reconnaissent d'ailleurs ces auteurs). Lorsque Madame Tour me dit " quand ma belle-mère est décédée, je me suis retrouvée toute seule; alors pourquoi je ne prendrais pas un enfant..", ou lorsqu'une autre interlocutrice évoque aussi sa belle-mère pour répondre à ma question "Alors, à 17 ans, vous vous mariez; et pourquoi demandez-vous des enfants ? -Pour m'occuper; parce que nous n'avions pas une grosse ferme ; et puis ma belle-mère (chez qui habitait cette interlocutrice),qui elle-même en avait déjà élevé, m'a dit: "oh, écoute, plutôt que de rester là à... tu en prendrais."" (Mme Ternas)

Ou lorsqu'effectivement on réalise que l'accueil d'enfants se produit fréquemment au moment où les propres enfants de famille quittent la maison familiale "et Maman a décidé d'avoir des enfants l'année ou mon frère s'est marié et où moi, je suis partie au collège" (fille de Mme Pilat) et qu'alors ces enfants placés comblent le vide dû au départ de ses propres enfants ou en cachent l'absence

Ou que ces enfants accueillis réalisent un compromis entre un désir de grande famille, de nombreux nourrissons et la réalité de leur "élevage" et de leur droit à hériter: "je pense que c'est un choix qu'un couple faisait, de ne pas avoir beaucoup d'enfants...Et quand il y avait qu'un enfant, il n'y avait pas à se disputer. Le patrimoine n'était pas divisé. Certainement que dans beaucoup de familles, il n'y a eu qu'un enfant pour ne pas couper" (Corinne Berto).

Lorsque donc toutes ces interlocutrices expliquent les raisons de leur accueil par des motivations de solitude "ménagère", elles répètent aussi, reproduisent ce qui se fait dans leur propre monde. Elles perpétuent une "ambiance" socio-culturelle d'accueil et résolvent des relations universellement problématiques de cette manière là. Résolution spécifique à cette région mais qui permet de voir les éléments structurant la place de l'enfant placé dans le milieu d'accueil (3).

Cette place tenue par "l' enfant d'ailleurs" se repère de plusieurs manières: ainsi de la structure généalogique d'une famille ou de son équilibre démographique; ainsi des échanges matrimoniaux ou des échanges de main d'oeuvre...Encore une fois, comme pour l'exposé des motivations, ces manières sont distinguées les unes des autres dans l'analyse de la place tenue, mais elles forment un tout cohérent et insécable.

### **3) Equilibre démographique et structure généalogique**

Tout d'abord, le jeune "enfant placé" a ce que j'appellerai un "effet d'âge" dans une société où il semble d'une part qu'il y ait peu d'enfants par famille et d'autre part que la tranche d'âge de population active (disons les 20-60 ans) soit moins représentée qu'elle ne pourrait l'être à cause des pratiques habituelles d'émigration.

Un effet d'âge sur l'ensemble de la communauté villageoise: Ainsi en 1962, si un des hameaux de St Martin abritait encore 123 personnes, 30 personnes étaient nées avant 1900, mais seulement 40 après 1944: et surtout de ces 40, 15 étaient des "enfants placés".

A cet "effet d'âge" par leur nombre s'ajoute un "effet d'âge" sur la structure familiale (j'y reviendrai plus bas): des 19 ménages qui ont des enfants - de famille ou placés - 8 accueillent des enfants placés; or de ces 8 ménages, 6 n'ont pas d'enfants (de famille). Les parents sont déjà âgés



et les enfants ont quitté le foyer familial pour s'établir ailleurs, créer leur propre noyau familial....

Pour apprécier le nombre d'enfants par famille à St Martin du Puy, prenons les 9 recensements de 1901 à 1954. J'ai exclu tous les chefs de famille nés avant 1880: ils ont pu avoir des enfants qui n'aient pas été recensés parce que déjà émigrés. Sur les 154 familles (ménages INSEE) ayant eu des enfants, 63 n'ont eu qu'un enfant et 46 deux enfants. C'est à dire que 64,28% des familles ayant eu des enfants n'en ont eu qu'un ou deux.

Nombre d'enfants par famille (4).

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
familles:	63	46	16	18	5	2		3		1

Il semble que les familles morvandelles vivent avec un petit nombre "d'enfants de famille". La structure démographique de la famille est un des points importants pour comprendre d'une part le rôle de l'accueil dans cette famille et d'autre part la place qu'y tient l'enfant accueilli.

J'essaierai de montrer comment se combinent accueil d'enfants, familles nucléaires et familles étendues en prenant deux ensembles de familles recensées entre 1901 et 1954: d'une part les familles du hameau de Plainefas et d'autre part toutes les familles de St Martin du Puy dont le chef de famille est né après 1875. (précisons qu'il s'agit de la composition familiale aux dates des 9 recensements).

*A un même pot, à un même feu:*

Comment se compose donc le groupe domestique morvandiau ? Combien de personnes partagent le même pot et le même feu ? Quels sont leurs liens de parenté ? Quelles tranches d'âge occupent-elles ?

Avant d'essayer de répondre à ces questions, il me faut préciser l'usage que je fais des termes de parenté "*famille nucléaire*" et "*famille étendue*":

"*famille nucléaire*": groupe composée des deux époux et de leurs enfants; mais je range aussi dans cette rubrique les "familles monoparentales" (le père ou la mère et ses enfants).

"*famille étendue*": famille nucléaire à laquelle s'est joint un autre parent (lien de sang ou d'alliance), que ce soit un parent de la génération +1 ou +2 par rapport au chef de famille (par exemple le père du chef de famille, ou le père de sa femme, le beau-père), un parent de la génération 0, comme un germain du chef de famille ou de sa femme, ou un parent de la génération -1 comme un neveu/nièce, le conjoint d'un enfant ou -2 comme l'enfant d'un enfant (petit-fils)...

Une famille nucléaire et une famille étendue peuvent aussi "accueillir" des non-parents, comme les domestiques et les "enfants de l'assistance" qui, par définition, ne sont pas de la famille mais qui font partie du groupe domestique le temps de leur passage.

Apparemment donc, les choses sont simples, les définitions précises. Et pourtant....

Tout d'abord dans un cycle de vie, une famille passe facilement, voire obligatoirement de l'étendue au nucléaire (ou du nucléaire à l'étendue): soit le nouveau couple habite quelques temps chez les parents de l'un d'eux avant de s'installer dans sa propre maison, avoir des enfants, les marier, les voir partir dans une autre maison; et à un

moment de ce parcours il accueille un parent de la génération +1, puis enfin, à la fin de la vie, la roue ayant tourné, ce couple ou celui qui reste devient la génération +1 accueillie par la génération de relève ; soit le nouveau couple hérite de la maison des parents et hérite en même temps du ou des parents encore vivants..

Ensuite remarquer qu'un "enfant placé" n'est pas un "enfant de famille" n'est qu'une relative tautologie: l'enfant placé est bien né d'une famille; ceci est d'autant plus à retenir que toute la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance depuis les années 60 est de laisser l'enfant dans sa famille de naissance, dite aussi sa famille d'origine ou famille de "sang" en aidant financièrement et psychologiquement cette famille à le garder. Actuellement, il y a peu d'enfants abandonnés (les pupilles de l'Etat): 7,08% des admissions en 1980 (soit 4015 sur 57110), alors que le pourcentage d'admissions de pupilles étaient de 26,44% en 1950 (6723 sur 25427). De plus, comme le montrent JP Assailly, M Corbillon et M Duyme (1988, T.2, p35) la fréquence des contacts entre parents (père ou mère) et leurs enfants placés a plus que doublé entre 1950 et 1980 (5).

L'enfant placé ne s'oppose à l'enfant de famille que dans la communauté d'accueil. Mais il fait partie du groupe domestique d'une famille d'accueil. Et pour certains, surtout jusqu'aux années 70, le fait qu'ils y passent plusieurs (voire la totalité) de leurs jeunes années et qu'alors des liens affectifs se tissent entre des membres de la famille et eux-mêmes, leur donne un semblant de définition familiale: "ils m'appellent Maman, et mon mari, c'était papa; et elle (sa fille, chez qui se passe l'entretien), c'est la soeur(..) On les a tous baptisés et fait faire leur communion. Les parrains et marraines, c'étaient dans la famille" (Mme Pilat)

*Combinaison des familles nucléaires et élargies et de l'accueil.*

Je partirai des familles de Plainefas

Des 66 familles qui ont donné naissance à au moins un "enfant de famille" entre 1900 et 1954, 27 ont accueilli des enfants de l'Assistance. Même si l'on ne peut pas tirer des conclusions générales à partir de ces quelques familles de Plainefas, plusieurs phénomènes de composition familiale attirent l'attention.

- Les familles d'accueil sont majoritairement des familles élargies et les familles sans accueil des familles nucléaires.

De ces 27 familles d'accueil, 18 sont des familles étendues:  
génération +1/+2 = 12, soit 2 avec père/mère, 9 beau-père/  
belle -mère/1 grand-mère.

génération 0 = 1, soit un frère

génération -1 = 2, soit 2 conjoints d'un enfant

génération -2 = 17, soit 16 petits-enfants et 1 petit-neveu.

Si nous trouvons 32 liens de parenté alors qu'il n'y a que 18 fiches de familles étendues, c'est que d'une part 6 familles ont, au cours de leur vie, accueilli plusieurs générations: des parents et/puis des petits enfants (4 cas) ou le conjoint d'un enfant et/puis les petits-enfants (2 cas); d'autre part, il peut y avoir plusieurs parents ou plusieurs petits enfants en même temps.

Des 39 familles "sans accueil" seulement 7 sont des familles élargies:

génération +1 = 5

génération 0 = 1 (il s'agit de 2 frères espagnols)

génération -1 = 2

- Les familles d'accueil procréent moins que les familles qui n'accueillent pas. Ainsi seulement 4 familles d'accueil ont 3 enfants et plus (15 %) alors que c'est le cas de 14 des familles sans accueil (35,9%).

Ou, au contraire, 55% des familles d'accueil mais seulement 38% des autres familles n'ont qu'un "enfant de famille".

- De plus c'est effectivement dans les familles où il y aurait le moins de procréation qu'il y aurait le plus d'enfants accueillis: ainsi 5 des familles d'accueil avec un enfant ont accueilli 5 ou plus enfants de l'Assistance).

- Si l'on se penche sur les différences d'âges entre "enfants de famille" et enfants de l'Assistance, on constate que dans 10 cas (sur 27) il y a au moins 10 ans de différence entre ou bien le premier enfant de l'Assistance et le premier enfant de famille (6)1 ou le dernier enfant de famille et l'enfant de l'Assistance. La différence peut être encore plus grande - par exemple 34 ans - si l'on prend le premier enfant né et le dernier enfant accueilli.

Arrêtons-nous un peu sur ces chiffres, sur la remise en cause de l'ordre généalogique qu'ils dénotent.

On pourrait alors se demander si l'on n'est pas en présence simultanée de 2 modèles familiaux: celui de la famille nucléaire, modèle construit sur les relations de parenté au premier degré et des intervalles intergénérationnels nets; et le modèle de la famille élargie dans laquelle la variété des degrés de parenté et l'imprécision des écarts intergénérationnels permettent l'insertion de non-parents.

- Bouleversement de l'ordre généalogique:

Il est donc fréquent que l'enfant accueilli soit beaucoup plus jeune que les enfants de famille et que de ce fait toutes les relations entre enfant placé et parenté d'accueil, voire entre les individus d'un même noyau familial en soient changées.

En effet, l'un des éléments structurant les relations familiales consiste en l'âge des membres de cette famille: différence d'âge entre père/mère et enfants impliquant une différence de génération, différence bi-générationnelle entre grands-parents et petits-enfants



entraînant une certaine connivence par rapport à la génération intermédiaire, celle des parents, différence d'âge entre germains, entre aînés et puînés, créant sans doute une continuité chronologique dans les chaînes généalogiques. Ages et générations se séparent, les unes ne recoupant plus, ne renforçant plus les autres: les enfants, même d'âges éloignés, restent le "groupe" enfant par rapport au "groupe" parents. *La cassure entre générations peut ainsi être atténuée par l'étalement des âges; chaque série d'individus ou plutôt chaque série de générations a une place -statut et rôle- définie par rapport aux autres séries: ainsi un enfant ne peut dire n'importe quoi à ses parents; mais peut faire "passer le message" par un germain aîné ou par un oncle/tante, germain puîné des parents.*

F. Héritier dans son livre "*L'exercice de la parenté*" (1981, p.16-17) souligne bien, dès l'introduction l'importance fondamentale de ces catégories d'âge:

"Tout système de parenté est amené à traiter conceptuellement des mêmes données de base qui sont universelles: de l'engendrement, c'est à dire de la succession des générations qui s'enchaînent; du sexe des individus et de ce qui s'ensuit, à savoir le caractère parallèle ou croisé des situations de consanguinité; des naissances multiples à partir d'un même parent, c'est à dire de la collatéralité, et plus généralement de la succession des individus au sein d'une même génération, c'est à dire du caractère relatif d'aîné et de cadet.

On peut résumer, en trois énoncés différents, nécessaires et suffisants pour le moment, ce donné biologique de base qui est, comme on peut le constater, d'une très grande banalité:

- il y a seulement deux sexes, le sexe masculin et le sexe féminin;
- la procréation entraîne une succession naturelle de générations;
- un ordre de succession des naissances au sein d'une même génération fait reconnaître des aînés et des cadets.

Ces rapports naturels expriment tous trois la différence. C'est ce matériau banal dans son universelle simplicité que manipule en tout

temps et en tout lieu le travail symbolique de la parenté, en opérant entre ces trois ordres de fait des séries de dérivations (..) dont ont découlé des systèmes terminologiques, règles de filiation, d'alliance et de résidence."

Or l'accueil d'enfants et le fait que certains soient retenus comme presque enfants ou germains et comme alliés, intervient dans la construction du système de parenté.

Ainsi, l'insertion de ces enfants placés dans l'ordre chronologique, généalogique des familles représente une sorte de la manipulation (génétiquement fictive) de la procréation qui perturbe cet ordre.

Si nous prenons les 192 chefs de famille de St Martin du Puy nés après 1875 (toujours à partir des recensements de 1901 à 1954), 179 ont eu des "enfants de famille" dont nous savons pour 169 cas les différences d'âges entre mères et enfants; ces différences se répartissent comme suit:

Différences d'âges entre: la mère et son 1er "enfant de famille" : = a  
 " " dernier " " : = b  
 la nourrice et son 1er "enfant placé" : = c  
 " " dernier " " : = d

	20>	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50<	T
a	8	83	49	20	6	3			169
b	1	38	60	37	24	7	2		169
c	12	7	9	8	10	4	4	7	61
d	12	4	4	5	11	8	6	11	61

On constate que le cycle de reproduction effective est d'une part plus court que la période de soin à un enfant, mais surtout que les rythmes d'arrivée d'enfant "de famille" et "placé" ne sont pas les mêmes: *l'enfant placé peut arriver plus tôt ou plus tard que l'enfant de famille; mais surtout il arrive tout au long de la vie de la "mère".* En effet, alors que plus de la moitié des femmes mettent au monde leur premier enfant avant 25 ans et leur dernier avant 30 ans, c'est après 30 ans qu'arrivent dans plus de la moitié des cas les enfants placés. Ils prennent la suite des enfants de famille, comme si, une fois assurés la reproduction familiale "proprement" dite (mes "propres enfants", les "propres frères": cf . annexe, les termes de parenté utilisés par nos interlocuteurs, particulièrement l'entretien de M. Ramy), on poursuivait les "enfantillages" sans la remettre en cause. Bien au contraire, l'arrivée d'un enfant placé- et des indemnités versées à la nourrice - avant la conception d'un enfant de famille ou au contraire l'arrivée de l'enfant placé après le départ des enfants de famille permettait l'apprentissage ou la poursuite du rôle de chacun: les hommes adultes au champs, aidés par la mère encore jeune ou par la nouvelle épousée; une femme à la maison pour les travaux ménagers; c'est sans doute cet ordre là qu'évoquent mes deux interlocutrices, Mme Ternas et Mme Tour, l'une rappelant le conseil de sa belle-mère "oh, écoute, au lieu de rester là à ... tu en prendrais.." (Mme Ternas), ou l'autre notant le changement de composition familiale: "quand ma belle-mère est décédée, je me suis retrouvée toute seule; et bien pourquoi je ne prendrais pas des gamins." (Mme Tour; lorsque sa belle-mère était là, Mme Tour allait aux champs avec son mari et laissait la tenue de la maison à sa belle-mère., situation inverse donc de celle de Mme Ternas). Il est nécessaire économiquement mais aussi symboliquement de laisser une fonction à chacun, dont la fonction nourricière à celle qui reste à la maison.

Cette quasi permanence de l'arrivée d'un enfant dans une maison joue aussi sur l'étalement des âges du groupe des germains (je devrais dire des germains et "presque germains"), *l'enfant placé pouvant avoir 10 ans de plus que le premier enfant de famille, mais aussi 20 ans de moins*. Et surtout alors que presque la moitié des germains (42 sur 103 germains) ont moins de 5 ans d'écart, et les 2/3 (75) ont moins de 10 ans, l'accueil de l'enfant est plus continu, s'échelonnant assez régulièrement sur plus de 30 ans.

Différences d'âges entre les enfants:

1er "enfant de famille et dernier "enfant placé" = a

1er " " et premier " " = b

	-10	-9-5	-5-1	0+4	5+9	10+14	15+19	20<	T
a	3	4	5	4	5	7	8	10	46
b	4	4	5	9	9	5	6	6	46

Différences d'âges entre:

1er "enfant placé" et dernier "enfant de famille" = c

	0*	1+4	5+9	10+14	15+19	20<	T
c	76	42	33	17	9	2	179**

\* il s'agit d'enfants uniques.

\*\* soit 103 différences d'âges entre germains.

Une famille tourne sans arrêt, elle constitue un cycle évolutif où le jeune (fils) remplace le vieux (père), où surtout il faut essayer de combler socialement les écarts d'âges du cycle de reproduction et réparer les effets qu'ils produisent. G.Delbos et P. Jorion soulignent la difficulté de concilier "la reproduction de la race et l'immuabilité de la

terre" (1984, p.56); j'ajouterai qu'il y a un troisième terme à prendre en compte dans cette difficile conciliation: l'entretien, le quotidien de la machine économique; s'il est possible de limiter le nombre d'enfants (et d'héritiers), il est quelquefois nécessaire d'accroître le nombre de bras disponibles sans pour autant entraîner une trop grande division des terres lors de la succession.

Ainsi dans la famille Antonin-Artaud (cf annexe), on constate qu'il se trouve toujours 4-5 personnes pour exploiter les 10-15 hectares de cette très moyenne exploitation quelque soit le moment du cycle familial: à la naissance des deux garçons, Germain et Lucien, le père, Gérard, le frère célibataire, Albert, le beau-père, Gervais, un domestique et/ou une des femmes de la maison (la mère, Marthe ou l'épouse, Mireille) travaillaient sur la ferme; puis, le domestique est remplacé par un autre, le plus souvent d'ailleurs un enfant placé devenu en âge d'être gagé; mais aussi un cousin éloigné, ou encore un voisin, célibataire et en mal de terre; puis l'ancêtre meurt, mais l'aîné est sans doute assez grand pour donner un sérieux coup de main à cette exploitation qui sera sienne un jour; et ainsi de suite. Et lorsque Lucien se mariera, ce seront alors son père, Gérard qui sera devenu le chef de l'exploitation, Germain, le frère aîné qui l'épaulera ainsi que Lucien et les deux femmes.

L'enfant placé crée un mélange de générations: dans cette même famille Artaud-Antonin, Marthe Artaud (née en 1876) a deux enfants, Mireille née en 1897 et Albert né un an plus tard. Quand ses enfants sont de grands adolescents, elle accueille Marc (né en 1914); elle est bien sa nourrice; et il l'appelle "Maman". Mais surtout, alors que sa fille Mireille par son mariage, a introduit un gendre dans la maison, qu'elle a déjà deux garçons (Germain, né en 1924 et Lucien, né en 1927), elle accueille un autre enfant, Maurice, né en 1931; et si c'est "officiellement" Marthe la nourrice de Maurice, ce n'est pas elle qu'il appellera Maman, mais sa "soeur nourricière", Mireille. Marthe, de fait, passe au rang de Mémée. Marc, l'aîné des enfants accueillis, a 16



ans de moins que le dernier enfant de sa nourrice; il n'a que 10 ans de plus que son premier petit-enfant...

Ou encore, dans la famille Voltaire-Bardo (cf annexe), Cécile (1904) met au monde deux filles: Agnès en 1925 et Laurence, en 1927. Puis, 20 ans plus tard, alors que la maison se vide, arrive Isabelle, déjà âgée de 5 ans. En 1956, c'est la venue de Valérie et en 1961, de deux frères, Georges et Alain. Tous ces enfants passent leur jeunesse dans cette famille et sont inscrits dans la mémoire familiale, si bien inscrits que Georges épouse Brigitte Bardo, la fille de sa soeur nourricière et qu'ils héritent de la maison nourricière ou ... grand-maternelle.

"Mais c'est un peu compliqué au niveau des liens . Par exemple, Valérie, ta soeur nourricière (dit Brigitte Bardo à son mari Georges), qui est en vacances ici, eh bien normalement ce serait ma tante; mais par rapport aux liens affectifs, elle serait finalement plus proche de ma soeur. Cela complique énormément les liens familiaux" ajoute Brigitte, qui est éducatrice.

Brigitte épouse son oncle "nourricier", mais ce n'est pas exactement son oncle et il n'y aura pas de dispense à demander aux instances religieuses lors du mariage; elle peut aimer Valérie, qui n'est pas complètement sa tante, comme une soeur.

Marc, qui n'est ni le frère d'Albert, ni l'oncle de Germain, assure le lien générationnel (et économique: il sera gagé dans sa famille d'accueil) entre Albert et Germain.

Ces enfants placés, parce qu'ils n'appartiennent pas à la famille, feraient-ils d'une généalogie en cascade un long fleuve ... impétueux ?

Ce regard sur les structure démographiques et l'ordre généalogique des familles morvanelles révèle bien que le sens de l'accueil s'insère dans un ensemble culturel. Que s'arrêter aux raisons économiques ou psychologiques ne suffit pas pour l'expliquer. Et que dans l'accueil d'un enfant se joue ce fameux rapport à l'autre, constitutif de toute société humaine. C'est pourquoi, je voudrais étudier maintenant le mariage, moment difficile où pour se reproduire il faut sortir du groupe des

"consanguins" (enfants nés de même père et/ou mère) et se trouver un "allié" (personne épousable).

### Notes

1 - soit 75 cas: l'effectif d'enfants placés n'est plus que 222, car certains dossiers ont disparu; ou quelques-uns, repris puis de nouveau placés, furent comptés deux fois.

2 - le salaire n'est apparu que dans les années 70.

3 - il faudrait maintenant se demander les formes que prennent ces éléments dans d'autres situations d'accueil, y voir la place laissée à l'enfant de la Dass dans une famille d'accueil, comprendre les relations qui peuvent se tisser entre familles naturelles, enfants, familles d'accueil.

4 - il est vrai qu'il s'agit d'une sous-évaluation: certains enfants n'ayant pas été "repérés" par les recensements.

5 - Il n'y a possibilité de contact entre parents et leurs enfants que si ces derniers n'ont pas fait l'objet d'une procédure d'abandon.

6 - Les couples nouvellement formés habitent souvent chez les parents de l'un d'eux, s'insérant alors dans l'économie de la maison et de l'exploitation avant d'en prendre officiellement la responsabilité, la propriété; la jeune femme devient de fait la nourrice de l'enfant accueilli par sa mère ou par la mère de son mari, comme si elle héritait de cette fonction.

## Chapitre 4. L'échange social

Forte de l'acceptation implicite de l'évidence de la famille qui ferait partie "du tout petit nombre de symboles fondamentaux et universels qui n'occupent cette place que parce qu'ils fonctionnent sur l'ambivalence la plus large. Concept habitacle des projections de l'affectivité, des systèmes symboliques, des situations personnelles de chacun. Référence commune et obligée, mais sur la base de contenus diversifiés et jamais exploités. Le concept de famille ne serait universel que parce qu'il se fonde sur le non-dit et le malentendu" (M. Barthélémy, A. Muxel et A., p. 698); intéressée par l'universalité de cette institution jointe à une si extrême diversité de ses avatars tous culturellement déterminés" (Zonabend, p. 16) ; et retenant particulièrement les fonctions d'identité et d'échange de la famille, je me suis alors demandée comment ces familles très particulières que sont les "familles d'accueil" "fonctionnaient".

En effet si une famille ordonne un groupe tout d'abord en retenant ceux qui y appartiennent et ceux qui n'y appartiennent pas - première distinction, ensuite en attribuant aux uns et aux autres du groupe familial un statut précis (père, fille, cousin..) - deuxième distinction, quelle place, quelle identité donne-t-elle à l'enfant accueilli ?

Mais aussi la famille, dont un des membres se marient avec un membre d'une autre famille, s'allie avec cette autre famille; l'échange par le mariage transforme des étrangers, voire des ennemis en amis, en alliés (parents par alliance). D'abord, la famille d'accueil, accueillant

un enfant d'une autre famille produit-elle une fonction d'échange, de circulation d'un bien rare qui serait alors l'enfant ? Ensuite que se passe-t-il lors du mariage de l'enfant accueilli? quel groupe familial lui-même représente-t-il et qu'est-ce qui se joue avec ses alliés (parents par alliance) ?

Parlons famille....

### 1) La famille Voltaire/Bardo:

6 enfants d'âges divers posent pour la photo d'école de Plainefas au début des années 60 (1); 9 ont la même blouse... la blouse de l'Assistance; ces 9 enfants viennent de Paris (en fait 8 de Paris et 1 de Seine et Oise); puis une dixième venue de la Nièvre; elle supporte une histoire mouvementée qui explique sans doute sa blouse différente, sa blouse de "fille de famille". Plus de 20 ans après, tous ces enfants sont reconnus par mes interlocuteurs de Plainefas.

Ils sont identifiés non seulement par leur nom de famille et mais aussi par le nom de leur mère nourricière .

Trois d'entre eux, Alain, Georges, Valérie, âgés de 10, 9 et 8 ans en 1963, sont placés dans la même famille, la famille Voltaire. Parlons d'eux; et pour parler d'eux, parlons de la famille Voltaire, puisque c'est ainsi que les enfants sont identifiés.

Alain et Georges sont demi-frères de mère; un aîné, Albert, vit aussi chez une autre famille du village, quelques centaines de mètres plus loin. Ces trois garçons appartiennent à une fratrie de sept enfants, sept garçons (six frères et un demi-frère, Georges, le plus jeune); les deux aînés de la fratrie, installés dans la vie familiale et professionnelle ont pris en charge leurs proches cadets, l'Assistance publique n'intervenant alors que pour les trois puînés (ils sont Recueillis Temporaires, RT); ils ont 10, 8 et 6 ans à leur arrivée à Plainefas.

Valérie, cadette d'un an de Georges, est cependant arrivée avant lui chez les Voltaire. Elle y passe d'abord quelques mois, envoyée par Paris, comme RT. Reprise par sa mère d'origine, mise en nourrice par cette dernière, elle est ensuite de nouveau placée (2), mais alors dépend de la Ddass de la Nièvre, où elle fait l'objet d'une ordonnance de placement provisoire(OPP).

Cécile Voltaire, leur nourrice, a 57 ans à l'arrivée de Georges et d'Alain. Cécile est d'une famille de 9 enfants.

Eliane Roux (née en 1864), la mère de Cécile, après chaque naissance, confiait ses enfants à sa propre mère et "montait à Paris faire une nourriture"; elle aurait ainsi été la nourrice d'un enfant de Duchesse (3). Puis le temps des naissances accompli, ne pouvant plus repartir comme nourrice, Eliane accueillit des enfants de l'Assistance. On retrouve la trace de certains de ces enfants accueillis dans l'histoire de Cécile, comme celle de ce gamin, arrivé au début du siècle, devenu cimentier et qui habitera toujours chez les Voltaire en 1946; ou comme cet autre qui enfant, "frère nourricier" de Cécile, qui deviendra le parrain d'une de ses filles (Laurence).

Cécile, à son mariage, va vivre chez son mari, Léon Voltaire. Aîné de deux garçons, Léon appartient à une famille où les non-dits sont lourds, famille dont on apprend à ne pas parler et pour laquelle je respecterai ce silence.

Il ne peut pas y avoir, de secret dans les villages; les "histoires de famille" furent un jour connues de tous; elles marquèrent la génération qui les vécut mais elles ne se transmettent pas "chez nous, on ne parlait pas de la famille " me dit-on "quand on posait des questions, on répondait : " on te le dira plus tard". Et plus tard, on a oublié la question; la transmission du non-dit s'est faite...



Les Voltaire avaient une petite exploitation à laquelle les enfants, tous les enfants travaillaient. Car Valérie, Alain, Georges ne sont que les derniers enfants élevés par Cécile, derniers d'une longue série.

D'abord Cécile met au monde deux filles, Agnès (1925) et Laurence (1927). Agnès épousera un "enfant de l'Assistance" de la commune voisine, enfant doublement unique dans sa famille d'accueil puisqu'il n'avait ni frère nourricier, ni autre compagnon de l'Assistance; et qui héritera du commerce des parents nourriciers. Laurence épouse un "fils de famille", Anatole Bardo. Arrêtons-nous quelques instants sur cette famille Bardo.

Anatole (1925) se déclare facilement enfant unique. Il ne sait rien sur sa famille... Sa naissance est due à l'union de deux veufs; le père Bardo (1891) vient du village voisin (dans lequel se mariera Agnès, soeur de la femme d'Anatole) et a déjà une fille de son premier lit, Julie (1919). La mère, Bernadette Boileau (1886), veuve de Hector Boileau (1874) son cousin éloigné, a deux enfants de ce premier mariage, César (1910-1964) qui restera toute sa vie chez sa mère Bernadette Boileau, et une petite fille morte à l'âge de 8 ans. Anatole a donc deux demi-frères. Le premier, César, meurt célibataire; la seconde, Julie, se marie avec un "parisien", ne revient dans le Morvan que pour les vacances mais est brouillée avec Anatole pour des questions d'héritage; la maison de leur enfance est vendue.

Anatole Bardo et sa femme, Laurence Voltaire habitent une coquette maison neuve qu'ils ont héritée de Tante Marie, fille de l'Assistance élevée chez les parents d'Hector Boileau, premier mari de Bernadette Boileau... "Tante Marie" est née en 1900; Hector, son frère nourricier en 1874; César, le fils d'Hector (son neveu nourricier) en 1910. Tante Marie illustre parfaitement l'altération de l'ordre inter-générationnel que je relevais comme une caractéristique d'un certain modèle familial; elle est élevée en partie par la mère d'Hector et en partie par sa femme,

Bernadette Boileau - qui a dû aller habiter dans la maison du mari, les enfants placés pouvant de fait changer de nourrice lors du changement de main dans la gestion d'une maison. Puis Tante Marie "monte" à Paris, épouse un auvergnat et fait fortune. Elle achète alors un terrain à Plainefas, y fait construire une maison et lègue ce bien à Anatole, seul descendant de cette branche Boileau à continuer la lignée, à lui donner une famille.

Ou encore, ne pourrait-on pas dire qu'Anatole Bardo, pris dans le filet d'une histoire familiale conflictuelle - remariage des veufs (4), négation des demi-frères, ne trouve comme point de transmission familiale qu'une "étrangère".

Anatole Bardo ne peut pas "parler famille".

Mais revenons à la famille Voltaire. Vers 1947 arrive chez eux Isabelle (née en 1942); elle y restera toute son enfance, fera ensuite l'école d'infirmière, épousera le fils d'une collègue plus âgée, aura des enfants qu'elle enverra en vacances chez Laurence, sa soeur nourricière, marraine aussi de l'un d'eux. En 1956, c'est au tour de Valérie (5) puis en 1961 de Georges et Alain d'arriver. Mais entre temps sont passés pour quelques mois une dizaine d'enfants dont je n'ai pas réellement traces, seulement cette phrase de Laurence Voltaire "après notre départ (c'est à dire les mariages de sa soeur et d'elle-même), Maman a eu beaucoup d'enfants, mais seulement de passage". Entre temps aussi, comme on le constate sur le recensement de 1946, Cécile Voltaire aura hébergé quelques mois ou quelques années sa mère (Eliane Roux) et un frère nourricier né en 1914, le cimentier; et aura gardé pendant les vacances d'été les "coloniaux" (6).

La vie que connaissent Georges et Alain chez les Voltaires au début des années 60 ne doit pas être très différente de celle des années 30; les

parents nourriciers, même adoucis par l'âge, restent sévères (7). Il faut travailler et le temps manque pour étudier les leçons de l'école.

Souvenirs difficiles pour Georges; Aucune nouvelle de sa famille d'origine. Albert, malheureux dans sa famille nourricière, est assez vite repris par les frères aînés qui avaient besoin d'aide pour leurs affaires (mandataires aux halles). "Il aura été exploité des deux côtés " me dira Georges. Alain, son compagnon quotidien, part trois ans avant lui pour l'Ecole Le Nôtre (école d'horticulture de l'Assistance publique créée en 1882) et revient peu dans sa famille nourricière. Mais heureusement il y a les relais d'amitié: la famille élargie comme Laurence, la "grande soeur nourricière" qui habite quelques maisons plus haut, les voisins d'"en face", avec lesquels il va à la pêche, Agnès, l'autre soeur nourricière installée dans le village voisin. Et puis Isabelle, déjà partie lorsqu'il arriva, mais qui revient en vacances et le protège de la sévérité des parents nourriciers.

Georges, à 14 ans part pour l'Ecole d'Alembert (école de typographie et d'ébénisterie créée par l'Assistance Publique en 1882-85), au désespoir des parents nourriciers qui lui pensaient un avenir plus glorieux comme instituteur. Il choisit comme correspondants sa grand-mère maternelle et... Isabelle "qui venait me chercher pratiquement tous les 15 jours". Mais s'il reste lié à Isabelle, sa semblable, il fuit sa famille nourricière, demande à partir en vacances ailleurs que chez eux - auberges de jeunesse, voyages avec les éducateurs; puis trouve qu'il n'y est pas plus heureux que dans le Morvan.

Il revient donc à Plaine-fas: "et c'est vrai, je passais 15 jours ici et quand je repartais, cela m'embêtait". Visites qui permettent aussi à Georges de renouer avec ses anciens amis; et lorsqu'il entre dans la profession d'imprimeur et habite Paris, il va de temps en temps rendre visite aux enfants des voisins qui vivent aussi à Paris. Enfants chez lesquels il retrouve les enfants de Laurence Bardo-Voltaire, sa soeur nourricière (8). Il épouse Brigitte Bardo, la fille de Laurence, en 1980.

Brigitte et Georges organisent "un mariage à l'ancienne", un "vrai mariage" de trois jours. Ils hériteront de la maison de Cécile, la mère nourricière de Georges, grand-mère de Brigitte....ou plus exactement Laurence rachètera à sa soeur Agnès cette part d'héritage et d'une certaine manière la donnera à sa fille et son gendre. Mais qui reprend vraiment cette maison: Brigitte, la petit fille; ou Georges, le fils nourricier ? "Nous avons tenu à ce qu'elle soit à nos deux noms".

Brigitte reste au "plus proche" de la lignée maternelle: elle épouse le frère nourricier de sa mère et reçoit la maison de naissance de cette dernière. (cf. A. Cadoret, 1990, a.)

## 2) La famille Antonin /Artaud.

Cette famille m'a fait réfléchir au rôle de l'"enfant placé" dans les stratégies patrimoniales (de succession mais aussi d'alliance) des familles morvandelles.

Au milieu des années 50, le hameau de mes amis Antonin/Artaud abrite vingt familles (soit soixante et onze personnes), presque toutes dépendantes de l'agriculture. Les unes vivent de quelques chèvres, éventuellement d'une vache, cultivant deux ha de terres; d'autres possèdent déjà un petit troupeau - plus de dix vaches, une paire de boeufs, un cheval - et exploitent une quinzaine d'hectares dont dix-douze à eux; enfin les "plus gros", trois ou quatre familles, peuvent dépasser les vingt hectares; et surtout prêter de l'argent aux plus démunis qui, incapables de rembourser, leur laissent alors une parcelle, puis une autre. Ces dernières familles cultivent maintenant une centaine d'hectares.

De ces vingt familles, une quinzaine ont vécu avec un enfant de l'assistance. Notre famille Artaud-Antonin se trouve dans la catégorie moyenne des gens de ce hameau.

### Les présentations.

Les Antonin/Artaud (cf. diagramme généalogique), dont je fais connaissance en avril 1987, habitent une charmante maison tout en longueur; toute la maison leur appartient, ayant, voilà quelques années racheté la partie possédée par un cousin issu de germain.

Leurs quatre enfants, déjà grands, se sont installés à Avallon ou dans la région parisienne où ils ont trouvé du travail. Ne restent alors dans cette maison que trois personnes: Lili, 52 ans, ma première interlocutrice, "élevée" dès l'âge de trois ans à A. , village voisin; Lucien, son mari, 60 ans, électricien, né dans cette même maison, homme à la santé chancelante qui a dû anticiper l'âge de la retraite; ce Lucien, passionné par les affaires municipales et par les histoire de famille de son hameau devient un interlocuteur privilégié; enfin Germain, 63 ans, frère aîné de Lucien, célibataire, qui serait encore agriculteur si une poliomyélite ne l'avait pas laissé paralysé à l'âge de 36 ans.

Lili et Lucien se sont mariés en 1952. Ils commencent par habiter chez les parents de Lucien, pensant trouver plus tard une maison pour eux, lorsque Germain, l'agriculteur, trouvera femme et fondera à son tour un foyer. Mais en 1952 rien ne presse. La grand-mère maternelle de Lucien, Marthe Artaud, "l'ancienne" de la maison Artaud chez qui le père de Lucien, Gerard Antonin, "était venu gendre", venait de mourir (1951). Puis Mireille et Gérard prenaient de l'âge.

Les bras de Lucien et de Lili sont nécessaires pour exploiter au mieux la douzaine d'hectares de terres en propriété et les trois ou quatre autres loués; et même si les travaux agricoles reviennent principalement à Gérard et à Germain, l'aide du nouveau couple soulage lorsqu'il faut arracher les pommes de terre, couper le foin, faire la moisson (du blé, mais aussi un peu d'avoine, d'orge ou du seigle selon les années); et puis, il y a aussi les "bestiaux", une douzaine de vaches dont il faut s'occuper. Il n'y a pas de tracteurs, mais un cheval. La famille Artaud n'est pas pauvre; avant qu'il y ait un cheval, dans les années 30, il y avait une paire de boeufs : "à l'époque ceux qui avaient



déjà une paire de boeufs, c'était des gens aisés; c'était un luxe; parce que les autres n'avaient que des vaches" me dit Lucien.

Dans ces années 50, cinq personnes participent au maintien de cette moyenne exploitation; trois hommes: les deux agriculteurs "attitrés" si l'on peut dire: le père (Gérard), chef de l'exploitation, le fils (Germain) qui devrait lui succéder un jour, le frère (Lucien) pour lequel l'agriculture n'est qu'un métier d'appoint, mais aussi une manière d'être dans la famille, de continuer la famille; deux femmes: la mère (Mireille), la bru (Lili). Mais ce qui est étonnant, quand on égrène le fil du temps et que l'on remonte quelques années en arrière, on retrouve le même nombre de personnes autour de l'exploitation et l'on constate qu'au gré des naissances et des mariages, des départs ou du maintien dans le lignage des "enfants de famille", des venues des "enfants de l'Assistance", la propriété, à un moment partagée également entre les enfants ("de famille", faut-il le préciser ?), se retrouve quelque temps plus tard reconstituée.

### **Mariage, héritage, de l'ordre familial.**

Germain, l'aîné, célibataire, reste dans la maison de sa naissance; Lucien, lui, a épousé une "fille de l'assistance", venue avec sa minime dot (9) et les économies de ses quatre années de domestique de ferme. Le bref récit de cette époque que nous donne Lili suffit pour évoquer les difficultés physiques, psychologiques de ces jeunes filles de ferme et les relations qu'elles avaient avec leur directeur d'agence: relations complexes, ambiguës où se trouvent combinés des rapports d'employeur/employé et père/enfant...

" Je me suis mariée à 18 ans; c'est jeune, mais vous savez, le travail dans les fermes, ça ne me plaisait pas. A 14 ans ( en 1948), je demande au Directeur de l'agence de l'Assistance publique de la Seine de faire des études de couturière; j'étais toujours attirée par la couture et je crois que ma mère était couturière. Mais il me dit "non, non, je te mets dans une ferme"; la première ferme, à Vauban, (dans un village

limitrophe de celui où elle a été élevée), j'y suis restée un an et demi. Après j'ai été opérée de l'appendicite et le directeur pensait que ça allait être trop dur de retravailler là-bas, alors il m'a replacée ailleurs; mais c'était dur aussi; quand j'y suis arrivée, il y avait une pile de linge et trois pantalons de velours à laver; pas de machine, il fallait tout laver à la main. Il n'y avait pas d'autres aides; j'étais toute seule; mais il (l'agriculteur) avait son fils et quelquefois il prenait des gens pour le dépanner. J'y suis restée aussi un an et demi et j'ai quitté parce que j'ai trouvé que c'était dur; elle (la patronne), elle était jalouse; elle était paralysée; elle était dans un fauteuil roulant; quand j'ai vu qu'elle devenait jalouse, qu'elle avait dans l'idée que j'allais avec son mari, ce n'était pas vrai, alors moi je l'ai plaquée. Je l'ai dit au directeur et il m'a dit "oh, c'est des histoires de gosse"; "c'est comme ça, ce n'est pas autrement, je quitte". Alors il m'a mis dans une autre ferme, près de Corbigny. Et là, j'étais très bien; j'y suis restée encore un an; mais dès que je le pouvais, je revenais voir ma mère (nourricière); puis j'ai eu un accident de bicyclette et je suis restée en congé chez ma mère nourricière; c'est alors que j'ai connu mon mari. J'ai connu mon mari en 52; trois mois après on se mariait.

C'est mon mari qui m'a payé ma robe de mariage; je l'avais achetée chez un tailleur d'Avallon. Le repas a eu lieu chez ma mère nourricière; les deux, ma mère et lui ont payé".

Elle n'apporte donc pas de terres, pas de bâtiments ou de meubles, mais un petit peu de liquidités. Dans cette famille Antonin/Artaud, ni le patrimoine foncier, ni la cellule initiale familiale n'ont à éclater puisque des deux garçons qui la composent, l'aîné reste célibataire et le second fait venir sa femme chez lui, sans qu'il y ait création d'une dette d'alliance avec une autre famille puisque cette conjointe est de l'Assistance.

Ce qui est encore plus intéressant, c'est de voir que la génération de Germain/Lucien/Lili répète ou poursuit l'agencement des deux générations précédentes. Nous constatons bien que "le mouvement des hommes est aussi un mouvement des biens, mais leur circulation

n'est pas toujours simultanée. Etudier les modalités de leur transmission d'une génération à l'autre, c'est donc observer à la fois les cycles d'évolution des groupes domestiques et les pratiques de dévolution des biens qui permettent leur reproduction sociale" (Segalen, 1985: 79)

En effet Mireille Artaud, la mère de Germain et Lucien, celle par qui vient la maison et sans doute une grande partie des terres de l'exploitation, est née dans cette même maison en 1897. Elle avait un frère, Albert, son cadet de un an qui meurt âgé d'à peine trente ans, célibataire. Mireille est donc la seule héritière d'une exploitation d'une dizaine d'hectares que son père, Gervais Artaud avait réussi à reconstituer.

Gervais, né en 1856, était le second d'une famille de six enfants. Il épouse une "fille de l'Assistance" (élevée à M. village voisin), Marthe qui lui a vraisemblablement apporté - comme le fait Lili 50 ans plus tard- ses faibles économies et sa dot de fille de l'Assistance (9). De son père, il a sa part d'héritage, de même que son frères et ses quatre soeurs. Deux des germains restent célibataires et à leurs morts leurs parts reviennent à celui qui garde la maison et l'exploitation: "sa soeur est morte très jeune et Pierre, comme il vivait avec eux dans la maison, ils travaillaient ensemble, avant son décès en 1924, il a tout légué à sa nièce, ma mère (Mireille)" (Lucien) . Mireille s'était mariée en 1922; c'était donc elle qui était destinée à assurer la reproduction familiale. Quant aux parts des terres données aux trois autres soeurs, Gervais les rachètent; sans doute alors l'argent apporté par Marthe vient bien à propos.

A la génération de Mireille comme à celle de Lucien, les terres et la maison n'ont pas à être partagées puisqu'il n'y a que deux enfants dont aucun ne part et dont un seul se marie.

"Du point de vue du patrimoine, la propriété familiale est certes divisée formellement en autant de parents qu'il y a de successibles - mariés ou célibataires: en théorie, peu importe - mais ce patrimoine n'est soumis à une partition concrète (au sens où l'on parle d'appropriation concrète par opposition à appropriation juridique)

qu'entre les seuls fils mariés. Autrement dit encore, le système de la transmission foncière fait l'économie d'éléments de division, puisque la part des célibataires, sujette à une détention toute formelle ou "juridique" de leur vivant, revient tout naturellement à leur neveux. " (Lenclud, 1985: 42).

Gérard Antonin qui épouse Mireille agrandit un peu la propriété; il vient "en gendre" avec trois ou quatre hectares et des bâtiments. Lili, quand elle se marie avec Lucien, apporte quelques sous; Est-ce en partie grâce à cet argent qu'ils pourront posséder toute la maison, rachetant dans les années soixante la partie qui avait appartenu à l'oncle paternel de Gervais, puis à ses descendants?

Pour essayer de bien comprendre l'enjeu, la stratégie ou encore l'imbroglio matrimonial, voyons qui est Gerard Antonin, le "fils de famille" qu'épouse Mireille, car "si l'on envisage le mariage dans son sens actif d'opération consistant à placer ses enfants sur le marché matrimonial en vue de réaliser les meilleurs opérations possibles, on s'aperçoit que chaque mariage dans chaque famille dépend de tous ceux déjà réalisés comme de tous ceux qu'on envisage de réaliser. Les alliances dans une même lignée s'inscrivent dans une continuité, une chronologie où elles se suivent l'une l'autre, s'éclairent l'une par l'autre." (Zonabend, 1984: 313). Et pour mieux les connaître, les comprendre, il faut aussi étudier les lignées des conjoints. La mise à plat du fonctionnement de la parenté serait comme un puzzle dont on pourrait reconstituer le centre, mais jamais délimiter, définir la bordure....

Gerard, né en 1886 est l'avant-dernier d'une famille de cinq enfants. Leur père, fils d'un "émigré" du Haut Morvan venu chercher fortune au début du XIXè, épouse une fille de l'Etang, "fille de famille" dont il semble que l'unique frère reste célibataire; elle apporte alors une parcelle sur laquelle le père Antonin construit la maison (maison Antonin).

Des cinq enfants, les deux aînés, un garçon et une fille restent célibataires . Une autre soeur, Eugénie, se marie avec le fils d'un

fermier du coin; mais ce qui est remarquable dans ce mariage, c'est le renchaînement d'alliance: Eugénie épouse le frère du gendre de sa tante paternelle (le consanguin de l'allié). La puînée, Rose, épouse un "fils de famille" du village voisin qui vient en gendre, sans apporter de terre "à l'époque, ils ont dit: il est venu rien dans les mains, rien dans les poches". Dans la maison Antonin, cohabiteront donc pendant quelques années - temps que les uns meurent et que les autres partent chez leurs conjoints, ces fameux temps du cycle de vie - le père Antonin, la fille célibataire, Gérard pas encore marié, et le nouveau couple avec leurs jeunes enfants.

Les deux enfants de Rose et Delphine épousent des habitants - apparentés- d'un village distant d'une quarantaine de kilomètres, d'où viennent d'ailleurs les nouveaux fermiers, successeurs des beaux-parents d'Eugénie, tante aînée des enfants de Rose (10). Précisons aussi que les trois petits-enfants d'Eugénie, fils de sa fille unique, seront élevés pendant la guerre par Rose.

S'articulent ici mariage et le célibat, succession et héritage, mobilité et fixité. Dans un système d'héritage à forte tendance égalitaire, la règle voudrait que tous les enfants héritassent; mais les nécessités économiques de survie d'une exploitation agricole exigent une dimension minimum de cette exploitation et un seuil inférieur de partage des terres à ne pas franchir; mais le désir des parents de maintien du noyau familial autour d'une propriété les incite à privilégier parmi les héritiers le successeur, fils ou fille qui épousera et reprendra l'exploitation. A sa part d'héritage s'ajoute aussi, bien qu' à terme, celle de ses germains restés célibataires. Les autres germains, particulièrement ceux qui émigrent à l'extérieur du canton ou quittent le Morvan, et alors ne peuvent plus exploiter eux-mêmes leurs terres, sont défavorisés dans le partage des biens familiaux. Ils partent chercher fortune ailleurs et se trouvent exclus du système économique agricole (11) tout en restant inclus dans le système familial.

"Elle, elle a eu de la terre; et elle a hérité de la maison et des bâtiments; les célibataires ont vécu avec elle dans la maison. Elle a eu



plus que mon père qui est venu ici (maison Artaud) avec trois-quatre hectares; Mais celle qui est partie (Eugénie) dit toujours qu'elle a été grugée; elle n'a pas eu grand chose" raconte Lucien. Eugénie n'a pas eu grand chose de l'héritage de ses parents; mais elle peut quand même "compter" sur l'entraide familiale et demander à sa nièce d'élever ses petits-enfants pendant quelques années.

La famille Antonin, ou plutôt la maison Antonin, n'aurait pas élevé d'"enfants de l'Assistance": c'est ce que me dit mon interlocuteur Lucien, fils Antonin (mais ayant vécu dans la maison Artaud); de plus je n'en trouve nulle trace sur les listes nominatives des neuf recensements dépouillés entre 1901 et 1954. Cela est à remarquer vu l'importance de l'accueil d'enfants dans les familles morvandelles de petits et moyens propriétaires. Peut-on expliquer cette absence d'accueil par l'arrivée "récente" de l'ancêtre Antonin ? Cette famille n'aurait pas alors assez de profondeur historique, ne serait pas assez intégrée à la communauté locale pour prendre un enfant placé; Cela tient-il aussi aux équilibres (ou déséquilibres) démographiques des groupes domestiques ? A la seconde génération de la famille Antonin, dans les années 1900, époque où la famille commençait vraiment à s'implanter dans le territoire du hameau et pouvait prétendre à s'inscrire dans son histoire et accueillir des enfants de l'Assistance, la mort de la mère, l'absence d'autre figure féminine et la présence de quatre enfants déjà grands (entre vingt-quatre et douze ans), productifs, mais peu intéressés par les soins à donner à un "Petit Paris" (12) font que cette famille ne peut plus recevoir d'enfant. L'accueil échappe à la chronologie de la famille.

En fait accueillir un "enfant de l'Assistance" ne s'inscrit pas dans l'histoire et la structure de la maison Antonin, mais bien dans celles de la maison Artaud, vieille famille de ce hameau.

Deux enfants y ont été élevés: Marc, né en 1914 et Maurice, né en 1931.

### Succession des générations et travail.

Marc représente bien ces enfants à cheval sur deux générations: il arrive dans les années 1916 chez sa "nourrice sèche" (13) Marthe Artaud dont les enfants ont déjà une vingtaine d'années. En fait sa "mère nourricière" est plutôt Mireille et ses petits frères Germain et Lucien. Lorsqu'il est en âge de travailler (treizième année), il est gagé par ses propres parents nourriciers, situation en général souhaitée par ces enfants, la famille d'accueil est leur famille, mais rarement réalisée: les parents d'accueil touchent les indemnités (il n'y avait pas de salaire jusqu'aux années 1977), mais en général, journaliers ou très petits agriculteurs, ils n'ont pas les moyens "d'inverser" la situation et d'engager l'enfant comme commis agricole. Les Artaud, moyens agriculteurs, peuvent employer Marc. Nous sommes alors en 1927-28; travaillent sur l'exploitation le chef de famille, Gérard, mari de Mireille; Albert, frère de Mireille, qui vient de mourir, y avait travaillé; Mireille et la mère, Marthe, aident aussi.

Marc remplace un autre commis, Jérémie, enfant de l'Assistance élevé dans un hameau voisin "c'était ma deuxième place: je me suis rapproché de chez mes parents nourriciers; et je gagnais un peu plus; j'étais très bien traité, j'étais le seul commis". Une certaine amitié s'établit même entre cette famille de propriétaire et le commis: ainsi, lorsque Jérémie, d'origine juive, se fera baptiser pour se marier dans la religion catholique, il prendra comme marraine Marthe Artaud.

Quand Jérémie part - plus âgé, il a droit à un meilleur salaire : "au bout de deux ans, j'ai encore changé pour gagner plus; eux ne pouvaient pas payer plus; donc il prenne un commis plus jeune" - Marc est alors en âge de travailler. Puis Marc, grandissant, devient à son tour trop cher et part dans une ferme plus importante. D'autres commis le remplacent; "A l'époque, il y avait toujours quelqu'un qui aidait, qui habitait ici. On avait la maison qu'on a vendu à H. (vieux ouvrier agricole); les commis logeaient là." (Lucien). Cette maison avait été apportée par son père, Gérard.

Le dernier commis, Luc, est un cousin germain du père, le fils d'Antoinette, soeur aînée du grand-père, dont le mariage avait déjà déclenché des renchaînements d'alliance (cf. mariage d'Eugénie). Ce cousin, resté célibataire, a travaillé quelques temps dans la région parisienne comme maçon; puis, après différentes places d'ouvriers ou de commis dans la région, il a "bouclé" sa vie professionnelle en revenant dans la parentèle.

Nous sommes alors en 1934-35. Les "enfants de famille", Germain et Lucien sont maintenant des adultes; à la veille de la Seconde Guerre, la maison Artaud n'a plus besoin de commis. Et toujours cinq personnes sont mobilisables pour maintenir l'exploitation: le père, ses deux fils, la mère et la grand-mère.

La famille Artaud élève aussi Maurice, né en 1931; plus jeune que les fils de famille, il ne deviendra pas domestique agricole dans cette maison mais à l'âge de 14 ans partira travailler chez un autre exploitant du hameau, puis émigrera vers la ville.

Jérémie, Marc, Maurice lorsqu'ils sont "gamins" donnent argent et vie à un groupe domestique (ainsi les parents nourriciers de Jérémie n'avaient pas d'enfants; ceux de Marc sont en "rupture de jeunesse" à son arrivée...) Adolescents, ils "font tourner" le système agricole; n'étant pas "de famille", ils sont malléables: la terre, l'exploitation a besoin momentanément de bras supplémentaires, on les engage; le groupe domestique peut se limiter à la famille étendue pour faire face aux travaux agricoles: on ne les réembauche pas (14).(cf A. Cadoret, 1990, b.)

### 3) Leçons de ces deux histoires de famille.

A-travers ces histoires, on voit se dessiner une place pour "l'enfant de l'Assistance": place dans l'alliance, ce difficile rapport à l'autre.

Les conjointes Marthe et Lili (2ème histoire) sont des individus, des entités isolées et non des représentantes d'une famille; elles permettent à la famille de leurs maris de se reproduire, se perpétuer tout en évitant l'échange de l'alliance; en effet aucune compensation de biens ou de terres n'est exigée par la "famille" de ces épouses; aucun enfant à épouser plus tard ne sera non plus demandé. Aucun renforcement d'alliance n'est à affirmer. Leur arrivée ne remet pas en cause le patrimoine foncier; si elles n'apportent rien de foncier, elles n'en retirent rien. Ces gens de l'Assistance permettent un gel temporaire du drame de l'alliance et de la succession.

Logique que ne soupçonne pas Lili: "j'aurais aimé avoir une belle-soeur, des neveux et des nièces - me dira-t-elle un jour. Quand je me suis mariée, mon beau-frère était encore jeune (28 ans), en bonne santé; je pensais qu'il se marierait un jour; il aurait gardé l'exploitation et la maison. Mon mari et moi nous serions installés ailleurs". Pourtant le beau-frère ne s'est jamais marié, dans la bonne logique d'un système de transmission du patrimoine et de cohésion familiale-domestique. Lili, "enfant de l'Assistance", est sans doute plus dans un désir de grande famille et de parenté nombreuse que dans un raisonnement de perpétuation de patrimoine.

Le "Petit Paris" tient aussi un rôle dans l'économie morvandelle; enfant, il apporte quelques sous à la mère de famille; adolescent ou adulte, il constitue une force de travail pour cette même famille ou pour une autre. On aurait là une répartition des tâches entre exploitants morvandiaux: à un moment de leur cycle de vie, les uns élèvent des enfants que d'autres emploieront et vice versa; et si certains morvandiaux, les plus pauvres, n'emploient jamais de commis, d'autres, les plus riches n'en élèvent jamais (15).

L'histoire des Voltaire et des Bardo me semble présenter un autre aspect exemplaire du processus d'accueil et des histoire de familles du Morvan.

- D'abord "l'enfant placé" n'est pas *un cas* isolé dans une famille, mais une manière de vivre, une catégorie de la quotidienneté pour la population d'accueil (et pas seulement pour la famille d'accueil). Cet enfant placé fait partie intégrante du village: il compte numériquement - à preuve la photo d'école sur laquelle des 16 enfants photographiés, 10 sont de l'Assistance; il importe culturellement puisqu'il fait fonctionner un certain type de famille. Il détient aussi une place sociale spécifique mais je n'en ai pas parler ici.

- Les liens qui se tissent entre lui et sa famille d'accueil, liens de parenté et de fraternité, n'ont pas de raison de sang (liens de sang) ; ils s'appuient seulement sur une base de contact quotidien et d'affection. Robert Prigent, le ministre de la santé et de la population ne disait-il pas en 1954 : "Sans doute l'identification généalogique conserve-t-elle toute sa valeur aux yeux de la loi et de l'administration. Mais, dans les relation sociales de fait, le statut de l'individu tend à dépendre de plus en plus de ce qu'il fait et de ce qu'il a, de moins en moins de ce qu'il est". *De même, la mesure juridique sur l'héritage de 1985* qui permet aux enfants en garde ou recueilli temporaire (enfants qui sont toujours reconnus par leurs parents d'origine) de bénéficier pour les dons et legs "du régime fiscal des mutations à titre gratuit en ligne directe lorsque le donateur ou le défunt a pourvu à leur entretien pendant cinq ans au moins au cours de leur minorité" *prouve une reconnaissance d'un lien de filiation différent du lien de sang.* (souligné par moi ). Mais ces liens sont des liens construits par les individus en cause; d'une certaine manière ces derniers se sont choisis comme parents; parenté élective qui n'a pas de statut légal mais reste une affaire personnelle entre individus .



### Notes.

1 - Ce sera l'une des dernières photo d'école avant sa fermeture.

2 - La mère ne peut plus assurer le paiement de la nourrice: "elle disparaît. J'ai essayé de la retrouver; je connaissais un commissaire à Paris; mais on n'y est pas arrivé" me dira Laurence, la fille de la nourrice. Mais Valérie pourra rester dans la même famille d'accueil grâce à l'intervention du médecin local.

3 - Remarquer l'espacement des 7 premières naissances: 2 ans: le temps d'une "nourriture"....

4 - Retenons aussi que ces veufs n'appartiennent pas au même village.

5 - Valérie, après une formation d'aide-soignante, elle épouse un gendarme et revient tous les ans à Plainefas où elle a reçu un terrain de la famille nourricière. "Les grands-parents avaient dit: "ce terrain-là, ce sera pour Valérie." Et mes parents ont respecté le vœu de mes grands-parents ; ils lui ont donné ce terrain", raconte Brigitte.

6 - Profitant de l'infrastructure d'accueil de l'Assistance publique, quelques municipalités urbaines envoyaient pendant l'été des enfants de famille prendre l'air de la campagne. Ces enfants, le temps de leurs vacances, étaient accueillis, répartis, gérés par les agences locales.

7 - N'oublions pas que nous sommes dans un milieu rural où les enfants participaient très jeunes aux activités de production; et que nous jugeons ce travail 30 ans plus tard, alors que la position de l'enfant dans la société, le droit de l'enfant a beaucoup changé.

8 - L'un des enfants Bardo est "monté" à Paris pour entrer aux PTT grâce à l'aide de ce fameux voisin. A partir du moment où une certaine inscription s'est faite dans le lieu d'accueil, inscription qui demande du temps, l'enfant de l'Assistance et l'enfant de famille partis construire leurs vies ailleurs bénéficient du même réseau d'entraide.

9 - Les pupilles de l'Etat ont droit lors de leur mariage à une "dot" versée par les services qui les gèrent.

10 - Ils épousent dans le "réseau matrimonial"; mais c'est une autre question, que je ne traite pas ici.

11 - Exclusion acceptée; ces émigrants, en allégeant le poids démographique local, permettent la survie du système économique traditionnel.

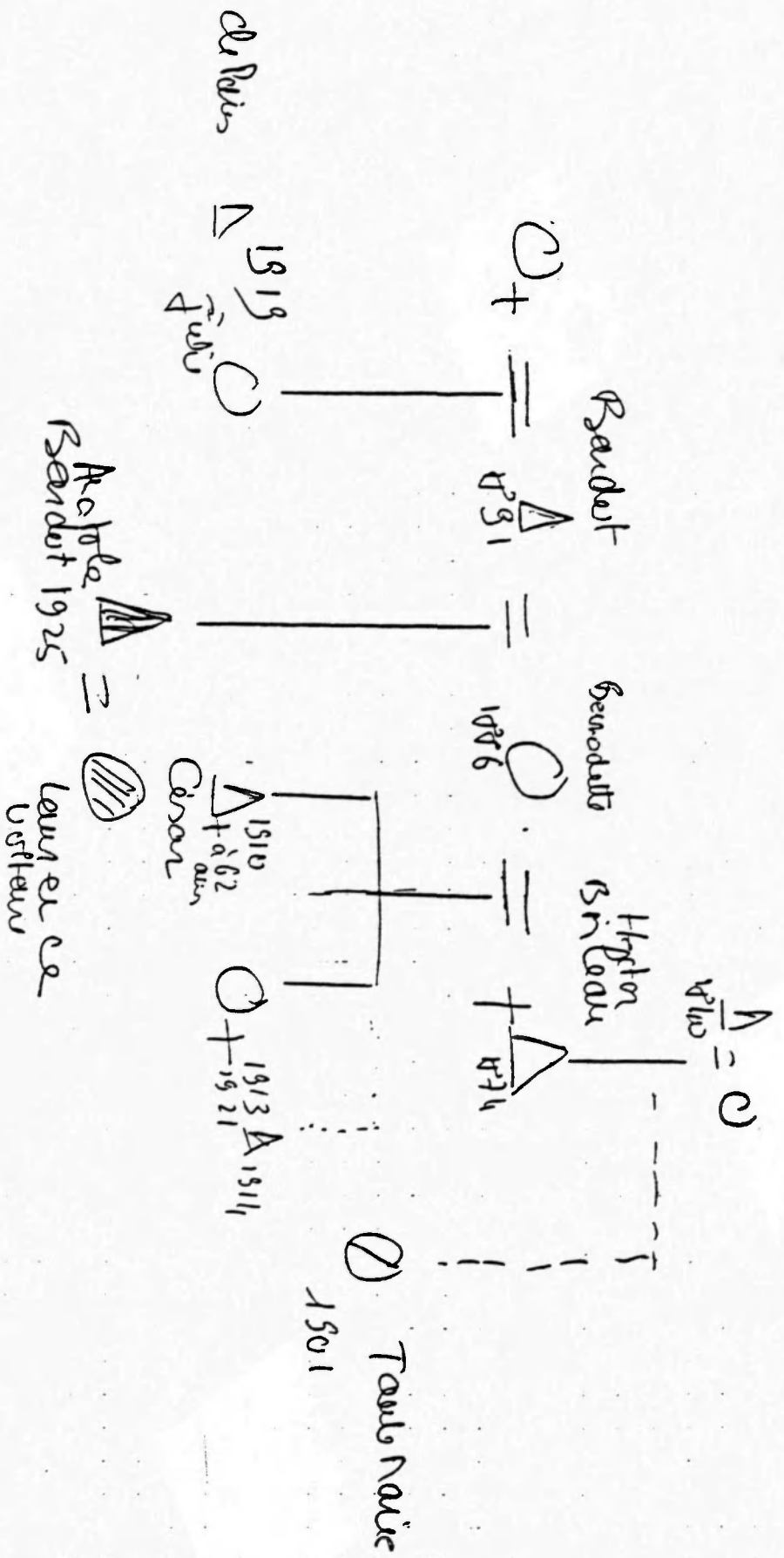
12 - "Petit Paris", expression utilisée principalement au XIX<sup>e</sup> siècle, est synonyme d'"enfant placé"

13 - L'enfant, pendant ses deux premières années, était placé chez une nourrice dépendante d'un "centre d'élevage". Puis remis à une autre nourrice, appelée "nourrice sèche" ou "gardienne".

15 - Il y a sûrement une différence d'insertion entre fille et garçon de l'Assistance; les filles étaient moins nécessaires aux petites exploitations (85 % des propriétaires morvandiaux ont moins de 10 ha...), mais plus recherchées comme domestiques de "maisons bourgeoises".

16 - Il serait d'ailleurs intéressant de comparer l'aire matrimoniale et l'aire d'embauche d'un village morvandiau.

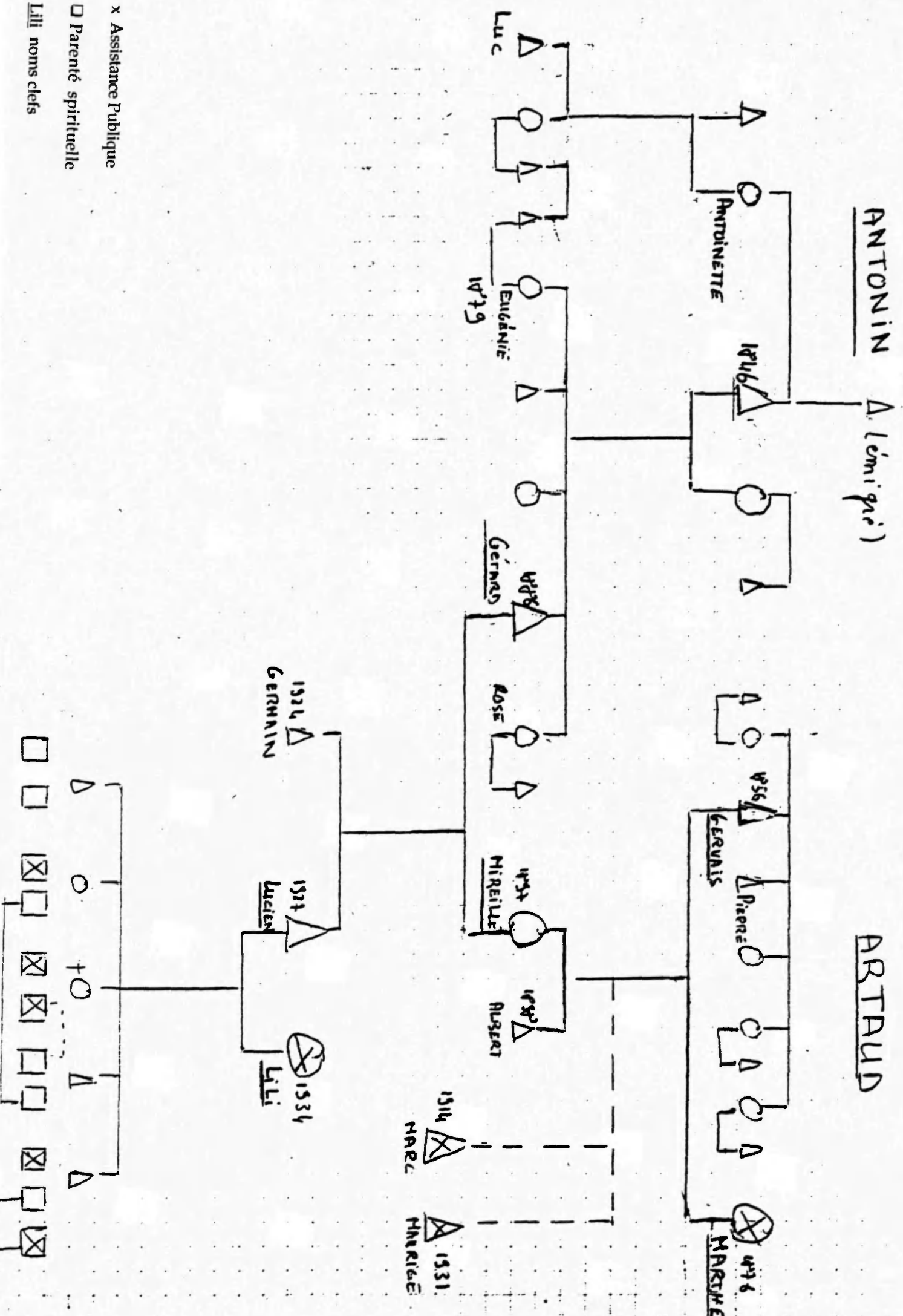
Famille Boileau/Bardot





ANTONIN (Léonique)

ARTAUD



x Assistance Publique

□ Parenté spirituelle

Lili noms clefs



## Conclusion

### La parenté fictive, la parenté élective.

#### 1) Autres liens.

##### La parenté spirituelle

Les liens entre les familles d'accueil ou plutôt la communauté d'accueil et les enfants placés se nouent aussi par les fils de la parenté spirituelle.

Ainsi, en prenant toujours le cas de la maison Antonin/Artaud, j'entends qu'on me dit "avec Jérémie, on est presque parents. Ils (sa femme et lui) n'ont pas pu venir à mon mariage parce qu'ils travaillaient. Par contre ils sont venus à tous les baptêmes et communions de mes enfants. Ils n'ont pas eu d'enfants ; c'est nous qu'ils considèrent comme leur famille. D'ailleurs sa femme est la marraine de mon plus jeune enfant" (Lili). Maurice (frère nourricier du mari de Lili) en est le parrain.

Puis Lili cite les personnes choisies pour parrainer ses enfants. Lors de cette énumération de parrains et marraines élus parents spirituels, il me paraît tout à fait intéressant de rester au plus près des termes employés par Lili, mon interlocutrice. *On voit comment, dans une même pensée, elle nomme et justifie ses choix; en effet la désignation*

*d'une personne comme parent ou voisin suffit à la légitimer comme parent spirituel.*

"L'aîné a comme marraine G. parce qu'on se trouve un peu parent; le parrain est mon beau-frère (Germain); pour ma première fille, c'est mon frère J.J. ; enfin celui qui a été élevé avec moi (autre enfant placé); la marraine, la femme du cousin de mon mari (le fils de Rose Antonin); pour mon autre fille, la marraine, je ne sais plus qui c'est, j'ai un trou. Le parrain, c'est un voisin, de l'Assistance; parce qu'il a été le camarade de communion de mon mari. Ah oui, la marraine, c'est quelqu'un qui a été élevée ici; maintenant elle est décédée. Puis pour l'autre fils, la marraine, c'est une cousine (fille de la maison nourricière où a été élevé le parrain, ancien camarade de communion du mari) qui est aussi mariée à un de l'Assistance; le parrain c'est le cousin Antonin (le fils de Rose)"

Les parrains et marraines de Germain et Lucien, furent choisis pour chacun des enfants dans les lignées Artaud et Antonin. Lili, d'une certaine manière, respecte cet équilibre des lignées: l'Assistance publique devient sa lignée à elle. Mais je me demande pourquoi Lili ne choisit aucun parent spirituel dans sa parenté d'accueil alors qu'elle continue à les voir et utilise les termes habituels de la parenté pour me parler d'eux.

"Le rôle de la parenté spirituelle a été justifié comme une occasion pour les parents d'élargir, de renforcer ou de ramifier leurs rapports avec d'autres membres de la communauté. Dans certaines régions, à certaines époques, les parents spirituels furent surtout des consanguins; parfois aussi ils formaient une échelle potentielle pour une ascension sociale et se recrutaient donc parmi des étrangers de renom ou des amis." (J. Goody, 1985, p. 204).

Lili, en choisissant des gens de l'Assistance les intègre dans une parenté, mais aussi élargit la parenté de son mari. Ce que, par exemple, notre famille Vila se refuse à faire. Madame Vila n'a, à la naissance de ses enfants, que son père comme parent. Or il semble que dans le

Morvan, on ne choisisse pas ses père ou mère comme parrains de ses enfants; elle pourrait alors, comme Lili, donner ce statut de parrain/parent à un des enfants élevés par les Vila ou encore à sa "soeur nourricière", fille de l'Assistance élevée dans la même maison qu'elle... Ecoutons-la:

"Pour nos enfants, on a pris la famille. On prend souvent de chaque côté quand il y a de la famille. Mais moi, de mon côté, je n'ai personne, je n'ai ni frère, ni soeur. Donc cela se reporte sur la famille du côté de mon mari. Et en principe, quand il y a des frères et soeurs, on prend chacun d'un côté. Mais, nous deux, on est deux enfants uniques, on n'a pas de famille proche. Alors on a pris des cousins". Cinq des six parrains/marraines des trois enfants Vila sont pris dans la même lignée: quatre sont des cousins germains de Mr Vila, la cinquième étant la fille issue de ces même cousins germains....Le sixième, parrain de leur fille, est cet enfant de l'Assistance qui a réussi: "c'est donc celui qui est arrivé de la pouponnière, qui est arrivé tout petit; on l'a pris parce que lui, il est toujours resté en relation avec la maison. Alors, c'est lui qu'on a mis comme parrain."

Lorsque je demande à Mme Vila pourquoi elle n'a pas choisi sa soeur nourricière comme marraine d'un de ses enfants, "non, non cela ne c'est pas trouvé. Disons que les relations sont quand même distantes; elle a fait sa vie de son côté. Elle est éloignée. Alors on se voit quand elle passe, de temps à autre. Et puis on s'écrit au premier de l'an, et puis voilà."

Or si Mme Vila se dit trop éloignée de cette soeur nourricière lorsqu'il s'agit de choisir un parent spirituel et préfère alors jouer la proche parenté de son mari, elle tient le discours contraire quand il s'agit de construire la parenté de cette soeur nourricière: " Je suis la marraine de son aîné. Elle n'a que moi ici, et puis quelques connaissances du pays. Mais enfin au point le plus près, c'est moi."Il serait intéressant d'étudier plus longuement la parenté de Mr Vila et se demander pourquoi les Vila se refusent à élargir leur parenté, quitte à "prendre loin", comme le font les Antonin/Artaud.

*La parenté spirituelle pose la question de savoir "qui a qui" ou "qui reconnaît qui". C'est bien la question de l'identité qu'une société donne à un individu. Lorsqu'il n'y a pas de problèmes d'origine sociale, l'identité est donnée de fait, elle est de naissance. Mais à partir du moment où cette origine ne va plus de soi, parce que l'enfant en a été éloigné pour être placé ailleurs, il lui faut la reconstruire ou encore aménager sa double identité avec les armes que lui donne sa société d'accueil. La difficulté de cette construction/aménagement nous est bien révélée par le problème de la dénomination de cette "presque parenté".*

### **La parenté qualifiée.**

Apparemment, il n'y aurait pas de problème pour dénommer les parents d'accueil puisqu'un terme leur correspondrait: *le terme nourricier*. Il s'applique aux parents d'accueil: mère ou père nourricier; et aux germains: soeur ou frère nourricier. Eventuellement, il peut s'étendre à cette sorte d'autres germains que sont les autres enfants placés dans la même famille, qui ont donc les mêmes parents nourriciers. Mais je l'ai entendu employé aussi pour désigner un "collègue de l'Assistance", c'est à dire un "enfant placé" du même âge, placé non dans la même famille mais dans le voisinage....

Par contre , il n'est jamais utilisé pour désigner une relation de parenté au second degré: on ne dit pas "mon oncle nourricier", mais "mon oncle, le frère de ma mère nourricière". Cette nécessité de spécifier par un enchaînement de termes la personne dont on parle nous indique le coeur du problème: car à partir du moment où l'on peut avoir à parler d'un oncle "nourricier", c'est qu'on se considère comme faisant partie de la famille élargie des parents nourriciers et que justement la distinction parents - parents nourriciers n'est plus pertinente. Le parent nourricier remplace le parent d'origine: "Ce n'est pas ma mère, mais c'est plus ma vraie mère que ma mère".

Les adjectifs retenus pour qualifier celle qui devient de fait la mère sont "vrai" et "propre". Mais ils ont un statut différent. Le mot vrai garde son ambiguïté puisqu'il peut être utilisé tout aussi bien pour désigner le parent d'origine que le parent nourricier; dans la phrase citée ci-dessus, il désigne la mère nourricière alors que dans le dialogue suivant il désigne la parenté d'origine, venant renforcer le qualificatif "propre":

" -Qui vous a conduit à l'autel lors de votre mariage:

- *la femme*: c'est ta mère qui t'a conduit à l'autel. Elle était avec toi, quand même.

- *le mari*: oui c'est ma mère, ma mère nourricière. Mais je n'ai pas invité mes propres soeurs et ma grand-mère à mon mariage. Ma mère nourricière n'aurait pas accepté.

-*la femme*: ta soeur et ton frère sont venus à la cérémonie. Sa vraie soeur et son vrai frère."

En fait cet usage de propre, synonyme de consanguin, prend tout son sens si on l'oppose au mot "sale" comme le montre C. Collard à partir d'un travail dans la région de Charleroi au Québec (communication à un séminaire): ainsi une orpheline que sa parenté ne prendrait pas en charge comme la coutume locale l'exige, est qualifiée de "sale"; qualificatif appliqué aussi au conjoint d'un parrain (ou d'une marraine) qui ne serait pas lui même choisi comme parrain (marraine) de l'enfant. Est sale celui qui, par accident, ne reste pas dans la parenté alors qu'il devrait y être.

Propre reviendrait à un état. Vrai à un fait.

Le draine de l'enfant placé réside dans le décalage de ces deux mots, l'état n'étant plus le fait, le propre, le vrai. "C'est mon frère, mon frère... mais cela s'arrête là. C'est bien spécifique quand même entre dire "mon frère" et "mon frère" (et être mon frère)." (Mr. Ramy)



## 2) Le jeu de la parenté.

La Nièvre, dont le Morvan, était connu pour "ces communautés familiales agricoles", telle celle des Jaults près de St Benin des Bois. Le principe de ces communautés étaient la mise en commun des parts de chacun et la vie commune, d'où aussi leur nom de "parsonniers" ou de "frêrêches".

Leurs terres leur avaient été données par le seigneur local pour qu'ils les défrichent et les cultivent. Mais le seigneur se réservait le droit de leur reprendre s'ils ne restaient plus en communauté. Ce système permettait aux membres de la communauté d'échapper au servage. Ne croyons pas que le servage soit tombé en désuétude depuis des siècles: un Comte de Chastellux, noblesse bourguignonne remontant au IXème siècle dont le fief est situé dans le canton de Quarré Les Tombes (Yonne), intente un procès à la veille de la Révolution à une de ses serves, Jeanne Tissier, devenue l'épouse d'un riche marchand avallonnais afin de récupérer sa succession. La procédure ne se terminera qu'en 1875 par un "arrêt du Parlement de Dijon autorisant le comte à confisquer la totalité des biens relevant de la succession." (F. Rolley, 1988, p.99)

Les parsonniers devaient se marier le plus possible à l'intérieur de leur communauté, les biens, les parts ne devant pas sortir du lot commun. Bien sûr, il y avait des arrangements: échanges de personnes entre deux communautés; ou, lorsqu'il fallait envisager le mariage d'un seul membre, "si c'était un garçon, l'idéal était de le conserver et de lui faire épouser une jeune fille d'origine communautaire, et à ce titre, apanée. En effet une jeune fille sortant par mariage de la communauté où elle était née renonçait pour elle et pour sa descendance à tous droits de succession. En échange elle recevait une dot en argent comptant. Elle reversait cette somme dans sa nouvelle communauté où elle devenait ainsi parsonnière à part entière comme si elle y était née." (Henriette Dussourd, 1978, p.37). Mais aussi un (ou une) domestique, s'il avait pu se constituer un pécule suffisant pouvait

entrer dans une communauté, son argent servant alors de dot à d'autres membres de la communauté.

Bien sûr toutes les familles du Morvan ou de la Nièvre ne formaient pas des frérêches. *Mais n'y aurait-il pas un lien entre le principe du partage égalitaire, les communautés agricoles familiales et l'accueil d'"enfant placé"*. L'enfant placé qui épouse un enfant de famille a une place ambiguë: il ne joue pas le jeu de l'alliance puisqu'il ne représente pas le lien, le chaînon entre deux familles. Il n'apporte pas sa parentèle (ses lignées patri et matrilinéaires) ou si peu. Mais il permet d'éviter d'autres alliances-mariages ou alliances-allégeances comme dans les cas présentés ici. En fait, il permet une nouvelle forme d'endogamie où à défaut d'épouser dans sa lignée et pour ne pas épouser en dehors, on épouse une nouvelle figure, un "assimilé" à sa lignée.

P. Menget traitant de l'adoption chez les Txicao, société amazonienne, bien différente de la société morvandelle, nous dit que "les étrangers sont bons à prendre, même invités dans les formes ou recueillis dans l'infortune, parce qu'ils sont producteurs ou reproducteurs d'identité." (Menget, 1988, p. 70). Or ces enfants placés dans le Morvan, ces étrangers qui allègent le poids de la parenté et du local sont aussi "producteurs d'identité". Ils facilitent la résolution de contradictions, autrement impossibles à combiner.

Quand on parle de placement, je crois qu'il faut croiser deux regards: l'un sur le déplacement, sur la famille d'origine, sur ce qui s'y joue et peut-être surtout sur ce qui ne s'y joue pas. L'autre sur la famille d'accueil. Comprendre la place qui tient l'enfant accueilli: place économique évidemment (encore renforcée de nos jours par le statut et le salaire de l'assistante maternelle); mais aussi place sociale,

culturelle. Place que l'enfant devenu adulte reconnaît: "Je ne voulais pas rentrer directement dans ma propre famille ... dire maintenant, je me sépare de tout le monde, j'ai ma propre famille et je laisse tomber...(la famille nourricière), je ne pouvais pas leur faire cela" me dit Mr Ramy qui pourtant se sent "mis à part" dans sa famille d'accueil. Et si les choix des parrains du premier enfant portent sur sa soeur nourricière et le mari de sa femme, "ce n'est pas par affection, c'est par coutume. On s'est dit: on met son frangin, autant mettre ma soeur. J'aurai pu mettre quelqu'un d'autre". Mais Mr Ramy n'a pas mis quelqu'un d'autre. La place était prise....

Rappelons que tous les "enfants placés" ne rentrent pas dans le jeu de la parenté: si certains y sont élus, d'autres en sont exclus parce qu'ils ne peuvent pas s'insérer dans cette relation fictive de parenté: la famille nourricière joue le rôle de la famille pour "l'enfant placé" ainsi que l'indiquent ces phrases "c'est ma mère, c'est comme ma mère"; ou "ce n'est pas mon frère, mais je l'aime comme si c'était mon frère". "L'enfant placé" joue le rôle de l'enfant: "c'est comme mon fils". Mais pour que ce rôle, ce "comme si" devienne "vrai", pour que la fiction rattrape la réalité qui aura toujours quelque'avance, il faut du temps et des prédispositions. Le temps que l'affectif construise des liens. Aux enfants recueillis temporaires, placés un an, deux ans dans la même famille, ce temps n'est pas accordé. Ces enfants-là ont-ils un autre cadre pour se créer de liens de parenté ? Leur "propre" famille ? Ou passent-ils de structures d'accueil en structures d'accueil ne trouvant alors une place que dans cette perpétuelle mobilité. Des prédispositions: il faut que l'enfant accepte ce jeu....il faut aussi que la structure et l'histoire de la famille d'accueil fassent place à l'enfant étranger: toutes les familles ne s'appellent pas Ambre ou Berto.

Le concept de famille se fonde sur le malentendu: malentendu par rapport à une image, à une construction dominante de la famille. "Les différences internes dans les notions et les usages de la parenté, du

mariage et de la famille, même au sein d'une classe particulière, sont trop souvent négligées" écrit J. Goody (1985, p.186). A l'heure où une impression d'éclatement de la famille s'impose, éclatement qui n'est pas un refus de parenté mais une autre construction de liens familiaux, ces modèles familiaux que nous présentaient les familles d'accueil morvandelles et qui sont des modèles négligés, me semblent "bons à penser" (sans les appliquer tels quels) pour d'une part mieux comprendre les "nouvelles" familles d'aujourd'hui; et d'autre part permettre à l'enfant de trouver une place dans une famille, même si ce n'est pas la sienne.

## Bibliographie

- ASSAILLY Jean Pierre, CORBILLON Michel, DUYME Michel  
 1988 *L'aide sociale à l'enfance: des enfants, des familles et une institution en devenir*, Convention d'Etude n° 88 A, Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection Sociale. (Doc. ronéoté.)
- AUGE Marc  
 1987 "Qui est l'autre ? Un itinéraire anthropologique." in *L'Homme*, 103, XXVII (3).
- BARTHELEMY Martine, MUXEL Anne , PERCHERON Annick  
 1986 " Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille", *Revue Française de Sociologie* , XXVII.
- BERT Paul  
 1883 *Manuel d'Instruction Civique à l'Ecole*. Edition spéciale pour les garçons. Libraire Picard, Bernheim et Cie, Paris.
- BONAMOUR Jacqueline  
 1966 *Le Morvan. La terre et les hommes*. Presses Universitaires de France. Paris.
- BONETTI Michel, FRAISSE Jean, de GAULEJAC Vincent:  
 1980 *De l'assistance publique aux assistantes maternelles. La professionnalisation du maternage*. Les Cahiers du Germinal. Paris.
- CADORET Anne  
 1987 "De "l'enfant trouvé" à "l'enfant assisté"." In *Etudes Rurales.*, Juil-déc. n°107-108.  
 1990, a "L'accueil d'un enfant" à paraître in *Ethnologie Française*.  
 1990, b "L'enfant d'ailleurs : "enfant placé" et famille morvandelle", à paraître in *L'Homme*.



## CHAMPAGNE Patrick

1986 "La reproduction de l'identité". in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. n° 65.

1987 "Capital culturel et patrimoine économique". in *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*. n°69

## CHARRIER Jean Bernard:

1987 *La Nièvre. Contribution à l'étude géographique d'un département faiblement peuplé. I: Un espace faiblement peuplé. II: La dépendance. III: Les problèmes du développement.* CDDP de Nevers, CRDP de Dijon.:

## DEHAUSSY Jacques

1951 *L'assistance publique à l'enfance. L'enfance abandonnée* Sirey. Paris

## DELBOS Geneviève, JORION Paul

1984 *La transmission des savoirs* Ed. de la Maison des sciences de l'homme. Paris.

## DUSSOURD Henriette

1978 *Les communautés familiales agricoles du centre de la France*, G.P. Maisonneuve et Larose, 15 rue Victor-Cousin, Paris.

## GOODY Jack

1985 *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Armand Colin, Paris.

## HERITIER Françoise

1981 *L'exercice de la parenté.* Hautes Etudes. Gallimard. Le Seuil. Paris.

## JAMIN Jean

1982 "Objets trouvés des paradis perdus: à propos de la Mission Dakar-Djibouti", in *Collections-Passion*. Musée d'Ethnographie de Neuchâtel.

## LAMAISON Pierre

1988 "La diversité des modes de transmission: une géographie tenace." in *Etudes Rurales*, "La terre: succession et héritage", n° 110-111-112.

LENCLUD Gérard

1985 "L'institution successorale comme organisation et représentation. La transmission du patrimoine foncier dans une communauté traditionnelle de la montagne corse, fin du XIX<sup>e</sup> siècle, début du XX<sup>e</sup> siècle", in *Ethnologie Française*, n°1: 35-44.

LEGENBRE Pierre

1985 *L'inestimable objet de la transmission. Etude sur le principe généalogique en Occident*. Fayard. Paris.

MENGET Patrick

1988 "Note sur l'adoption chez les Txicao du Brésil central", in *Anthropologie et Sociétés*, vol. 13, n° 2 "Les Enfants Nomades": 63-72.

PRIGENT Robert

1954 *Renouveau sur les idées de famille* 2

SEGALEN Martine

1985 *Quinze générations de Bas-Bretons*. Presses universitaires de France. Paris.

ROLLEY F.

1988 "Que représente dans l'Avallonnais l'abolition du servage ? in *L'almanach du Morvan*. 1989. Lai Pouèlée. BP 51. 58120 Château-Chinon.

THELOT Claude

1982 *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine de la famille* Dunod. Paris.

ZONABEND Françoise

1973 "Gens du finage, gens du bois" in *Annales*, 1.

1981 "Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexe", in *Ethnologie Française*, n° 4: 311-318.

1986 "De la famille. Regard ethnologique sur la parenté et la famille" in *Histoire de la Famille*, A. Burguière, C. Klapisch-Zuber, M.Segalen, F. Zonabend. Armand Colin, Paris.